RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2019 - VOLETS TAUX DE PERTES ET DE MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION INCITATIVE (MRI)

DOSSIER: R-4058-2018

RÉGISSEURS: Me LISE DUQUETTE, présidente

Me MARC TURGEON et M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 22 JANVIER 2019

VOLUME 12

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY et Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE avocats de la Régie

DEMANDERESSE:

Me YVES FRÉCHETTE avocat d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS:

Me STEVE CADRIN avocat de l'Association hôtellerie Québec et l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me GUY SARAULT et Me PIERRE PELLETIER avocats de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et du Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-CIFO);

Me NICOLAS DUBÉ et Me PAULE HAMELIN avocats de l'Énergie Brookfield Marketing (EBM);

Me ANDRÉ TURMEL avocats de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me ÉRIC OLIVER et Me ÉRIC DAVID avocats d'Option consommateurs (OC);

Me DOMINIQUE NEUMAN avocat de Stratégies énergétiques et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ (suite)	
MARK NEWTON LOWRY	
CONTRE-INTERROGÉ PAR ME ÉRIC DAVID CONTRE-INTERROGÉ PAR ME DOMINIQUE NEUMAN CONTRE-INTERROGÉ PAR ME YVES FRÉCHETTE INTERROGÉ PAR ME ANNIE GARIÉPY INTERROGÉ PAR LA FORMATION ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE	7 15 22 57 75 85
PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ - Panel 2	
PAUL PAQUIN	
JOCELYN B. ALLARD	
PIERRE VÉZINA	
INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT INTERROGÉS PAR LA FORMATION	90 108
PREUVE AQCIE-CIFQ	
Dr. MARK LOWRY	
RÉINTERROGÉ PAR Me GUY SARAULT	119
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY INTERROGÉ PAR LA FORMATION	122 144 163 165

ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE

PREUVE D'OPTION CONSOMMATEURS JULES BÉLANGER INTERROGÉ PAR Me ÉRIC DAVID 179 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE 192 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY 195 INTERROGÉ PAR LA FORMATION 199 PREUVE DE SÉ-AQLPA JACQUES FONTAINE INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 203 INTERROGÉ PAR LA FORMATION 223

225

- 5 -

LISTE DES PIÈCES

PAGE

124

C-FCEI-0020 : Présentation de la FCEI

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-deuxième 1 (22e) jour du mois de janvier: 2 PRÉLIMINAIRES LA GREFFIÈRE: 6 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-deux (22) janvier deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4058-8 2018. Demande du Transporteur de modification des 9 tarifs et conditions des services de transport pour 10 l'année 2019 - Volets taux de pertes et mécanisme 11 de réglementation incitative. Poursuite de 12 l'audience. 13 14 PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ (suite) 15 16 LA PRÉSIDENTE: 17 Alors, bonjour à tous. Nous étions au contre-18 interrogatoire du docteur Lowry de l'AQCIE-CIFQ 19 qu'il représente. Bonjour, Maître Sarault. 20 Bonjour, alors le docteur Lowry est ici et prêt à 21 être contre-interrogé. 22 LA PRÉSIDENTE: 23 Je vous remercie. Alors, hier, on nous avait... 2.4 Je vois maître David. Vous êtes celui que je vois 25

en premier. Parce que maître Neuman nous avait
annoncé dix (10) minutes, mais je ne le vois pas,
alors...

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-deuxième (22e) jour du mois de janvier, A COMPARU:

7

MARK NEWTON LOWRY

9

8

SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, dépose et dit :

12

- 13 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ÉRIC DAVID:
- Alors, bonjour à la formation. Éric David pour
- Option consommateurs. Je remplace mon collègue
- Éric Oliver simplement parce qu'il y a eu un décès
- dans sa famille, donc je vais le remplacer pour le
- reste de la cause.
- Q. [1] Dr. Lowry, good morning.
- 20 A. Good morning, Maître David.
- Q. [2] Yes. There's just two topics that I would like
 to explore with you, I have some questions. One of
 them regards the productivity study. From what I
 understand, these are relatively complex studies
- and I think that there's a preoccupation on the

this correct?

11

- 1 part of Option consommateurs and the Régie, most likely, to make sure that we're setting the train 2 in the right direction and my question really has 3 to do with the preliminary debates about these studies. So, more specifically, the issue of 5 methodology and the issue of scope. 6 So, in your presentation, which is AQCIE-0036, in slide 21, I noticed that your firm, and I 8 presume you personally, have undertaken quite a 9 number of such studies in other jurisdictions, is 10
- 12 A. Yes, I have, sometimes working for utilities,
 13 sometimes for regulators and sometimes for consumer
 14 groups.
- Q. [3] Alright. And in slide 20, you state that:

 "the Régie lacks the evidentiary basis
 for methodological guidelines,"

 but you state that:
- "...the scope of the study can be established now."
- So, that's a statement I would like to clarify.

 First of all, just so we all speak the same
 language, what's the distinction, in your mind,
 between methodology and scope. What are these two
 topics?

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

24

2.5

A. Well, I guess you could say that the scope is part
of the methodology and it's the part that it is
easier to make some rulings on. Apart from scope,
there are a lot of other issues such as,
unfortunately or otherwise, the specification of
the capital cost is a very big issue, it's the main
reason that there have been some differences in the
results of different witnesses.

And unfortunately, you cant'... if there's only one witness in a proceeding and that witness uses a particular capital cost method that others don't like, you can't just replace the capital cost, you almost need a whole counter-study in order to show the importance of the capital cost choice of the other witness.

And so, that's a big issue. There's a lot of smaller issues I mentioned yesterday. For example, how O&M quantity trends are the difference between the growth in CNE and the CNE in the price index. So, people could differ about how to design the input price index for the CNE inputs. So, there are all those types of issues.

There is no, in my opinion, no evidentiary record in this proceeding for the Régie to make decisions about how the study is done and if there

was just one study, and particularly if the study

was funded by the utility, it could lead to a very

narrow range of information for the Régie to

consider at the end of that process.

5 (9 h 05)

- Q. [4] Okay. Am I correct to understand from
 yesterday's testimony that what you're recommending
 to the Board is that there would be at least two
 expert reports dealing with productivity.
- A. I think it's, you know, experience has shown that 10 even were the Régie to be the one to choose the 11 expert, that there would still be lots of 12 dissatisfaction, certainly the utility would 13 reserve the right to commission its own study and 14 so, yes, experience has shown that it's very 15 worthwhile to have two such studies. And in the 16 absence of that, it can lead to some very 17 unfortunate outcomes as in the Eversource 18 proceeding recently in Massachusetts. 19
- Q. [5] Alright. And to get back to my initial
 question that I'm interested in, preliminary
 debates that maybe should be held so that these
 experts, that are eventually retained, just don't
 go off onto tangents that are not really useful or
 pertinent.

2

3

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

I understand that, basically, you're saying methodology and evidence go hand in hand and it's difficult to have a theoretical methodological debate before the actual study is undertaken, is that correct?

Me Éric David

A. Well, you could have that debate but that's very time consuming. After all, it's so much easier to sharpen the mind when there are actually studies to have, than to just talk about these matters in the I mean, for example, a big issue is the abstract. difference between a geometric decay and a one-hoss shay approach to measuring capital costs.

Now, we're going to have a whole, you know, hearing to think about that before commissioning a study or just let the two parties have studies, or perhaps the Régie would fund one of the studies and then let them choose. I think that if you do it that way, you'll get plenty of variety of methodologies that will, with real studies, help to sharpen the mind as to which is the better one."

- Q. [6] In your view, would it be advisable for the Régie to pronounce itself on the scope of the studies before the studies are undertaken.
- A. The scope of the study for sure because, well, the 24 proposals that I made about scope, most of them are 25

easy enough for them to make a decision. Now, as for example, should the study include the trend of Hydro-Québec Transmission as well as the trend of a group of peers or the industry. I mean, it seems to me pretty obvious and desirable that there would be a study for Hydro-Québec Transmission.

Apparently, if the Régie is not going to encourage this, others will do it anyways as witnessed by the article in La Presse yesterday where some economists from, I guess HEC, have already tried their hands at a multifactor productivity study for Hydro-Québec, although I don't think it was specific to transmission.

Q. [7] Alright. The next topic I wanted to clarify is the issue of the off-ramp and your statement in your report dated November nine (9), so it's AQCIE-0018, at the very last page, you talk about the triggers for the Clause de sortie, the off-ramp, and what I read here is that,

"PEG recommends a Clause de sortie similar to that approved in Alberta wherein action is triggered when the pre-MTÉR ROE varies from its target in either direction by 400 basis points in one year or 300 basis points for

2.5

1 two consecutive years." Now, this statement was challenged by Concentric in 2 its presentation and I'm referring to B-0200, so 3 its PowerPoint presentation and its oral testimony, and I'm on slide 16 and I see that Concentric is of 5 the view that a one year performance period is the 6 appropriate period for an initial MRI plan. And 7 they go on to say that: 8 "A two-year performance period would 9 likely have no practical consequence." 10 11 So, I was curious to know what your response is to 12 Concentric's opposition to your position. 13 (9 h 10) 14 A. Yes, well i's certaiinly true that a two-year 15 Clause de sortie trigger is less useful in a four-16 year plan than it might be in a five-year, six-17 year, seven-year plan, but I think it's still 18 useful. 19 For example, if there's pronounced under-2.0 earnings or over-earnings in years 1 and 2 of the 21 plan, then there would be a consideration of 22 revising the plan in year 3 and that would clearly 23 be useful. And even if it occurred, the extreme 2.4 earnings occurred in years 2 and 3, well then there 22 janvier 2019

would be a proceeding in year 4 that could at least 1 adjust the compensation for year 4. 2

But I'd also like to point out that in the event that there is a trigger and the plan is up for reconsideration, there's a real possibility that there could be a deal to extend the plan while 6 they fixed it. And indeed, there hasn't been a lot 7 of talk about this in this proceeding, but 8 oftentimes in multirate plans, there is a window 9 for review of the plan towards the end, in year 3, 10 for example, or year 4, where thought could be paid 11 to extending the plan without having a rebasing to 12 the cost of service and that not only reduces 13 regulatory costs, but it's strengthens performance 14 incentives. 15

- Q. [8] Alright. I thank you, je n'ai plus de 16 questions pour le témoin. 17
- LA PRÉSIDENTE: 18
- Je vous remercie beaucoup, Maître David. Merci. 19
- J'ai maître Hamelin and maître Neuman. Maître 20
- Hamelin, avez-vous besoin de votre cinq minutes? 21
- Me PAULE HAMELIN: 22
- (Inaudible) 23
- LA PRÉSIDENTE: 24
- Il y aura pas de questions de la part de EBM. 25

- Maître Neuman?
- 2 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Bonjour Madame la Présidente, bonjour Messieurs les
- Régisseurs, bonjour Monsieur. Dominique Neuman
- pour Stratégies énergétiques et l'Association
- québécoise de lutte contre la pollution
- 7 atmosphérique.

20

21

22

23

24

- Q. [9] Bonjour Monsieur. Je vous demanderais de
 mettre la page 29 de votre présentation sur
 l'écran, s'il vous plaît, concernant le Facteur Z
 générique. Actually, I'll ask my questions in
- English, it will be simpler.
- On the second item of the reason for your opposition to the proposal, I see that you have a concern that having a Z account would predispose the company to lodge that factor request and would predispose the Régie to accept them. I would like you to explain that.
 - Do you agree that the simple fact that the account is lodged, is in existence, does not prejudge anything the Régie has the full power to accept or refuse the amounts that are in the account at a later date and to dispose of them, or not to dispose of them, if the Régie so wishes.
- 25 A. Yes, you're right about that. And when I say

predispose, I'm not saying how much it predisposes
them. In the case of the Régie, they may be not at
all swayed by the fact that it's already in an
account, although I think they might be a little
bit.

But in the case of the company, I think it's a little more obvious that if there is already accounts that they can just dump things into, they won't have the right attitude about Z factor.

It's not supposed to be an opportunity to create a Z factor unit of the company to maximise the supplemental revenue that they can get. And if there's a certain transaction cost to making a claim for a Z factor. I think it will make the company a little more reluctant to make these requests and they will make them a little less frequently.

19 (9 h 15)

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

Q. [10] On the third item on this page, you mention that:

22 "HQT can start counting potentially
23 Z Factor eligible costs at any time."

A. Well, of course, internally they can...

25 Q. [11] Yes.

- A. If they think that something may eventually be
 eligible for Z Factor treatment, they can get
 someone going on tabulating it with the intent of
 eventually submitting it to the Régie, of course.
- Q. [12] Okay. Isn't that the same thing as HQT's proposal?
- A. That's not the same thing because that alone 7 doesn't have this predisposition problem that you 8 have made it so easy for them, the process. 9 this is just something that they would do 10 internally and then, at a time of their choosing, 11 they would lodge a formal request for it, as 12 opposed to just being something that is basically 13 lodged at the Régie where they can be throwing new 14 accounts in there whenever they like. 15
- Q. [13] If I understand that third item correctly, and correct me if I'm wrong, your understanding is that the amounts that would have been accumulated before the request can still be claimed, like there's no issue of retroactivity like, for instance, if there's a...
- 22 A. Yes.
- Q. [14] A tornado or a major incident, there's no race
 against the clock to file the request the same day
 or the day after.

18

19

20

21

- A. Well that, of course, and why wouldn't it be that
 way because sometimes the full cost of an event
 isn't known for some time. It may last for a long
 time, the higher cost may incur for a long time.
 Or it may take a while to really assess what the
 cost is. Either way, there is, you know, the
 utility should not have to feel it has to file a
 request immediately.
- 9 Q. [15] Okay. My next question concerns the stretch

 10 factor, and it's not necessary to change the page

 11 on the screen. My question, my concern is that you

 12 seem to recommend a stretch Factor even though the

 13 HQT average has been measured, you mentioned the

 14 X average is measured in your report, in your

 15 slides, and it's not substantially different from

 16 the average X that you recommend.
 - So, I'm trying to figure why you would recommend a stretch factor if the HQT average has already been measured under the Kahn method and it's not substantially different from what you've found as an X Factor.
- A. Well, I don't think that, even if they had a very
 good productivity trend, it is not sufficient
 evidence that they have a good level of cost
 performance. The level of cost performance... what

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

really matters is the value, let's say, for the test year in a cause tarifaire, that's what really matters, and that hasn't been properly benchmarked.

In my opinion, the thing that's missing is a credible top-down benchmarking study such as what typically would be filed in Ontario and has been filed in many other places, the kind of thing they consider in Australia. That hasn't been done and so, even if they'd had some quite good cost trend, even that wouldn't be enough because you don't know the base from which the improvement took place. It could be a really bad base and now they've just gotten to be average.

- Q. [16] But I'm referring to the study that you already have for the historical simulated X for HQT, you have that figure, you already have it. (9 h 20)
- A. Right, we have that and now we hope they would do, 18 well, not necessarily better than that, that just 19 has fed into an X Factor recommendation but we want 20 them to do a little better than the industry trend. 21 We're not proposing that it even be a lot, the 22 reason being that the trend in the, you know, it's 23 not like the incentive power of this plan is 24 unusually great. There is, after all, an earnings 25

- sharing mechanism, for example, but it only has a four-year term. So, that has to be taken into consideration. So, a modest improvement in productivity over the industry trend should be expected for an average cost performer.
- of the stretch factor, isn't it the fact that the
 specific utility being examined, in our case HQT,
 is thought to be different and likely to have a
 better X Factor than what the industry trend shows.

 Isn't that the reason for the existence of the
 stretch factor?
- A. It's supposed to be that their productivity is 13 expected to be different, and that could be for two 14 reasons: one, that they're inefficient, but the 15 other is that they have somewhat stronger 16 performance incentives than other utilities that 17 were reviewed in setting the productivity target. 18 And I do think that their incentives are far 19 stronger than those of US utilities, and they'll 20 also be stronger than was... than the regulatory 21 system that they had been operating on, also the 22 regulatory system that Hydro One had been operating 23 So, when you consider all that, there is a 24 warrant for a modest stretch factor, even if they 25

- are an average cost performer.
- Q. [18] Okay, thank you. I'll pass to another line of
- questions concerning the Exit clause. Would you
- agree with me that if a situation occurs that
- triggers the Exit clause, and if there is not
- enough time for the Régie to resolve the issue in a
- manner that would permit the continuation, the
- reinstatement of the mechanism, then the only
- choice left is that there would be a period,
- perhaps one year, during which tariffs will have to
- be set without the mechanism, which is the cost of
- service method.
- A. I have a hard time envisioning that possibility
- because, I mean, if the problem is in years 2 and
- 3, well, they can have... they can do something
- about it in year 4. And if the problem is in years
- 3 and 4, well, there will be the rebasing schedule
- anyways.
- 19 Q. [19] Uh, huh.
- 20 A. So, I don't know why there's a need to... One
- would hope that you could avoid having a premature
- rebasing.
- 23 Q. [20] Okay, thank you very much. Ça termine mes
- questions.

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- Je vous remercie beaucoup. Maître Fréchette?
- 3 Me YVES FRÉCHETTE:
- 4 Oui.
- 5 LA PRÉSIDENTE:
- Je vous ai pas oublié.
- 7 Me YVES FRÉCHETTE:
- Bonjour à tous, Yves Fréchette pour TransÉnergie.
- J'oserais pas dire que je suis inoubliable mais...
- LA PRÉSIDENTE:
- 11 Pas loin.
- Me YVES FRÉCHETTE:
- Je commencerais mal ma journée, vous avez bien
- raison.
- 15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE:
- Q. [21] Alors, bonjour Monsieur Lowry, heureux de vous
- rencontrer ce matin. Je vais tenter de m'humilier
- dans ma langue maternelle, si vous me permettez,
- alors je vais poser mes questions en français. Et
- puis c'est sûr que pour discuter en fin de soirée,
- mon anglais est bien, mais pour des sujets aussi
- pointus que ceux qu'on a à traiter maintenant, je
- préfère utiliser ma langue maternelle mais parfois
- je vais peut-être mélanger ça un peu avec les
- termes anglophones parce que, évidemment, on a

MARK NEWTON LOWRY - AQCIE-CIFQ 22 janvier 2019 Contre-interrogatoire - 23 -Me Yves Fréchette

travaillé avec vous, avec Concentric, c'est la 1 preuve qui est proposée ici à la Régie, qui utilise 2 des termes anglophones. Alors, je vous prie tout d'abord de m'en excuser.

> Je vais travailler avec vous, les questions vont tourner autour de votre présentation que vous nous avez faite hier et puis on travaillera à partir de ces éléments-là. Si jamais vous avez besoin de référer à votre rapport, n'hésitez pas à le proposer. La traduction est bonne, Monsieur Lowry, on fonctionne bien? (9 h 25)

12

6

8

9

10

11

19

20

21

22

23

24

25

A. That's fine. 13

Q. [22] O. Je vous amènerais à la page 5 de votre 14 présentation, s'il vous plaît, la page 5 qui 15 s'appelle Characteristics of Productivity. Vous 16 avez au troisième paragraphe de cette slide, si je 17 peux me permettre, l'affirmation suivante : 18

éléments-là, est-ce que vous puisez ça dans le

"Transition to an asset management program can slow growth Productivity but result should be temporary." Tout d'abord, j'aimerais que vous nous donniez les éléments qui vous permettent d'affirmer ça, sur quelle base vous pouvez affirmer ça que ces

22 janvier 2019

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 dossier ou de votre expérience que ces programmeslà vont avoir un effet dans le temps qui est 2 temporaire sur la productivité. 3

A. Well, one comment I would make is that it's just intuitively sensible that if you are transitioning to an asset management program, that there will be unusually rapid growth in maintenance expenses for a while but that, at some point, you'll kind of reach a steady state on that when it shouldn't have to grow unusually rapidly because you're already at a higher level.

So, the company has had a rapid growth in these expenses and my understanding, I think it was two thousand seventeen (2017) particularly they were high, and then they continued to grow from there. It's not like they've fallen back from there, they're apparently continuing to grow into the two thousand nineteen (2019) forecast. And so, there's your base.

Is it possible that they need to grow a couple more years? Perhaps, but I don't recall that there's clear evidence on this point that's been tendered by the company that this is a nineyear period of continually accelerating maintenance. I mean, if that was the case, they

- should have made a very big point of that in the evidence.
- Q. [23] C'est bien. Mais je comprends que de votre

 côté, vous, c'est vraiment de façon intuitive, là,

 vous avez pas fait une étude qui supporte cette

 affirmation-là, vous avez pas un constat...
- A. I'm sorry. Actually, I wasn't quite done, if I may 7 make another point, and that is that I know of one 8 other utility that has an Asset Management Program 9 and it's a mature asset management program, it's 10 been in effect for quite a few years, it's that of 11 Hydro One. And Hydro One had a positive 12 productivity trend, CNE productivity trend during 13 the sample period covered by the Power Systems 14 Engineering report. 15
- Q. [24] Est-ce que vous avez cette référence-là sur
 laquelle vous venez de témoigner pour Hydro One à
 l'effet qu'ils ont un programme d'Asset Management
 Program qui serait comparable à celui d'HydroQuébec, c'est ce que vous soumettez?
- A. Well, I don't know how comparable it is but I
 understand that they have a mature Asset Management
 Program.
- Q. [25] C'est bien.
- 25 A. They've stated so in response to a recent

- information request in the proceeding that we lodged with them.
- Q. [26] C'est bien. Donnez-moi deux petits instants, 3 s'il vous plaît. Toujours sur la question d'Hydro-4 One, là, allez-y avec votre mémoire, là, mais est-5 ce que vous connaissez si le mix de opex puis de 6 capex dans le programme, est-ce qu'il y a des 7 cibles qui sont à rencontrer? Avez-vous un petit 8 peu plus de détails pour guider la Régie sur cette 9 affirmation-là? 10
- 11 A. No.
- Q. [27] Non? Est-ce qu'il vous serait possible de
 vérifier, de prendre un engagement pour vérifier si
 ces données-là sont disponibles et seraient utiles
 à la Régie pour fins de décision?
- 16 A. I'll have to ask monsieur Sarault what he thinks of
 17 that as a reasonable undertaking. It could take
 18 quite a bit of digging to find that out.
- Q. [28] Je veux pas vous faire travailler inutilement,
 on va laisser ça sur le *back burner* pour l'instant
 puis on va progresser, si vous le permettez, puis
 je pourrai faire le point avec maître Sarrault
 peut-être à la pause. C'est bien?
- Alors, j'aimerais tourner, prenez la
 prochaine page, si vous voulez, Monsieur Lowry, qui

- est la page 6, toujours sur ces périodes
- transitoires. Alors, vous avez élaboré, pour
- illustrer votre témoignage, cette planche où on
- voit, là, une série, vous identifiez une période de
- transition de quatre ans ici. Est-ce que ça, avez-
- vous corrélé ça, entre guillemets, ou si vous
- trouvez que c'est représentatif de la situation du
- 8 Transporteur?
- 9 (9 h 30)
- 10 A. Well, not closely so, it's more conceptual in
- nature. I can't say for sure that the transition
- period is exactly four years and, of course,
- whether the numbers should be at negative one (-1)
- now, whether they would be between zero and one
- properly otherwise, when they're not in a
- transition period, I don't know. I'm just trying
- to make the point that, at some point, the CNE
- productivity growth should bounce back up to some
- number, maybe or maybe not just like the old
- numbers.
- 21 Q. [29] C'est bien.
- 22 A. I will note that taking... when I was showing how
- one could come up with a good productivity number,
- that I did include both, you know, the equivalent
- to the first set of higher numbers and the lower

- numbers and that was the numbers for Hydro-Québec.
- There was no bounce-back there, so that tended to
- favour the company and take some consideration of
- 4 this matter.
- Q. [30] C'est bien. Juste pour compléter, je
- comprends que vous avez pas, donc, appliqué ce
- tableau-là sur les données d'Hydro-Québec comme
- telles, c'est vraiment à des fins illustratives que
- yous l'avez offert à la Régie. Vous devez le dire
- verbalement sinon ce n'est pas... Si c'est oui,
- c'est oui. Si c'est non, c'est non. Est-ce que
- vous avez, ma question, quand vous répondez, vous
- ne pouvez pas simplement hocher de la tête, vous
- devez offrir une réponse verbale.
- A. No, I'm politely waiting for you to stop your
- question. So, the answer is that, actually, at
- this point, I've kind of forgotten the question.
- Q. [31] Je vais vous la reposer. C'est probablement
- les délais de la traduction et puis mes incapacités
- à être bien compris, mais je comprends que le
- tableau que vous avez offert, c'est un tableau à
- titre illustratif et que vous n'avez pas...
- A. Yes, it's for illustrative purposes.
- Q. [32] Donc, vous n'avez pas utilisé les données
- d'Hydro-Québec pour le confectionner.

- 1 A. No.
- 2 Q. [33] C'est bien.
- 3 A. No.
- Q. [34] Ça ne sera pas long, permettez-moi, je fais le
- tour de mes notes. Mes collègues ont couvert
- quelques petites choses. Vous avez fait hier
- des... certains... j'y vais avec mes notes mais
- vous faisiez état dans votre témoignage hier de
- différences de productivité entre les compagnies
- canadiennes et les compagnies américaines des
- utilités publiques. C'est exact?
- 12 A. Well, there was a mention of two Canadian utilities
- and in the US.
- Q. [35] Et il me semble que vous avez mentionné, vous
- me corrigerez si j'ai tort, mais que les compagnies
- canadiennes avaient une propension à avoir une
- meilleure productivité que les compagnies
- américaines, c'est exact?
- A. Well, these two companies, the companies that are,
- and that includes Hydro-Québec Transmission and
- another company like it, did in fact have much more
- rapid CNE productivity growth than was reported for
- the US utilities in the PSE study.
- Q. [36] Donc, le PSE study c'est l'étude que vous
- considérez qu'elle est "flawed", est-ce que c'est

comme ça que vous l'avez qualifiée?

A. It is under review and I think there are some flaws, that's correct.

4 (9 h 40)

23

24

25

- Q. [37] Donc, dans la mesure où vous affirmez que les 5 conclusions de PSE sur lesquels vous vous appuyez 6 pour dire qu'il y a une tangente plus productive 7 des compagnies canadiennes par rapport aux 8 compagnies américaines, ça amène pas un peu de... 9 une faiblesse un petit peu dans l'argument que vous 10 nous offrez? Ou, dit autrement, est-ce que vous-11 même vous avez travaillé ou fait des études qui 12 confirmeraient l'affirmation que vous nous avez 13 faite? 14
- A. Well, first of all, the statement about my concern 15 about formula rates, and also about the effect of 16 the Energy Policy Act, were of a more conceptual 17 nature. In theory, the productivity growth should 18 be slower because of these events, particularly the 19 multiFactor productivity growth. And then, to the 20 extent that we do know anything at the moment, it 21 is that study. 22

And I can say, about that study, that we think that the productivity growth for CNE will be somewhat negative, perhaps not as negative as found

5

6

7

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

in the PSE study, but it does... you know, it is
looking like it is somewhat negative - closer to
zero - but somewhat negative for these utilities.

Q. [38] Merci. Deux petits instants, je regarde mes notes. Et puis je n'ai pas les bonnes lunettes ce matin, Monsieur Lowry. Désolé. Monsieur Lowry, je vous demanderais de prendre la page 13, s'il vous plaît, de votre présentation. On va aborder l'aspect du stretch Factor. La page 13, c'est ça. D'un point de vue conceptuel, tout d'abord - vous me corrigerez si j'ai tort - le stretch factor que les experts, que vous proposez, son objectif est toujours de - au-delà du X, on s'entend, que vous proposez - le stretch factor a donc pour objectif de... je pense qu'en anglais on dirait foster, là, mais de... d'amener une plus grande productivité auprès de l'utilité publique qui serait affectée par le Facteur S, pour que cette utilité-là soit dans un niveau de performance ou de productivité d'un marché de référence, ou de son secteur d'activité. Est-ce que c'est l'objectif du Facteur S? Est-ce que je comprends bien son utilité?

A. Well, it's not about incentivizing the utility, it's about a reasonable sharing of benefits of the

plan between the company and its customers. And so that if there are some reasons why the productivity growth of the utility should be higher than that of the peer group on which the base productivity trend is based, then there are grounds to have a stretch factor.

Q. [39] C'est bien. On se comprend. Alors maintenant - et je vous fais la proposition, je l'ai pas amené avec moi, on peut le prendre d'un point de vue conceptuel, je n'ai pas de souci avec ça, vous me direz si vous préférez au niveau conceptuel - mais si on est face à une utilité publique, qu'elle s'appelle Hydro-Québec ou autre, mais disons que pour les fins de notre exemple, puisque j'ai pas le document en main on va y aller dans la preuve directe d'Hydro-Québec, je vais y aller de façon conceptuelle.

Disons que j'ai une corporation, une utilité publique en transport, qui participe à de nombreux balisages qui sont offerts à la Régie annuellement, là, depuis une dizaine d'années, et que dans l'application d'un indicateur composite, qui prend en considération toutes les facettes, là, de l'entreprise, si cette utilité-là est toujours dans le premier quartile et identifiée comme étant

22 janvier 2019

- dans son domaine d'activité la plus performante. 1
- Est-ce que vous considérez que cette compagnie-là 2
- qui, dans notre exemple fictif, est la plus 3
- performante, serait fondée de lui appliquer un
- Facteur S a priori? Pour compléter mon
- affirmation, là, dans mon... dans la compagnie 6
- dont je vous parle, là, elle génère clairement, 7
- selon les démonstrations qui sont faites dans un 8
- balisage utilisant ses pairs, elle offre la 9
- meilleure fiabilité au meilleur coût, sans aucun 10
- doute. 11
- A. Well, I don't know if we have to continue to 12
- pretend that this is a hypothetical question as 13
- opposed to... 14
- Q. [40] Bien, c'est parce que... 15
- A. ... responding to, or... 16
- Q. [41] Je veux pas vous interrompre, mais les 17
- procureurs font toujours des objections là-dessus, 18
- alors je n'ai pas voulu... je veux qu'on ait une 19
- discussion sur le sujet, Monsieur Lowry. Parce que 20
- j'ai oublié mes papiers à la maison ce matin. 2.1
- THE PRESIDENT: 22
- Q. [42] You can have a friend who tells you that. 23
- Me YVES FRÉCHETTE: 24
- Oui. 25

A. Well, for one thing, if the utility is vertically 1 integrated, then studies about its performance as a 2 vertically-integrated entity would not be relevant 3 to transmission. So I know that Hydro-Quebec has a remarkably low overall cost of serving its customers, but a lot of that is due to the low cost 6 of production that's made possible by the massive 7 hydro sources. Not to say it's easy to harness 8 them. It's a remarkable feat, actually, that all 9 Quebecers should be proud of what Hydro-Quebec has 10 done there. 11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

As for the studies, first of all I will say that if the hypothetically utility does well in a bunch of studies like that, including both cost and reliability, that's really great. And again, something that the company should be proud of.

However, you know, I take some of those studies, the kinds of studies that I'm guessing you're part of, or the hypothetical utility is part of, with a grain of salt. Because they tend to focus on very very micro-issues where comparability between utilities is better. As well, those studies tend to have relatively small sample sizes. Lots of times, the peers are not necessarily the most suitable peers, they're just the ones that are

22 janvier 2019

1

2

3

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

willing to participate in the study and they could be Southern California Edison, and Pacific Gas and Electric, and Florida Power and Light. It tends to be the larger utilities, because it's more costeffective for big companies to participate in those studies.

And so that's why in places like Ontario and in Australia, that they expect... they rely also on these top-down benchmarking studies, usually using econometric methods in Australia and in Canada. In Europe they might use some sort of data envelopment analysis, which I don't particularly like. I think econometrics is better. But I mean, I think it's important to supplement that type of a more micro-evidence with the results of a top-down benchmarking study.

Q. [43] Vous me corrigerez si je vous comprends pas bien, là, mais ce que vous... tout d'abord, dans mon exemple hypothétique on parlait de transport seulement, là, on parlait pas d'autres dimensions d'une utilité publique intégrée verticalement en production ou en distribution, là. Ça, je voulais que ce soit clair avec vous, là, que l'exemple dont on discutait, c'est un exemple transport seulement.

Donc, ce que vous dites, votre affirmation

auprès de la Régie c'est que quand on examine la productivité, ou quand on examine ces études-là via un indicateur composite où les utilités publiques participent pour déterminer des pistes de déficiences, lesquelles d'entre elles sont les plus efficientes, ce que vous dites à la Régie c'est que ces études-là ne sont pas valables à considérer dans le cadre de leur analyse du présent dossier?

A. No, not at all. I think they're definitely valid. It's just that they aren't enough to warrant a verdict of superior cost efficiency. Let me give you an example from those kinds of studies.

2.0

2.4

Let's say the issue was substation replacement or poll... not... say a tower replacement, okay? So, what they can get their arms around in a study like that is the cost per power replaced, per tower replaced. Okay? That's... but that leaves half of the issue unresolved, the number of towers replaced, did they even need to be replaced?

So they tend to focus, to some degree, on the things that are easy to benchmark. And so they just have limited value, but they do have value. It's certainly not... I'm not saying, certainly not suggesting that the company shouldn't

- participate in them. I think it's great that they
- 2 do.
- Q. [44] Merci. Peut-être juste pour conclure sur cet
- aspect-là, Madame, est-ce qu'il vous serait
- possible de projeter le document que j'ai laissé
- sur mon bureau hier soir? HQT-3, document 1,
- 7 page 7.
- 8 Me GUY SARAULT:
- 9 C'est quelle cote Régie?
- Me YVES FRÉCHETTE:
- Ah, la cote Régie, ça... Malheureusement, je ne
- suis pas bilingue.
- 13 A. Excuse me. Could I ask someone to get me another
- one of these sets, because it's...
- Q. [45] Ah, pas de problème.
- A. If I look weird, it's because it keeps going out on
- 17 me.
- Q. [46] Oui, oui, sans faute. On va prendre la pause.
- Page 7, s'il vous plaît. While they bring you
- another headphone, Mr. Lowry, do you mind to suffer
- my bad English in the meantime... I'm showing you
- the graph, my hypothetical graph that I just
- covered. And it's a showing of our *indice*
- composite, and as you can see, for all... do you
- mind if I go a little further up? You can see -

1 because my lens are good, but not as good - you can see that in two thousand and twelve (2012), two 2 thousand fifteen (2015), eighteen (18), fourteen 3 (14), thirteen (13), et cetera, et cetera, Hydro-Quebec is always... TransÉnergie, which is 5 transmission, is always on the first quartile, 6 and...oh, yes, I have the... I have the laser 7 pointer, so I'll try not to strike Mr. Turgeon for 8 another time. Oh yes! So you can see in this 9 graph, it's the indicateur composite, that for the 10 whole period, so it's a quite long period. 11 not a two to three to four years. You can see that 12 Hydro-Quebec is all the time in the first quartile, 13 and this table is generated by the CEA, Canadian 14 Electric Association, with a group of peers, like 15 you said. 16

So, first of all, have you ever looked at this graph, Mr... I'm sorry... Mr. Lowry? Not bad for a French guy.

A. Yes, I've looked at that graph.

Q. [47] Okay. So, when we look at that graph, do you have anything to add to the ... Oh, take your time, take your time, take your time. And I won't sing, like I said. C'est la page 7.

20

- 1 Me GUY SARAULT:
- 2 Quelle page?
- Me YVES FRÉCHETTE:
- C'est la page 7, Guy.
- 5 Me GUY SARAULT:
- Okay, je l'ai.
- A. I can't remember who said it in this proceeding,
- but they were right that guys have a hard time
- doing two things at the same time.
- Me YVES FRÉCHETTE:
- Q. [48] It must be me. And Mr. Marcel Paul Raymond,
- yesterday, talked about my report card. He said I
- had fifty percent (50%) in math and one hundred
- percent (100%) in physical education. So... you
- give me away when you are ready.
- 16 A. Yes.
- 17 Q. [49] Okay. So you said to me that you are familiar
- with this graphic, with this... oh, excusez, oui,
- je vais y aller en français. Je vais revenir avec
- ma langue. J'étais tellement encouragé par ma
- propre voix... Alors, quand j'examine ce tableau
- on voit que sur toute la période, quand même,
- Hydro-Québec est beaucoup plus performante que ses
- pairs, et donc ce graphique-là est préparé par
- l'Association canadienne de l'électricité, et elle

MARK NEWTON LOWRY - AQCIE-CIFQ Contre-interrogatoire - 40 - Me Yves Fréchette

prend en considération les coûts de valeur brute des actifs en entier.

Alors ma question, pour compléter sur ce sujet, Monsieur Lowry - est-ce que cette démonstration-là de productivité de la part de l'utilité par rapport à ses pairs, dans cette 6 analyse-là, n'est-elle pas un signe que la 7 nécessité d'un Facteur S pour aller rechercher 8 une... qui chercherait à rechercher une 9 productivité supplémentaire, paraît plus ou moins 10 utile ou valable dans les circonstances? 11 A. Well, it's one piece of evidence that... any of 12 these studies do provide some evidence in support

- these studies do provide some evidence in support
 of good cost performance. But I, as I said, I
 don't think it collectively is sufficient, but it
 does speak to that, yes.
- 17 Q. **[50]** C'est bien.
- A. I mean, that said, I don't want to say that I couldn't think about how useful this is. I mean, you're presenting it to me somewhat unexpectedly.
- Q. **[51]** Ah oui, bien tout à fait. Je veux pas vous prendre par surprise, là, c'était pas l'objectif.
 Si vous êtes pas familier avec le tableau, si vous ne l'avez pas examiné, simplement me le dire.
- A. No, I've seen the... I've seen the table. I just

- don't have a critique of it on the tip of my tongue.
- Q. [52] Okay. C'est bien. Donnez-moi deux petits
- instants, Monsieur Lowry, je vais passer à un autre
- sujet que ce tableau-là. Je vous remercie, Madame
- Isabelle, ça va compléter. J'aimerais vous amener
- à la page 10, s'il vous plaît, de votre
- présentation. Ah! Il faut que je sois un petit peu
- plus près du micro? Pardonnez-moi, Madame Rosa.
- Bon, c'est bien. Bien, je suppose qu'en arrière,
- là... je pense pas que ça les intéresse, peut-être,
- 12 là. Je leur en voudrais pas, en tout cas, je leur
- en voudrais pas.
- Vous mentionnez, au bas de cette slide, de
- cette planche en français on dit planche :
- "Board did not embrace PSE's Ontario
- productivity evidence in recent Hydro One
- distribution proceeding."
- Alors est-ce qu'il y a eu une décision, dans ce
- dossier-là, qui supporte cette affirmation-là? Sur
- quoi basez-vous cette affirmation-là? Est-ce qu'il
- y a une décision qui a été rendue, est-ce qu'il y a
- une lettre, un signal, quelque chose?
- A. Now, I'm sorry but the translation cut out at the
- first part of what you said.

- Q. [53] Okay. C'est bien. Est-ce que cette
- affirmation-là, que vous faites à la dernière
- ligne, au dernier paragraphe de cette page 10...
- A. Oh! Okay.
- Q. [54] Est-ce que cette affirmation-là, est-ce
- qu'elle est supportée par une décision du Board,
- est-ce qu'elle est supportée par quelque chose, là?
- Sur quelle base votre affirmation s'articule-t-
- elle?
- 10 A. Sure. In the decision in this case, which was
- about Hydro One distribution's new custom MRI plan,
- there was no commentary by the Board that said yes,
- we think that this is a valid study.
- Q. [55] Donc, ce que vous dites c'est que comme le
- Board n'a pas dit quelque chose de positif en
- faveur de l'étude, vous mentionnez donc que le
- Board n'a pas accepté l'étude. C'est ce que je
- dois comprendre?
- 19 A. Well, furthermore, the base productivity trend was
- zero (0). Whereas the study said the productivity
- trend was negative point seven (-0.7) or
- thereabouts.
- 23 Q. [56] Okay. Donc cet écart-là, cet écart-là entre
- les résultats négatifs puis ce qui est présenté par
- l'utilité, est-ce que ça peut être un choix de

17

18

- l'utilité qui a fait ça, est-ce que... est-ce
 que...mais quand même, vous, vous mentionnez que le
 Board n'a pas accepté. Il y a pas de signal comme
 tel du Board sur lequel vous appuyez cette visionlà, ou...
- A. Well, there is no... the board did not embrace it, 6 in the sense that they didn't say that one Factor 7 to consider here is that it seems that the 8 productivity trend in Ontario is negative point 9 seven (-0.7) or point nine (-0.9), I can't remember 10 exactly what it was. And that would be pertinent 11 because then there would be this large implicit 12 stretch Factor in the number that they did choose 13 for the base productivity trend. And so I think 14 that its failure to mention it is pertinent. 15
 - Because if it... Like I said, it would have been constructive in the discussion of the stretch factor if they deemed it a valid study.
- Q. [57] Donc je comprends que si moi je recherchais
 une décision du Board, je n'en trouverais pas, là.

 Je trouverais pas ça. Vous, c'est une déduction
 que vous en faites.
- A. You would find there is no positive acceptance of this study.
- Q. [58] C'est bien, je vous remercie. Maintenant je

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

2.5

vous amènerais à la page 12, Monsieur Lowry. Bien, tout d'abord à la page 7, vous présentez les trois sources de productivité, là. Donc, vous faites référence à l'expérience australienne, l'expérience de Hydro One, et puis l'expérience de HQT. En ce qui concerne maintenant, quand on arrive à la page 12, vous faites référence, donc, à ces études-là, australiennes, et... Mais vous mentionnez ensuite, entre crochets:

"But study flawed and most transmitters operated under formula rates."

J'aimerais comprendre ce que vous voulez par "flawed". Qu'est-ce qui pour vous apparaît sans valeur dans ces études?

A. Well, I mentioned, I discussed this in the... in my presentation yesterday, that a number of my concerns that I stated in my December testimony have proven to be true in my review of the actual study.

For example, that there has been an improper treatment of the change in the structure of the power transmission industry as companies move under the authority of regional transmission organizations. In our opinion... and this is just one example, but an important example.

1

2

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

opinion, that has made it prudent to exclude certain costs from the study.

Now the thing I mentioned yesterday is that they did not screen their data properly, and there was an obvious flaw in the peak-load data that was not recognized, and so in the econometric model, there was a much smaller weight on peak-load management than you would expect in a study of this type. Hydro One, after all, has as much as said that... or Hydro-Quebec has as much as said that the only thing that matters is the system capacity. And that even a transmission line mile variable at all does not need to be in the formule paramétrique for capital, but he was finding that the weight on the line length was considerably more important than the weight on peak demand.

So, those are just two examples, but those are serious problems with...

Q. [59] Je pense que je vous comprends bien, mais à la lumière de ces faiblesses-là que vous identifiez à l'égard de ces études-là, et puis les faiblesses que vous révélez à la Régie, il reste quand même que vous utilisez les données pour supporter votre propre proposition dans ce dossier-ci. Alors comment y décoder une certaine valeur, dans la

24

25

mesure où vous utilisez des données que vous-même 1 vous dites qu'elles sont truffées de faiblesses, 2 là? 3 A. Well, I wanted to be... I think it's the case that when I advised the Board on an X Factor last time, 5 that I also did not exclude the Fenrick Power 6 Distribution study for Ontario, because I thought 7 it shouldn't be completely ignored until vetted. 8 It shouldn't be thrown out entirely for that 9 reason. And so here I'm doing the same. 10 I mean, my inclusion of that negative point 11 eight four (-0.84) helps the company, and not my 12 client. But I'm just trying to be fair-minded 13 about it. I don't think they should completely 14 ignore the fact that somebody did a study that 15 seemed to find negative CNE productivity growth for 16 the US transmitter industry. 17 Q. [60] C'est bien. Je vous remercie. Do you mind if 18 I take a glass of water? Two seconds. You can do 19 the same if you wish. Désolé pour cette 20 interruption. Toujours sur cette même page, il est 21 mentionné un peu plus bas, je vous cite : 22 "Longer sample period average: 0.19%." 23

Pourriez-vous me dire comment ce chiffre-là a été

déterminé? Comment vous l'avez déterminé?

- A. I'm sorry, which number?
- 2 Q. [61] Le "Longer sample period average: 0.19%."
- Comment en êtes-vous... quelle est la... comment
- avez-vous déterminé ce chiffre-là? D'où vient-il?
- A. I think it's just an average of the four bolded
- 6 numbers there.
- Q. [62] Okay. And then when we look at the point
- nineteen percent (0.19%), which is the average like
- you said, how this... how come this... Excusez-
- moi, je vais revenir en français. Quand on examine
- ce "longer sample period average de point dix-neuf
- pour cent (0.19 %)" qui est déterminé, comment ce
- calcul-là, ou ce chiffre-là est-il lié avec votre
- recommandation de point trois pour cent (0.3 %) de
- facteur X, là, dans ce... point deux (0.2) ou point
- trois (0.3)... point deux (0.2) parce que, bon...
- Oui, c'est ça, vous avez fait la correction, là.
- Je pense que point trois (0.3) c'était votre
- recommandation pour HQD, si je me trompe pas.
- Donc, comment on...
- 21 A. Yes.
- 22 Q. [63] ... on réconcilie ce chiffre-là avec votre
- recommandation de point deux pour cent (0.2 %) pour
- le facteur X?
- A. Well, the point two (0.2) is very similar to point

one nine (0.19).

- Q. [64] Donc c'est vraiment un arrondi, quoi.
- A. No. No. I'm just saying that these numbers here,
- which you will note include new information,
- substantiate the number that I earlier proposed,
- based on my experience.
- Q. [65] C'est bien. Je vous remercie. Je crois avoir
- 8 couvert... laissez-moi deux instants, je vais
- regarder ça. J'aimerais aborder avec vous
- maintenant l'aspect Clause de sortie qui apparaît à
- la page 30 de votre présentation, 30 et suivantes.
- 12 Vous recommandez, dans votre recommandation,
- Monsieur Lowry je pense qu'on le voit dans la
- page suivante, là un écart de quatre cents (400)
- points de base lorsque... pour le déclenchement de
- la Clause de sortie.
- 17 Est-ce que vous avez... Ma première
- question, c'est à l'égard de votre recommandation,
- Monsieur Lowry, est-ce que vous avez appliqué aux
- vrais chiffres d'Hydro-Québec, là, aux données
- d'Hydro-Québec, votre Clause de sortie dans une
- des... à l'égard des chiffres des années
- antérieures, ou est-ce que vous avez appliqué ça
- par rapport aux données d'Hydro-Québec
- 25 TransÉnergie?

- A. I don't know how good that translation was, but

 it's just a hypothetical construct based on what we

 know about the MTÉR that's been proved. Not based

 on any particular historical outcome for the

 company.
- Q. [66] Donc vous avez pas déterminé, là, combien de déficit de rendement, avant le déclenchement, votre proposition donnerait, entre guillemets. Est-ce que c'est correct de dire ça?
- 10 A. Sorry. I'm sorry, I don't quite understand that.
- [67] Donc, vous dites que vous avez pas appliqué 11 votre proposition sur les données d'Hydro-Québec, 12 TransÉnergie. Alors combien de... si je place 13 le... je vais y aller simple, là. Je vais essayer 14 de vous reformuler ça d'une autre façon. Le 15 déficit de rendement d'Hydro-Québec, avant 16 déclenchement, dans la mesure où on applique votre 17 proposition, alors à combien ce déficit-là, en 18 valeur, serait-il déterminé pour pouvoir arriver au 19 déclenchement, considérant qu'on a un revenu... un 20 taux de rendement autorisé ici de huit virgule deux 2.1 pour cent (8,2 %) pour l'utilité. 22
- A. Well, it's just based on whatever the ROE target is relative to... it isn't taking account of any differences in the levels of the allowed rate of

return.

- Q. [68] Okay. Donc, comme vous avez pas appliqué 2 votre méthode sur le bénéfice net d'Hydro-Québec 3 TransÉnergie, est-ce que, dans votre proposition, est-ce qu'on peut considérer qu'il y a une forme de 5 proportion? Dans le sens, est-ce que par rapport à 6 l'écart, par rapport à un taux de rendement de huit 7 virgule deux pour cent (8,2 %), est-ce que dans 8 votre industrie, par votre expertise, est-ce qu'un 9 écart de un pour cent (1 %), deux pour cent (2 %), 10 trois pour cent (3 %), quatre pour cent (4 %), cinq 11 pour cent (5 %), vingt-cinq pour cent (25 %) 12 apparaît valable pour le déclenchement de la Clause 13 de sortie? Est-ce qu'il y a une proportion, un 14 chiffre magique? 15
- A. I'm sorry, I'm pausing here because I'm... I mean, this is a hard one to translate, apparently. I...
- Q. [69] But I can... I can try it another time. I can
 try it another time, and I'll do it in the

 Shakespeare language. It might be... it might be
 difficult. But, well, let's use the real math
 here. Puis là je vais retourner en français, ça va
 être peut-être plus simple pour moi, là.
- Le bénéfice net attendu, là, général,

 d'Hydro-Québec TransÉnergie, en appliquant son taux

R-4058-2018 22 janvier 2019

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

24

2.5

1 de rendement, est de cinq cent vingt-cinq millions (525 M), là... cinq cent vingt-cinq millions 2 (525 M) ou à peu près, là, prenez-moi sur parole, 3 là, et quand j'y applique votre proposition, là, qui est de quatre cents (400) points de base, si je 5 fais le calcul rapidement, d'un point de base, là, 6 ça vaut environ soixante-quatre millions (64 M). 7

> Votre proposition, là, grosso modo, c'est donc d'amputer de moitié, si je l'applique, le rendement autorisé par la Régie pour l'utilité pour les fins de son rendement raisonnable sur ses actifs.

Je vous suggère que l'application de votre Clause de sortie crée un fardeau disproportionné sur TransÉnergie. Avez-vous un commentaire à cet égard-là, avec les chiffres que je vous offre? A. Well I said in my testimony that the fact that Hydro-Quebec has a little bit lower allowed return on equity than some of the other utilities in Canada, is a consideration. That would then mean that a negative four hundred (-400) matters more to

(10 h 10)

So I didn't propose any... well, you'll notice that compared Alberta, I did reduce the

them than it does to another utility.

lower bound on the ROE to four hundred (400) basis

points from the five hundred (500) basis points so

I'm acknowledging that that matters somewhat,

certainly not to the point of reducing the lower

bound to one fifty (150), and it's for the Régie to

ultimately decide whether the negative four hundred

(-400) is correct. I think it is.

8 Q. [70] Merci.

19

20

2.1

22

2.3

24

25

- 9 A. I'm sorry, Maître Fréchette, I meant to say, I

 10 think I made that acknowledgement in response to a

 11 DDR, an information request.
- Q. [71] It's my last question so I want to carve it
 out very carefully. Ça sera vraisemblablement la
 dernière question, Monsieur Lowry, si je m'enfarge
 pas dans mes bas. Je veux juste comprendre bien
 comme il faut puis pas mal interpréter votre
 proposition de Clause de sortie, vous me direz si
 j'ai tort.

La proposition que vous faites à la Régie c'est donc d'offrir à l'utilité publique, Hydro-Québec TransÉnergie, plus que la possibilité, vous dites à la Régie qu'Hydro-Québec TransÉnergie doit souffrir quatre cents (400) points de base de déficit pour un rendement supplémentaire de cent vingt-cinq (125) points de base parce qu'à

20

21

22

23

24

25

- l'extérieur, donc, de ces deux plages là, la Clause de sortie serait déclenchée. Est-ce que je comprends bien votre proposition?
- A. Sorry, I guess I better ask you to ask that question again.
- Q. [72] C'est bien. Alors, juste pour bien comprendre 6 l'application de votre proposition de Clause de sortie, Monsieur Lowry, alors si je l'interprète correctement. Ce que vous dites à la Régie, ce que vous leur présentez comme proposition, c'est donc 10 de dire à la Régie d'offrir à TransÉnergie la 11 possibilité d'avoir un déficit de quatre cents 12 (400) points de base pour, en contrepartie, une 13 possibilité de cent vingt-cing (125) points de base 14 au-delà en gain, si vous préférez, et donc à 15 l'extérieur de ces deux plages-là, donc cent vingt-16 cinq (125) points de base positif ou quatre cents 17 (400) points de base négatif. 18

Donc, ce que vous offrez c'est le trade ou ce partage-là parce qu'au-delà de ces deux extrêmes là, il y aurait donc le déclenchement de la clause de off-ramp ou de sortie. Donc votre tableau, l'interprétation que moi j'en fais, votre proposition, vous me direz si j'ai tort, mais mon interprétation c'est que vous offrez à la Régie

puis vous dites d'imposer à l'utilité publique que celle-ci souffre un écart de déficit de quatre cents (400) points de base pour un rendement possible excédentaire de cent vingt-cinq (125) points de base.

6 (10 h 15)

18

19

2.0

21

22

2.3

24

2.5

A. Well, it is somewhat imbalanced in terms of the 7 possible earnings outcome. Now mind you, no 8 problem for the company if it just earns its 9 This is more a matter of possible 10 deviations, possible outcomes, and I feel that, as 11 I've said in my testimony yesterday, that I don't 12 know, I don't feel that the job of the off-ramp is 13 to correct for a deliberate decision by the Régie 14 to have a one-sided earnings sharing mechanism. 15 Most earnings sharing mechanisms in MRIs today are 16 not symmetrical. 17

The Régie chose this for the company and I don't, as I said, I don't think it's, it's only one of many considerations in deciding what the Clause de sortie should be. The main job of the Clause de sortie is to protect against a clearly misspecified plan, a plan that either we should have known in advance to make it different or that some unforseen circumstances make it clearly inappropriate and,

for that purpose, you would still have probably a fairly wide range of earnings outcomes before it's triggered.

I mean, after all, the consequences of
triggering it are grave. There is higher
regulatory costs... a much reduced performance
incentives for the company. The easier it is for
the company to get off the plan, the weaker the
performance incentives, and that runs counter to
the law de la Régie de l'énergie which requires
steadily improving a performance.

- Q. [73] Merci. Lorsque j'examine votre tableau,

 Monsieur Lowry, vous me corrigerez si j'ai tort,

 mais lorsque j'examine la Clause de sortie de

 l'Alberta, celle de Colombie-Britannique, c'est

 deux clauses de sortie-là, on peut les qualifier de

 symétriques. Est-ce que je fais une lecture

 correcte de ce graphique-là?
- 19 A. Yes, they are more symmetrical.
- Q. [74] Merci. Pour une dernière question, puis là
 c'est vrai, Monsieur Lowry, désolé. Dans les deux
 cas de l'Alberta et de Colombie-Britannique, est-ce
 que vous savez si les earnings sharing mechanisms,
 les MTER, sont symétriques ou s'ils sont
 asymétriques.

- A. I understand them to be... well, there is none in
- Alberta, as I understand, but the one for FortisBC
- and for FortisBC Energy, I believe, are
- 4 symmetrical.
- Q. [75] C'est bien. Alors, ça va compléter mes
- questions, je vous remercie beaucoup, Monsieur
- Lowry, je vous remercie pour votre patience. J'ai
- débordé un peu du temps mais les sujets étaient de
- matière importante et puis, bon disons, ce matin,
- 1'inspiration y était. J'espère que ça aura été
- utile.
- 12 LA PRÉSIDENTE:
- 13 Il y a pas de problème. On comprend que ça vous
- touche très directement.
- Me YVES FRÉCHETTE:
- 16 C'est bien.
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- Alors il y a pas de problème.
- Me YVES FRÉCHETTE:
- Oui, oui, c'est ça.
- LA PRÉSIDENTE:
- Merci. Maître Gariépy? Est-ce que vous préférez
- la pause maintenant ou est-ce que vous préférez...
- Me ANNIE GARIÉPY:
- J'allais vous le suggérer.

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- Alors on va prendre la pause maintenant. Il est et
- vingt (10 h 20), on va revenir à dix heures trente-
- cinq (10 h 35). Je vous remercie.
- 5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- 6 REPRISE DE L'AUDIENCE
- 7
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- Alors rebonjour tout le monde. Maître Gariépy,
- 10 c'est à vous.
- 11 INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY:
- Merci beaucoup, Madame la Présidente.
- Q. [76] Bonjour Dr. Lowry. Dans un premier temps,
- j'aimerais que nous abordions la question du
- Facteur X. Dans votre rapport, vous nous
- recommandez "a base productivity trend" de point
- vingt pour cent (0,20 %) pour le CNE revenue index.
- Et vous mentionnez également que le stretch factor,
- que vous recommandiez un point vingt pour cent
- 20 (0,20 %) également. Si la Régie retenait un
- stretch factor de zéro pour cent (0 %), est-ce que
- ça modifierait votre recommandation pour le Facteur
- 23 X?
- 24 (10 h 35)
- 25 A. Did you say if the Régie decided there was to be no

- 58 -

- stretch factor? 1
- Q. [77] Yes. 2
- A. Well, my recommendation for the other part is point 3
- two (0.2) so then, I mean, I recommend having a 4
- stretch Factor so I guess you'd be left with my 5
- point two (0.2) if you were interested in my 6
- recommendation. 7
- Q. [78] Le sens de ma question était de tester si
- votre recommandation pour le facteur X était 9
- modifiée sous une hypothèse où la Régie ne 10
- retiendrait pas de stretch factor. 11
- A. No. No. 12
- Q. [79] Merci. Maintenant, quant au Facteur Z, dans 13
- votre preuve, vous affirmez que les coûts liés aux 14
- normes CIP 15
- "...should be eligible for Z Factoring 16
- because they are occasioned by third 17
- party mandate." 18
- Par contre, les coûts liés aux MALT et aux 19
- automatismes SRC ne devraient pas être éligibles au 20
- Facteur Z. 21
- Pouvez-vous clarifier pourquoi les deux 22
- derniers ne devraient pas être éligibles au Facteur 2.3
- Z et précisez, notamment, si la raison que vous 24
- invoquez ou le sens de votre recommandation était à 25

- l'effet qu'ils n'étaient pas fixés par des third party mandates.
- A. If I may ask you to restate, you mentioned the MALT and what was the other?
- Q. [80] MALT and automatismes RPTC SRC, the automatisms.
- A. Okay. Well, I just would recollect the four 7 criteria for Z Factors and whether those two 8 categories really met all of those requirements of 9 being entirely unforeseen, unusual in nature, 10 outside of the normal business, and I don't think 11 they really are so, I mean, naturally, they're 12 going to be in an operation of a transmission 13 utility (inaudible) other utility, a certain number 14 of somewhat new things that come up that are 15 nonetheless really in the realm of the normal. 16 It's just that they're new so it's not the case 17 that the company should have a claim to recover any 18 new cost that comes along. 19
- 20 Q. [81] Merci, ça...
- 21 A. Well, I would just like to mention too something
 22 that I said in my remarks to earlier questions that
 23 we really want to discourage the company to get in
 24 the business of having a Z Factor unit that racks
 25 their brains for things that they can claim extra

money for because if you stop to think about it,

yes, you know, it's a temptation with the multiyear

rate plan to get some extra revenue, it's a new

profit centre for the company. So, you know, it's

best to kind of lean on the side of no when it

comes to Z Factors, while allowing for them when it

7 really matters.

(10 h 40)

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Q. [82] C'est bien, merci. Maintenant, j'aimerais aborder la question de la Clause de sortie avec vous. Je voudrais aborder votre opinion sur les chances que la Clause de sortie soit exercée dans le cadre du MRI proposé et sur la valeur du niveau de risque, l'influence du niveau de risque. Donc,

ce sont les sujets que je veux aborder avec vous.

Dans un premier temps, je vous réfère à votre recommandation sur les quatre cents (400) points de base et à l'effet que la Régie devrait revoir le plan et considérer si elle le continue ou pas lorsqu'une Clause de sortie sera déclenchée. Je paraphrase, là, votre recommandation dans un premier temps.

Et vous nous dites également que "a year of cost of service regulation should not be automatic." Par ailleurs, je vous demanderais de

1

2

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

référer aux valeurs historiques des écarts de rendement du Transporteur et pour ce faire, je vous réfère à la pièce HQT-13, Document 1.1. Je vais demander à madame la greffière de nous la présenter, c'était le tableau R11-1, à la page 32, qui avait été confectionné par Concentric où on voit, là, pour vous permettre de voir, les écarts de rendement historiques du Transporteur.

Madame la Greffière, pouvez-vous lever un peu le tableau pour que docteur Lowry puisse voir tous les chiffres. Merci. Donc, en considérant les caractéristiques du MRI telles que proposées par le Transporteur, commentez, s'il vous plaît, le comportement attendu, selon votre opinion, des écarts de rendement par rapport aux valeurs historiques du Transporteur. Est-ce que vous anticipez que les écarts de rendement historiques se reproduisent, qu'ils soient plus élevés ou moins élevés.

A. I would suspect that the variance will be somewhat 2.0 greater under the plan than they have been 21 historically. Historically, the company operated 22 under a series of annual rate cases with forward 23 test years. Now, the CNE will be subject to 2.4 indexing but the other part will continue to be 25

2

3

6

7

8

9

10

11

12

subject to cost of service regulation. And that's a very important point when you're worried about these large variances by the way that this is a big protection for the company in this case.

But no, I would expect a little bit, you know, somewhat more variance around the numbers.

And if you look at these numbers, you could see that, hey, even under annual rate cases, there were some earnings that could endanger a trigger, at least in terms of just the absolute value of the variances we're getting up to one point five (1.5) in some cases.

- Q. [83] Pour préciser votre réponse, en termes de risque, est-ce que vous considérez que les caractéristiques du MRI proposé sont plus ou moins haut risque pour le Transporteur.
- A. It is a little riskier for the transmission

 provider, that kind of comes with the territory of

 an MRI, that it's going to be somewhat riskier.

 (10 h 45)
- Q. **[84]** Maintenant, on va ajouter un élément. Je
 voudrais voir avec vous votre opinion sur le seuil
 de matérialité en conjonction avec la Clause de
 sortie pour le niveau de risque, pour évaluer le
 niveau de risque. Donc si la Régie ne retenait pas

9

22

la proposition du Transporteur sur le risque...

sur le seuil de matérialité, mais qu'elle

choisissait de le hausser plus haut, quels sont les

résultats que vous anticipez sur les écarts de

rendement? Vous pouvez répondre en fonction de

votre recommandation, qui est de cinq millions

(5 M), je crois, pour le seuil de matérialité, ou

commenter, là, sur les autres propositions des

intervenants, quinze millions (15 M), là.

10 A. Hum hum. Well, I think that, plainly, if you widen

the materiality threshold, that you will increase

risk by a modest amount. No question about that.

And my proposal is the five million (5 M), but I

also think that the Régie should give consideration

to the other proposal of having more like a fifteen

million dollar (\$15 M) materiality threshold.

Because that's based more on the notion of the

amount of risk that the company can reasonably

withstand, as opposed to just the dollars that are

 $\,$ the focus of the costs that are subject to Z

Factoring. That's what I would... I did it on the

basis of the latter, but they're reasoning on the

basis of the former, that it's more a matter of how

much risk the company can comfortably accept is

also pertinent, and since it is a large, a capital-

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- intensive company, there are quite a few earnings
 there that they don't have to be paying to anyone,
 that, in any given year, that it's also worth
 considering.
- Q. [85] Est-ce que ce que vous anticipez à propos du
 niveau de risque ou des écarts de rendement
 prospectifs, là, pour l'avenir, est-ce que vos
 anticipations devraient guider le choix du critère
 de Clause de sortie, et dans quelle mesure?
- 10 A. Well, the risk of the plan is certainly one
 11 consideration, but the other is a consideration of
 12 how, you know, at what point... and it's a very...
 13 It's a very grave matter to suspend the plan. So
 14 you really hate to do that.

And so what would be an amount of extreme earnings outcomes that should be permitted before the plan is suspended. And, you know, the riskiness of... the overall riskiness of the plan is one matter. In this particular plan, there is less risk because... naturally, because the company is subject to cost of service regulation for its capital cost, and it's a very capital-intensive company.

It's also notable that it's a very unrisk... you know, that there's very little

R-4058-2018 22 janvier 2019

1

2

3

6

7

8

9

10

23

24

25

concern about this company ever having stranded assets, because it's in the business of delivering hydro power to market, low-cost hydro power that's in demand in the US and in Ontario, as well as in Ouebec.

So I think that that's why considering all, that having the before-earnings trigger of four hundred (400), to me made sense, which is, after all, even less than what was proposed, or what has been approved for Alberta.

- Q. [86] Maintenant, si des écarts de rendement 11 importants, suffisants pour déclencher la Clause de 12 sortie, devaient être observés en cours de 13 mécanisme, que ce soit des écarts positifs ou 14 négatifs. Selon votre opinion, est-ce que les 15 causes probables de ces écarts, les sources de ces 16 écarts, quelles seraient-elles, ces sources...ou 17 ces causes d'écarts probables? 18
- A. Well that's a good question because a lot of the 19 things that you might think would go wrong would be 20 covered by the Z Factors. And so what's left that 21 could possibly go wrong with the plan? 22

One of the things that has almost, or actually caused other plans to be suspended or request for suspension, would be, for example in

1

2

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

the gas industry, that they calibrated a price cap index without taking account of the declining trend in the use per customer of the residential and commercial sector. And then, when that came up against a mounting concern about the need for replacement investment for safety purposes, it just seemed like the plan had been badly designed.

But it is indeed somewhat hard to imag... Another possibility is could the inflation measure be seriously miscalculated in some way. And at least in this case, there is a, you know, two indexes, including a labour price index for Quebec, which... and also to be remembered that this is an inflation measure that's only applying to CNE, it's not applying to capital costs where maybe there would be a greater risk of bad tracking of the actual capital price. Which could surge, for example, due to something like surging copper prices, or not copper in the case of... so much as steel, maybe, in the case of a transmitter.

So I, you know, it is kind of hard to come up with reasons that the plan would be miscalibrated.

Q. [87] Et est-ce que votre réponse serait différente si on considère votre recommandation de la Clause

19

20

21

22

23

24

25

de sortie comparativement à la recommandation de Concentric?

- A. I'm sorry, could you ask that question again?
- [88] La réponse que vous venez de nous offrir sur les causes, ou les sources probables d'une sortie 5 du mécanisme incitatif, est-ce que votre réponse 6 serait différente, est-ce qu'elle varierait selon 7 la valeur du critère de déclenchement de la Clause de sortie? Est-ce que le fait de choisir quatre 9 cents (400) points de base plutôt que cent 10 cinquante (150) points de base fait une différence 11 sur les causes de sortie? 12
- 13 A. Well, if you're talking about the extraordinarily
 14 narrow triggering of a hundred and fifty (150)
 15 basis points, then suddenly you're talking about a
 16 lot of other things that could possibly be
 17 different.

And just... normal fluctuations in CNE could cause such a phenomenon. CNE, as I've said before, is volatile. I mean, some years it goes up, and in other years it goes down. It's a natural thing. And with the Asset Management Program, doubtless, from one year to the next, they will have a reason to have higher or lower maintenance expenses.

2

3

6

7

8

9

10

11

12

real concern about whether the company would even continue for four years with a lower trigger as low as a hundred and fifty (150) basis points. I mean, if they had a... had they done it so that they basically had different triggers for the higher and lower, so that they could pull the other one down, it would have made a lot more sense. But as it is, with a hundred and fifty (150) at the lower end, it's... You know, the company, really, will embark upon the plan, not even sure that they'll finish the plan.

- 13 Q. [89] Maintenant, selon votre examen du mécanisme
 14 tel qu'il est proposé actuellement, est-ce que la
 15 formule, de la façon qu'elle est conçue,
 16 permettrait facilement de constater les sources des
 17 écarts de rendement, ou est-ce que ce serait un
 18 exercice difficile pour la Régie d'identifier les
 19 causes de sortie du mécanisme?
- A. It depends. It could... Because it can happen for
 a lot of different reasons. I mentioned, for
 example, that OPEX, their CNE is volatile. So you
 could... you could have a bad year. And so you
 look under the hood and see what's going on. And
 the CNE were unusually high or low. And then you

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

ask, well, what's goint to happen next year? I mean, was this a one-time type of thing? Is there any reason to think that it's going to be offset by a much lower CNE in later years of the plan, or that it was offset by a lower CNE in earlier years of the plan? So that's one thing you're going to look at.

But another thing that actually comes up in these situations is that maybe the company did something to reduce its cost, for example, that... and you sit and down and look at that, and you find out that well, no, they were just... they just did a great job of cost containment. And so we're not going to... we're not gonna... and so they're earning a lot more money because they're doing a great job of cost management. No, that's not a reason to suspend the plan. That's what the plan is supposed to do. So...

- [90] Maintenant, dernière question sur la Clause de 19 sortie. 20
- A. By the way, I might just elaborate that that 21 happened recently in Alberta, where one of the 22 companies was earning a lot more than... it was... 23 I believe it was Alberta Power. And they were 24 earning a lot more than was expected and upon 25

further review, well they, after the plan was 1 approved, they did a major downsizing. They had 2 been known to be a high cost performer prior to the second plan, but once the strong incentives of the second plan were established, they just did a downsizing. So that was not a reason to suspend 6 the plan.

- Q. [91] Merci. Donc, la dernière question sur la 8 Clause de sortie - croyez-vous que la valeur du 9 critère de la Clause de sortie devrait être liée au 10 fait qu'il entraîne ou pas la fin du mécanisme 11 incitatif? 12
- A. Well, definitely, it should... it should... if I 13 understand your question correctly, one 14 consideration is that you really don't want to go 15 off the MRI. So... and you really want to... you 16 really want to keep it going. So, even if you do 17 have... so you, you know, that's a big reason that 18 you want to have a pretty loose trigger. And 19 that's what they do in both British Columbia and in 20 Alberta, they have a pretty loose trigger. Because 21 they've been doing this for a while, and they're, 22 you know, they kind of drunk the Kool-Aid and they 23 want to do this type of mechanism. And all the 24 incentive concerns as well, if it's too easy to go

off the plan.

1

9

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Q. [92] Maintenant, quant au choix des indicateurs de qualité de service, une de vos recommandations alternatives au IMQ, proposées par le Transporteur, est à propos des indicateurs T-SAIFI et T-SAIDI, où vous nous dites que :

"Consideration should be paid to using
T-SAIDI and T-SAIFI as reliability
metrics."

Ma question est - est-ce que vous recommandez de
remplacer les deux indicateurs IC opérationnels et
nombre de pannes et interruptions planifiées par
T-SAIDI et T-SAIFI, ou d'ajouter T-SAIFI et
T-SAIDI?

A. I recommended that the Commission give
consideration to these as alternatives. But I
guess I haven't convinced myself that they are
superior to what the company has chosen. And I
might just preface my remarks by saying that this
matter of the service quality indicators in Quebec
is very arcane. And I'm somewhat reluctant to...
I'm almost incline to defer to some of my other
colleagues amongst the consumer advocates, such as
monsieur Raymond, in terms of some of these
recommendations, because they have so much more

experience with them.

I mean, I just have this instinct that what you'd like to have is reliability indicators that cover frequency and duration that include all sources of outages, but have some sort of an exclusion of major events. And somehow or other, that's not what's been proposed now. And I don't think that the T-SAIFI and T-SAIDI necessarily solve that, meet my preference better. I am concerned about the fact that they're based on the number of delivery points as opposed to the number of clients, which I think does make some sense. It's more import... I mean it is more important what happens in Montreal and Quebec City than it is in the less populated areas, although they're both important.

So I'm not really saying, at the end of the day, recommending T-SAIFI and T-SAIDI, nor am I saying they should be included.

Q. [93] Maintenant j'aurais quelques questions à propos du deadband de l'IMQ. Votre recommandation, dans votre rapport, à la page 46 de votre rapport, était à l'effet que :

"The substantial deadband in the mechanism linking the IMQ and the MTÉR is also

controversial.

Et à la fin du paragraphe, vous nous dites :

However, these fluctuations should tend to

balance out during the course of the plan."

Pouvez-vous nous confirmer notre compréhension que

1'approche que vous proposez repose sur l'hypothèse

que les fluctuations des indicateurs s'annuleront

au cours du MRI?

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

A. Not quite, but close. That they will tend to cancel each other out and therefore reduce the possible unfairness to the company of having service quality linkage to the MTÉR that's based on service quality metrics that are driven by external events such as weather. And since there is no opportunity for a reward... and there is something to be said for having a more symmetrical plan, but one of the problems of that is then you have to be really really careful about the penalty award mechanism because you don't ... you know, you don't want to be paying for quality that's not costeffective. And in this case, you know, the company in question has very very good reliability. Some people say it has too good reliability. So does anybody really want to be paying for any more?

But under the circumstances, then, since

2

6

8

9

10

11

12

13

many of the metrics are sensitive to weather conditions and other exogenous events, there is this... you know, there is an issue of unfairness that hopefully could be balanced out if you took an average over four years. After all, it's really no big deal to take an average over four years. Each year they'd still be reporting, and it could be in the newspaper that they had a good year or a bad year, and they can plan for where it looks like it's heading, and if they're behind the eight ball after one year, well, then they can try harder the next few years to catch up, and so that they end up with an IMQ that's zero or even better.

- Q. [94] Maintenant, en suivi de votre présentation 14 hier, autour de la page 25, là, je suis pas 15 certaine de la bonne page, vous présentiez votre 16 position sur l'IMQ proposée par le Transporteur, 17 et vous présentiez votre proposition, et à un 18 moment donné vous avez dit, je crois, qu'un certain 19 deadband, dans une certaine mesure, faisait du 20 sens. Et que c'était... Que le recours à celui-ci 21 était préférable à la méthode de Gazifère. Est-ce 22 que je vous ai bien compris? 23
- A. Well, again, I tried to come up with a method that finesses that. But in the event that... I'll just

- say that in the event that there is no surplus, you know, there is no reward for superior quality, the company... And any diminution from the average performance is penalized. It is somewhat unfair to the company.
- Q. [95] Peut-être ma dernière question autre que le deadband, le recours au deadband, est-ce qu'il existe d'autres critères pour lesquels la Régie pourrait s'appuyer pour traiter le cas des indicateurs qui affichent des variations significatives telles que l'IC opérationnel, comme exemple, avec des variations significatives.
- 13 A. Well yes, by averaging it over four years instead, 14 that would then make it less necessary, or 15 eliminate the need for a deadband. So that would 16 be another way to go.
- Q. [96] Merci. Ça complète mes questions.
- LA PRÉSIDENTE:
- Merci, Maître Gariépy.
- 20 -----
- 21 INTERROGÉ PAR LA FORMATION:
- Q. [97] Lise Duquette pour la Formation. Quelques
 questions, très peu. Ma première question serait
 la suivante est-ce que votre rapport écrit inclut
 les éléments qui concerneraient, je cherche...

L'étendue, the scope of the study? L'étendue de 1 l'étude qui serait à faire pour l'étude de 2 productivité multiFactorielle. Parce que je sais que votre... Ça en contient quelques-uns, mais est-ce exhaustif, ou est-ce que c'est les 5 principaux points? 6 A. Hum... well, there are two points in my 7 presentation, Régisseure Duquette, that are not 8 mentioned, I think, in my written report, and one 9 is there would be a concern that a company would... 10 a witness would have a very restrictive peer group 11 and only present results for that peer group. And 12 I think it would be desirable that any witness have 13 results for a lot of companies, and then if he'd 14 like to propose a peer group out of that...very 15 often, in these matters, there haven't been peer 16 groups in many of these studies, which isn't to say 17 that it couldn't be a good idea to have a peer 18 group. So that would be one thing. 19 I also mentioned that it would be desirable 2.0 for the studies to have econometric models of, 21 ideally, CNE and capital and total cost, because 22 one way or the other, those are very... that's 23 very useful information for the Régie... should be 2.4

very useful information for the Régie and

25

stakeholders.

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

Q. [98] Thank you. Sorry. The other question is on 2 the productivity as well. In page, I believe 5... 3 yes, 5 of your presentation, you discuss the characteristics of productivity. Mr. Raymond, 5 hier... yesterday, told us that we should extract 6 from the Kahn method maybe some costs that are not 7 there for the whole period of the study. Donc, si... Je vais le redire en français, ça va peut-9 être être plus juste. 10

Je crois que monsieur Raymond, ce qu'il nous disait hier, c'était ce qu'il indiquait, que dans la formule... le tableau que monsieur Coyne avait fait pour le Kahn, certaines données auraient dû être, certaines rubriques de coûts devraient être extraites, là, parce qu'ils ne sont pas là pour toute la période qui est examinée, et qu'on devrait enlever ces rubriques de coûts-là. Est-ce que, de votre avis, est-ce que c'est une bonne façon de procéder?

A. Well, I think it was very constructive for him to
show... And I think what he did was he took out
some of the maintenance expenses, among other
things. And I think it was good to show that that
would change the results a lot, and I... You know,

2.4

he's... well, he's dealing with the same issue as that figure that I presented, where you had those higher batch of dots, and then the lower batch of dots, and then another higher batch of dots. And all we have, in terms of data, for HQT, is two of those three blocks of dots. And they're a bunch of lower dots because of this transition to the asset management program.

So I feel that... you know, the way I finesse it... so it's instructive for you to know that. And you could, if you were solely basing this on HQT's recent performance, consider that, but what I did is say no, let's...after all, this is a company that is in this transition, we're not sure exactly when that transition will end.

So, include the numbers for the whole sample period, which are pulled down by the numbers for the transition, as well as the earlier numbers, but then you have the numbers for Australia, and for the United States, and for Hydro One, and just average it all together, and everything will be fine. So I don't feel the need... I didn't feel the need to do that, but that exercise was nonetheless very informative and appropriate by Mr. Raymond.

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

. [99] Merci. And also on productivity, do I
understand that you agree with Mr. Coyne that hottubbing is not a good option?

A. Ah... You know, I... I feel that we're in a 4 transitional stage in this MRI, where the companies 5 have, whether they even fully realize it or not, 6 they're trying to... they're trying to use their 7 spending power to create an alternative reality 8 about productivity trends that can only be achieved 9 by hiring new witnesses that have never worked in 10 this area to cook up something new. 11

And I think that it isn't going to be long before those, these novel approaches are going to be shot down, as having been pretty much bogus and incorrect. Which isn't to say that there aren't legitimate areas of difference, but I think it's just goingto... something that's going to have to happen in a courtroom. Because they're not going to be... they can't be reasoned with, really. They have to just face the risk that they won't be taken seriously.

And if you look at one of the practitioners that's been doing these kinds of alternative studies, his numbers come down with every new study that he files because he's been subject to pressure

2.4

and he'll say, you know, he'll be totally opposed to this thing in one case, and in the next case he'll adopt that thing.

And so I don't see how hot-tubbing, if I understand the term correctly, is possible. It's just sort of something that they're going to have to, you know... The regulars just have to take sides on some of these issues, and make it clear that certain types of practices are not really accepted. And as soon as they do, you won't see those kinds of studies.

We're talking about this sometimes with some of my colleagues, that arbitration has some appeal in this context. That if you had to rule at the outset, that you're going to choose one of the numbers of one of the witnesses, it would incentivize the numbers to come very much to one number in the middle, because there would be a risk that a kooky number wouldn't be accepted. But right now we live in a world where kooky numbers is a strategy that people take. And once in a while they actually get away with it. That's what, in my opinion, what happened in that Eversource case in Massachusetts.

Q. [100] Merci. Two questions. The first one is

about the Clause de sortie and the five hundred

(500) points or the four hundred (400) points. And

that refers to maître Fréchette's questions

earlier. The theory is that you would have a

Clause de sortie when it affects the viability of

the utility. At which point the viability is...

Je vais le dire en français. À quel point la

viabilité de l'entreprise peut être remise en

10 A. Well that's right. And that's why numbers like
11 negative four hundred (-400) and negative five
12 hundred (-500) have been used. Because for one
13 year, that would raise an eyebrow. And, you know,
14 intuitively to me, one year of that would be enough
15 to raise some concern.

question dans son rendement?

9

Q. [101] Ma compréhension de ce que monsieur Coyne 16 nous a indiqué, c'est qu'ils avaient mis le 17 threshold à cent cinquante (150) parce que, à cent 18 cinquante (150) points de base, en raison du taux 19 de rendement accordé à Hydro qui était à huit point 20 deux (8.2) - ou huit cent vingt (820) points de 21 base, là, si on veut le dire comme ça - si on 22 enlève cent cinquante (150) points, ça rejoint un 23 threshold qui est commun, si on veut, dans le 24 secteur, parce que le quatre cents (400) points, 25

17

18

19

20

21

22

pour des entreprises qui auraient des taux de rendement plus élevés que celui d'Hydro, bien, on reviendrait à peu près à quelque chose de similaire, donc. Je ne sais pas si vous pouvez commenter là-dessus?

A. Well, I think that, you know, the fact they have a 6 modestly lower allowed rate of return is a 7 pertinent consideration, but it's certainly not the 8 only one, that it also matters a lot what would 9 really be evidence that a plan is badly designed. 10 And lest we forget too that lots of times, when 11 these things happen, as I've said, it's concluded 12 that it isn't even a problem. It's just a 13 temporary blip of some type that could be offset by 14 blips on the other side. 15

So it's just, that's just one of several Factors to consider, and certainly, in my opinion, doesn't warrant a number as low as one fifty (150) which plainly would put the survivability of the MRI at risk after all this work, to have an almost likelihood of a failure of the plan would be very disappointing.

Q. [102] Merci. Je vous amènerais à la page 15 de
votre présentation. À la dernière puce, vous
dites... Bien, en fait, les trois dernières puces

2.4

2.5

1 parlent du benchmarking of capex, et la dernière puce, vous dites : 2 Formules paramétriques are better for benchmarking multiyear trends. Pouvez-vous m'expliquer, parce que, évidemment, le 5 MTÉR, le ESM mechanism, fonctionne sur une base 6 annuelle. Alors je voulais juste voir, selon vous, 7 comment une formule paramétrique sur un multiyear 8 trend... Ce que je comprends de votre multiyear 9 trend, c'est que des années pourraient être... une 10 année pourrait être « offsettée » par une autre, 11 mais quand qu'on a un ESM annuel, comment ça peut 12 rentrer un avec l'autre, ou s'imbriquer 13 correctement l'un dans l'autre? 14 A. Well I would say, naturally, the formule 15 paramétrique is really going to be designed to do a 16 smoothing of what could be expected in terms of 17 capital cost or capex, if it applied to capex. And 18 so there will be... There will be deviations from 19 year to year, of course, because the... Maybe just 2.0 look at the recent history of Hydro-Quebec, I mean 21 sometimes their capex is a lot higher than in other 22 2.3 years.

So that's why... I mean, to the extent

that that's true, then there may need, if you were

2.4

to talk about a formule paramétrique that became a revenue cap, there could be a need for some sort of supplemental revenue adjustment, and they could be of various kinds, and I would say that the design of those supplemental revenue adjustments is really what's at the frontier of Canadian MRIs today. How to get that right. And you'll notice that all three of the other provinces that have this form of regulation have different ways of doing it. Also, Alberta changed the way they did it radically when they went from the first to the second generation. Now Ontario Energy Board is coming to the end of their cycle and reconsidering their approach to MRIs, and I think they may look at this issue again.

But, so there is enough promise from supplemental revenue to not abandon the idea of formules paramétriques prematurely. Besides, as I've said, you know, the regulators in Ofgem and Australian Energy regulator are very interested in developing models to appraise capital expenditures. For example, in Australia they have sophis... And these are not statistical models in the sense of econometrics or anything like that, but they have... They've developed sophisticated models for

- both augmentation capex and for replacement capex.
- Replacement capex is always really a big ticket
- item. And it just goes to show that there is...
- The more people do this stuff, the more they're
- interested in coming up with some alternative to
- the company's proposal as another information point
- to set revenue requirements.
- Q. [103] Thank you so much. Maître Sarault... It
- 9 will be all my questions. Maître Sarault, avez-
- vous un réinterrogatoire?
- Me GUY SARAULT:
- Non.
- ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE
- 14 LA PRÉSIDENTE:
- Alors, ça va conclure la portion de la preuve de
- 1'AQCIE pour monsieur Lowry. Thank you very much.
- Vous êtes maintenant libéré. Et puis on pourrait
- passer, à ce moment-là, à la preuve... votre
- deuxième panel.
- 20 AND FURTHER THE DEPONENT SAITH NOT
- Me GUY SARAULT:
- Alors, oui. On peut peut-être...
- LA PRÉSIDENTE:
- En fait, je vais demander aux gens de commencer à
- s'installer. J'ai peut-être des petites questions

- d'intendance avec maître Fréchette sur les
- engagements, particulièrement les engagements que
- nous avions demandés.
- 4 Me YVES FRÉCHETTE:
- Je pense qu'il en reste trois.
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- Oui. Et notamment celui pour le taux de perte,
- s'il y avait des outils réglementaires, et si oui,
- c'est quoi les modalités.
- Me YVES FRÉCHETTE:
- Alors...
- 12 LA PRÉSIDENTE:
- Parce que...
- Me YVES FRÉCHETTE:
- Oui, c'est bien. Alors ce qu'il reste, c'est le 7,
- le 16, le 18. Alors la fin de la journée serait le
- moment où nous pourrions dire tous eurêka à ce
- moment-là.
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- Définir fin de journée. Parce que, dépendamment de
- la réponse, moi j'ai besoin de dire aux gens s'ils
- doivent être ici demain ou pas. Alors plus tôt que
- tard serait mieux. Au retour du dîner, il faudrait
- avoir une heure. Parce que s'il y a des
- explications à donner, il faudrait...

- 1 (11 h 25)
- Me YVES FRÉCHETTE:
- C'est bien. Celui qui concerne des discussions
- réglementaires puis la fausse peut-être bonne idée
- qu'on avait parlé au départ. Celui-là va être
- déposé au début de l'après-midi.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- 8 D'accord. Je vous remercie.
- 9 Me YVES FRÉCHETTE :
- 10 Ce qui devrait permettre à tout le monde d'en
- prendre connaissance puis, selon le cas,
- d'échanger.
- LA PRÉSIDENTE :
- Le 18 était l'engagement de confirmer la fermeture
- réglementaire et de voir quelles informations
- seraient données...
- Me YVES FRÉCHETTE:
- C'était... Oui.
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- 20 ... au rapport annuel.
- Me YVES FRÉCHETTE :
- Le contenu pour le rapport annuel.
- LA PRÉSIDENTE :
- Et l'autre... Ah! Je vais juste aller voir.

- Me YVES FRÉCHETTE:
- Le 7, le 16...
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- Le 7, ça, c'est le taux de pertes, je pense.
- 5 Me YVES FRÉCHETTE :
- Oui, oui. C'est des équipements CHI contribution,
- 7 ligne.
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- Ah! Oui. La ligne, est-ce que la ligne fait partie
- des équipements majeurs.
- Me YVES FRÉCHETTE :
- Ca fait qu'on attend ça, c'est l'équipe de monsieur
- 13 Chagnon là.
- 14 LA PRÉSIDENTE:
- D'accord. Alors...
- Me YVES FRÉCHETTE :
- Donc, le 7, les 16 et 18, c'est sûr, puis celui qui
- concerne...
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- Les outils réglementaires.
- Me YVES FRÉCHETTE :
- ... les outils réglementaires.
- LA PRÉSIDENTE :
- C'est sûr que si la réponse est « non »...

- Me YVES FRÉCHETTE:
- 2 C'est bien.
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- ... ça va régler la question rapidement.
- 5 Me YVES FRÉCHETTE :
- J'ai pas voulu redire la même chose là. Merci.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- 8 Merci. Est-ce que monsieur Vézina va se...
- 9 Me GUY SARAULT:
- Oui.
- 11 LA PRÉSIDENTE:
- Oui. Il est « missing in action ». Est-ce que ça
- fait longtemps qu'il est parti? Ah! Il est là. On
- le voit.
- Me GUY SARAULT:
- Vous nous avez fait peur.
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- On a eu peur quelques secondes. Merci. Monsieur
- Sarault, c'est à vous. Maître Sarault, c'est à
- vous.

- PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ Panel 2
- Me GUY SARAULT :
- Vous pouvez assermenter les témoins.

LA GREFFIÈRE : 1 Oui. 2 3 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-deuxième 4 (22e) jour du mois de janvier, ONT COMPARU : 5 6 PAUL PAQUIN, consultant en énergie, ayant une place 7 d'affaires au 1685, rue Séguin, Brossard (Québec); 8 9 JOCELYN B. ALLARD, avocat, président de l'AQCIE, 10 ayant une place d'affaires au 1010, rue Sherbrooke 11 Ouest, bureau 1800, Montréal (Québec); 12 13 PIERRE VÉZINA, ingénieur, directeur - Énergie et 14 environnement pour le CIFQ, ayant une place 15 d'affaires au 1175, avenue de Lavigerie, Québec 16 (Québec); 17 18 LESQUELS, après avoir fait une affirmation 19 solennelle, déposent et disent : 20 21 INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT : 22 Q. [104] Alors, bonjour Monsieur Paquin. Vous êtes 23 l'analyste de l'AQCIE et du CIFQ dans le présent 24 dossier. Et j'ai déposé hier sur le SDÉ, ce matin 25

- plutôt sur le SDÉ, comme pièce C-AQCIE-CIFQ-0037,
- une présentation intitulée « de Paul Paquin pour
- 1'AQCIE-CIFQ. » Vous êtes bien l'auteur de ce
- document que vous allez nous présenter tantôt?
- 5 M. PAUL PAQUIN:
- 6 R. Oui.
- Q. [105] Bon. Est-ce que je dois comprendre que ce
- document qui traite évidemment du facteur Z pour le
- plan de redressement des MALTs a été précédé, le ou
- vers le neuf (9) novembre deux mille dix-huit
- 11 (2018), du dépôt d'un mémoire qui a déjà été adopté
- comme pièce C-AQCIE-0019, n'est-ce pas?
- 13 R. Oui.
- Q. [106] Parfait. Alors, est-ce que, bon, ça, c'est
- déjà adopté. Et je vais demander la même question à
- Messieurs Allard et Vézina si eux aussi adoptent
- ces documents comme constituant la preuve sur ces
- sujets dans le présent dossier.
- M. JOCELYN B. ALLARD:
- R. Oui, en ce qui me concerne.
- 21 Q. [107] O.K.
- M. PIERRE VÉZINA:
- R. Pour moi également.
- Q. [108] Alors, Monsieur Paquin, je pense qu'il est
- opportun de vous laisser aller avec votre

- présentation, en la situant dans son contexte si
- vous le jugez nécessaire.
- Me YVES FRÉCHETTE :
- Juste pour une question pour vous, Maître Sarault.
- Je vois qu'il y a deux rubriques pour la
- présentation. Je vois la rubrique B. Est-ce que ça,
- c'est une nouveauté? Est-ce que c'était dans le
- rapport qui a été déposé par l'AQCIE-CIFQ sur
- lequel monsieur... que monsieur Paquin...
- Me GUY SARAULT:
- Sur le rapport précédent, la pièce 019?
- M. PAUL PAOUIN:
- R. Non, ce n'était pas dans le rapport précédent,
- c'est des commentaires supplémentaires suite à ce
- qu'on a entendu en audience. On voulait... les
- intervenants voulaient apporter un élément
- particulier.
- 18 (11 h 30)
- Me YVES FRÉCHETTE:
- Écoutez, je m'en remets à la Régie. Comme vous
- voyez, c'est un élément nouveau par rapport à la
- proposition initiale. Vous savez, on me fait
- souvent un reproche dans les répliques parfois de
- m'épancher ou de... alors je m'en remets à vous sur
- le processus. Mais il s'agit clairement d'un sujet

qui n'avait pas été... c'est un sujet pertinent à
l'audience, il n'y a aucun problème avec ça. Mais
est-ce que c'est un sujet sur lequel l'intervenant
avait déjà offert sa position, qu'il avait déjà...

Ça, malheureusement, ce n'était pas présent. Alors,
je m'en remets à vous, mais que je vous le
soulignais.

Me GUY SARAULT :

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

Écoutez, c'est définitivement un sujet qui a été traité abondamment au cours de l'audience. Et il est quand même assez fréquent, ce n'est pas la première fois que je vois ça, que des présentations orales ou des PowerPoint qui sont présentées en cours d'audience vont adresser des sujets qui n'étaient pas nécessairement dans la preuve écrite qui a précédé. C'est assez commun. Souvent, par exemple, un témoin va choisir d'aborder un sujet qui a fait l'objet de commentaires de la part des témoins du Distributeur ou du Transporteur, puis il pense qu'il est nécessaire dans les circonstances d'apporter un point de vue, un éclairage supplémentaire pour qu'on comprenne bien notre position.

Et comme maître Fréchette le souligne bien lui-même, c'est définitivement un sujet qui est

- pertinent au présent dossier. Alors, je ne vois pas en quoi ça cause un préjudice. Le docteur Lowry a
- aussi témoigné là-dessus. Ce n'est pas notre seul
- témoin. En tout cas, moi, je pense qu'il n'y a pas
- de mal. C'est quelque chose... C'est une pratique
- que je qualifierais qui n'est vraiment pas
- 7 exceptionnelle.
- 8 Me YVES FRÉCHETTE:
- On s'en remet à vous. Je voulais simplement vous
- souligner. C'est une question de processus. On le
- sait.
- 12 LA PRÉSIDENTE:
- Oui.
- Me YVES FRÉCHETTE :
- Je m'en remets à vous.
- LA PRÉSIDENTE :
- D'accord. On est tous du même avis. Donc, d'obtenir
- les commentaires de l'intervenant sur ce qui a pu
- être entendu lors de l'audience est tout à fait
- adéquat dans les circonstances.
- Me YVES FRÉCHETTE :
- C'est bien. Je vous remercie.
- Me GUY SARAULT:
- Alors sans autre précision, Monsieur Paquin, est-ce
- que vous pouvez procéder à votre présentation.

M. PAUL PAQUIN:

2.4

R. Bonjour, Madame et Messieurs les Régisseurs. Comme
vous pouvez le constater, ma présentation va être
sur deux aspects : le facteur Z concernant le plan
de redressement des MALTs pour le budget qui est de
treize millions (13 M\$); et très très sommairement
on va parler de l'indicateur de maintien de la
qualité de service en liaison avec le MTÉR.

Concernant le premier sujet qui est la création d'un facteur Z pour le plan de redressement des MALTs. Alors, ça a déjà été, je pense, il y a déjà une décision qui a été rendue concernant des critères d'éligibilité pour que des coûts puissent être traités comme un facteur Z. On va passer à travers chacun de ces critères-là. Et on va essayer de voir si le projet de redressement des MALTs rencontre ces critères.

Le premier critère, ce n'est pas par ordre d'importance, c'est un après l'autre :
l'imprévisibilité de l'occurrence des coûts pendant la durée du MRI. Alors en ce qui concerne ce critère-là, le plan de redressement des MALTs comporte deux volets. Ça, ça a été mentionné dans le dossier antérieur, le dossier tarifaire 4012. Il y avait deux éléments. Un premier élément qui a

2.4

relevé des dommages et correctifs à la suite de vols. Et, là, comme j'ai inclus ici, ça a été déposé, fourni par le Transporteur à la pièce B-0059 page 19, sur l'évolution du nombre de vols depuis deux mille dix-sept (2017) et deux mille dix-huit (2018), sur la période deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018).

On peut constater que la problématique n'est pas nouvelle et que la très grande... et en plus de ça que la plus grande majorité des vols ont été subis sur la période deux mille sept à deux mille douze (2007-2012). Et aussi au dernier dossier tarifaire, le Transporteur mentionne que la situation a été temporairement corrigée dans plusieurs installations à la suite de vols, mais les travaux pour corriger des situations de façon permanente ne sont pas tous complétés.

Et au dernier dossier tarifaire, le

Transporteur mentionne... C'est-à-dire le deuxième

point, excusez, le deuxième point à mentionner,

c'est la mise à jour des plans et devis... des

plans et relevés de continuité. Alors, au même

dossier tarifaire, le Transporteur mentionne que la

mise à jour des plans et des relevés de continuité

de la grille de terre lors des premiers projets

17

18

19

20

21

22

23

2.4

2.5

d'addition, de démantèlement, de vols de cuivre, de 1 bris quelconque et de creusage n'a pas été effectué 2 dans plusieurs installations, et vous avez la référence. Alors, selon les intervenants, les coûts relatifs au redressement des MALTs n'étaient pas imprévisibles. La problématique remonte en deux 6 mille douze (2012), au moins, et avant deux mille 7 douze (2012), les corrections temporaires ont été 8 apportées et des mises à jour des relevés de 9 continuité de grilles de terre n'ont pas été 10 effectuées à la suite des travaux qui ont été 11 réalisés. Donc, c'était quelque chose qui était 12 connu et ce n'était pas quelque chose 13 d'imprévisible. 14 Maintenant, on va passer à 15

l'imprévisibilité des montants liés aux éléments de coûts. Encore là, le Transporteur connaît la quantité des installations en cause et avec l'expérience qui est là, il devrait avoir une bonne idée des coûts de chacun des travaux à effectuer. Alors, dans ce sens-là, je pense qu'on ne peut pas affirmer qu'il y a une imprévisibilité des montants liés à ce projet.

Le troisième critère, qui est l'insuffisance ou l'absence de contrôle du

2

3

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

Transporteur sur les éléments de coûts. Alors, considérant que la problématique remonte à deux mille sept (2007), que les corrections temporaires ont été faites, mais ça a été une décision du Transporteur de faire des corrections temporaires, que les mises à jour des plans et les relevés de continuité de grilles n'ont pas été effectués. Ça, encore là, ça a été une décision du Transporteur de ne pas le faire. Et aussi, il est à noter que sur la période deux mille neuf (2009) à deux mille treize (2013), les CNE réels du Transporteur ont été inférieurs aux CNE autorisés. Donc, on peut... Le budget était disponible pour faire ces travauxlà, ces projets-là, et ça a été une décision du Transporteur, à notre avis, de ne pas les réaliser. Alors, selon les intervenants, le Transporteur avait le contrôle sur les éléments de coûts liés au redressement des MALTs. En conséquence, ces éléments de coûts ne devraient pas être admissibles au Facteur Z. Maintenant, le quatrième critère qui est le critère de matérialité. Dans le cas du Transporteur, le seuil de matérialité du Facteur Z n'a pas encore été fixé par la Régie, mais il a été

fixé pour le Distributeur, il a été fixé à quinze

1	millions (15 M $\$$) et à notre avis, il devrait y
2	avoir une cohérence dans les décisions de la Régie.
3	Et selon les intervenants, la détermination du
4	seuil pour le Transporteur doit être basée sur
5	les même paramètres que ceux qui ont été retenus
6	pour le Distributeur.
7	Alors, on va revenir ici sur les paramètres
8	qui ont été retenus pour le Distributeur, c'est la
9	décision D-2018-067, c'est au paragraphe 222. Ça
10	dit :
11	Premièrement, la Régie est d'avis que
12	le fait de fixer un seuil à cinq
13	millions (5 M\$) risque d'amener un
14	nombre plus élevé d'exclusions, ce qui
15	va à l'encontre des objectifs de
16	l'article 48.1 de la Loi.
17	Qui était d'alléger la réglementation. Donc, il
18	faut que le montant Ce que ça dit, c'est qu'il
19	faut que le montant soit assez élevé pour diminuer
20	la quantité d'exclusions. Et le deuxième point,
21	c'est que la Régie fait référence à la décision
22	D-2015-150. Et dans cette décision-là :
23	La Régie a jugé qu'en deçà de quarante
24	(40) points de base ou quinze millions
25	(15 M\$), le Distributeur était

1	rémunéré pour le risque à même le
2	rendement qu'il reçoit.
3	Donc, on doit souligner que dans sa décision, la
4	Régie ne réfère pas aux éléments qui sont inclus
5	dans la formule d'indexation, mais uniquement aux
6	risques d'affaires du Distributeur. Ainsi, il ne
7	nous apparaît pas approprié de baser le montant du
8	seuil de matérialité sur le fait que les éléments
9	de coûts, dans la formule d'indexation du
10	Transporteur, sont différents de ceux du
11	Distributeur, comme le fait du Transporteur, entre
12	autres à la pièce B-0065, page 20.
13	Alors, maintenant si on applique au
14	Transporteur les paramètres qui avaient été retenus
15	pour le Distributeur; dans sa décision D-2014-034,
16	la Régie fixait le même taux de rendement, ça
17	c'était la décision concernant le taux de rendement
18	pour le Transporteur et le Distributeur. La Régie a
19	fixé le même taux de rendement pour les capitaux
20	propres du Transporteur et du Distributeur. Et au
21	paragraphe 243, ça dit :
22	En conséquence, la Régie fixe, pour
23	l'année tarifaire 2014[]
24	Et ça a été reconduit par la suite, comme vous le
25	savez très bien.

2.0

2.4

[...]le taux de rendement des capitaux propres du Transporteur et du

Distributeur à huit virgule deux pour cent (8,2 %).

(11 h 40)

Alors, selon les intervenants, le même taux de rendement implique que le niveau de risques est la même ou très semblable. Et dans ce contexte, le niveau, le quarante (40) points de base devrait être également applicable... être applicable au Transporteur. Et pour l'appliquer, à ce moment-là on va au rapport annuel deux mille dix-sept (2017) du Transporteur et les capitaux propres sont de cinq milliards huit cent trente-huit millions de dollars (5 838 000 000 \$). Alors si on fait quarante (40) points de base sur cette valeur-là, on arrive à une valeur de vingt-trois virgule trente-cinq millions (23,35 M\$).

Alors les intervenants recommandent un seuil de matérialité, en toute logique, de vingt-trois millions (23 M) pour le Transporteur. Parce que si on retenait la même valeur que celle qui a été retenue par le Distributeur, soit quinze millions (15 M\$), ça impliquerait que le niveau de risque n'est pas le même, ce qui ne correspond pas

2.0

2.4

à la décision D-2014-34 qui accordait, comme je disais tout à l'heure, le même taux de rendement sur les capitaux propres.

Et aussi on peut affirmer qu'il y a d'autres situations où les valeurs sont différentes pour le Transporteur et pour le Distributeur. Par exemple, le règle R-601R2 sur les conditions et les cas requérant l'autorisation de la Régie, l'exer... de la Régie de l'énergie, alors il y a une valeur différente pour... pour l'exigence d'une autorisation de la Régie. Pour le Transporteur, c'est vingt-cinq millions (25 M) et pour le Distributeur c'est dix millions (10 M). Donc, c'est pas la première fois qu'il y a des valeurs différentes.

Alors comme le budget demandé est de treize millions (13 M) et qu'il ne rencontre pas le seuil, il ne rencontre pas non plus le quatrième critère. Alors selon l'AQCIE-CIFQ, nous recommandons que la Régie n'autorise pas un Facteur Z pour le redressement des MALTs.

On va maintenant, très, très sommairement passer à l'autre sujet, qui est l'indicateur de maintien de qualité de service et liaison avec le MTÉR. On va parler de l'indicateur lié à la

23

2.4

25

disponibilité du réseau. Alors le Transporteur 1 propose l'indicateur lié aux indisponibilités 2 forcées, ce qui est indiqué comme IF. Dans une pièce qui est B-0050, c'est dans la présentation que le Transporteur a fait dans une séance technique, il est indiqué que le IF comprend tous 6 les types d'indisponibilités, soit la faune, les incidents de la météo, défaillances, et cetera, et 8 cetera. Donc, ça inclut des indisponibilités 9 forcées dues et aussi ça inclut des 10 indisponibilités forcées dues à d'autres 11 équipements. Parce qu'on mentionnait que si, par 12 exemple, un sectionneur était indisponible, 13 automatiquement un disjoncteur, un transformateur à 14 côté est indisponible. Ça inclut toutes ces 15 indisponibilités-là. Et le Transporteur n'a pas de 16 contrôle sur beaucoup de ces indisponibilités, 17 entre autres, on peut parler de la météo, les 18 incidents, et cetera. 19 Alors au lieu de ça, les intervenants 2.0 21

recommandent plutôt de retenir l'indicateur d'indisponibilités forcées dues aux défaillances parce que cet indicateur retient uniquement les indisponibilités sur lesquelles il exerce un certain contrôle. Et c'est une situation qui est

1		comparable à l'indicateur de l'indice de
2		continuité, pour lequel le Transporteur propose
3		l'indice de continuité opérationnel et non pas
4		l'indice global qui, lui, inclut toutes les causes,
5		comme le climat, l'environnement.
6		Alors ça fait ça termine ma
7		présentation, je vous remercie de votre attention.
8		Me GUY SARAULT :
9		Alors merci, Monsieur Paquin. Alors évidemment,
10		nous avons aussi deux autres témoins, qui sont les
11		dirigeants de l'AQCIE et du CIFQ. Alors je vais
12		d'abord demander à monsieur à maître Allard, en
13		tant que président de l'AQCIE, s'il a des
14		commentaires à formuler au niveau du volet MRI du
15		dossier.
16		M. JOCELYN B. ALLARD :
17	R.	Oui, alors merci, Maître Sarault. Alors bonjour,
18		Madame la Présidente, Messieurs les Régisseurs.
19		Évidemment, notre rôle, mon rôle ici c'est pas
20		évidemment de reprendre ce que l'expert Lowry ou ce
21		que monsieur Paquin vient de vous exposer. On
22		appuie les propos, là, qui vient de vous être

24 (11 h 45)

23

Mon rôle, évidemment, je le vois, c'est

exprimés, ce qui a été écrit.

2.4

2.5

beaucoup l'espèce de lien entre la réalité, les clients, les grands clients industriels consommateurs d'électricité qui payent les tarifs et d'essayer de faire le pont entre... entre ce qui se passe ici dans ces augustes murs et la réalité pour les grands consommateurs.

La seule chose que je veux apporter, attirer votre attention dans le cadre du MRI, c'est une préoccupation en ce qui concerne l'histoire du facteur de productivité. Monsieur Lowry a fait référence ce matin justement à un article de madame Baril de La Presse Plus sur la productivité d'Hydro-Québec qui pourrait être mieux, l'exercice ou l'efficacité devrait être encore meilleur. Tout ça basé sur une étude qui vient de sortir, qui a été rendue publique hier du centre sur la productivité, la prospérité d'HÉC Montréal sur Hydro-Québec.

Évidemment, vous comprendrez que, déjà hier, j'avais des membres qui m'écrivaient en me demandant : bien, cette analyse-là, Hydro-Québec n'est pas aussi efficace qu'elle pourrait l'être, aussi elle pourrait améliorer sa performance, est-ce que ce n'est pas ça que vous faites en ce moment à la Régie? Et, évidemment, on leur a dit oui, il

2.4

2.5

faut faire confiance au système. On a fait la même chose dans le Distributeur. On est avec le Transporteur. Ça suit son cours.

Évidemment, je veux juste attirer votre attention, c'est qu'il faut être conscient d'avoir un certain arrimage avec ce que les gens perçoivent à ce moment-là en entendant toutes sortes de choses, en regardant ce qui se passe. Quand on arrive, quand je suis obligé de leur expliquer après ça que le Distributeur s'est essayé en nous expliquant qu'il était rendu tellement bon l'année passée, ça prenait un facteur de productivité négatif dans le cadre de la formule. Et la même chose nous est encore une fois proposé cette année par le Transporteur.

Je vous dirais que, ça, ça crée un peu pas mal d'incrédibilité chez les gens qui suivent ça, qui ne sont pas évidemment, comme je vous dis, ici à tous les jours, qui ne viennent pas suivre ça de façon très attentive. C'est ce que je voulais vous transmettre d'être conscient de cet arrimage entre la perception et ce que les clients qui ont à payer après ça les tarifs, on veut que ce soit pas juste correct mais il faut qu'ils aient la perception que c'est correct. Ça renforçait ma conclusion que

- docteur Lowry avait raison de dire que ça ne
- prenait pas un facteur négatif de productivité dans
- le cadre de la formule ici. Je n'ai pas d'autre
- chose à ce stade-ci. Merci.
- 5 Q. [109] Merci, Monsieur Allard. Monsieur Vézina?
- 6 M. PIERRE VÉZINA:
- R. Non, je n'ai rien à ajouter, encore une fois.
- Q. [110] Alors je pense que ça complète. On pourrait
- être rendu aux contre-interrogatoires de ce panel.
- Je ne sais pas s'il est trop tard mais...
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- Oui. On va commencer à tout le moins, et puis on
- verra combien de questions il y a de la part des
- gens. Alors là-dessus, je vais voir avec les
- intervenants. Je ne vois pas maître Cadrin. Je ne
- sais même pas s'il est là. Je ne le vois pas.
- Maître Turmel, est-ce que vous avez des questions?
- Pas de questions de la part de maître Turmel. Je ne
- vois pas maître Hamelin. Oui, elle est là, mais
- elle n'a pas de questions. Maître David? Pas de
- questions. Maître Neuman? Pas de questions non
- plus. Voilà de la part des intervenants. Maître
- 23 Fréchette?
- Me YVES FRÉCHETTE :
- Pas de questions pour moi.

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- Pas de questions pour vous. Maître Gariépy?
- Me ANNIE GARIÉPY:
- Je n'aurai pas de questions.
- 5 INTERROGÉS PAR LA FORMATION
- 6 Me MARC TURGEON:
- Q. [111] En fait, Maître Allard, c'est juste un
- commentaire sur l'étude. Hier aussi l'étude
- mentionnait l'abolition de la Régie. Alors, ce
- serait aussi une autre façon de faire de la
- réglementation « inventative ». Je ne sais pas si
- vos membres vous en ont parlé pour cet aspect.
- M. JOCELYN B. ALLARD:
- R. Je me suis promis qu'au prochain conseil
- d'administration, on aurait une discussion fort
- intéressante sur cet... J'ai noté effectivement
- dans l'étude. Je vais vous avouer que je n'ai pas
- lu tout en détail l'étude. Évidemment, hier,
- j'étais ici, je suivais les audiences et puis on
- essayait...
- 21 Q. [112] Oui, je vous ai vu.
- 22 R. ... d'attraper tout ça, là. C'est ça. Évidemment,
- l'AQCIE, la position qu'on a déjà exprimée à la
- Régie dans le cadre notamment de l'avis au
- ministre, c'est que la Régie, c'est un outil

2.4

2.5

essentiel et important en ce qui nous concerne pour assurer justement que la tarification soit faite de façon transparente, que ce soit le plus possible en lien avec les coûts. Ça, vous avez déjà entendu probablement moi, probablement mon prédécesseur, mon collègue également parler de, je ne sais pas, le terme interfinancement, par exemple, où on devrait faire en sorte de faire payer aux gens seulement ce qu'il faut encourir comme coût et qu'on devrait payer le juste prix pour le juste service, que la tarification, ça ne doit pas être une taxation déguisée, que ça ne doit pas servir à faire du développement économique.

On n'a rien contre le développement économique. On n'a rien contre le développement régional. On n'a rien contre le développement environnemental. Mais ce sont des rôles gouvernementaux. Et, évidemment, devant la Régie, bien, on devrait se contenter de faire de la tarification fondée sur les coûts. C'est ce qui assure la meilleure indépendance, la meilleure transparence, la meilleure confiance aux gens. (11 h 50)

J'ai même déjà exprimé ici, j'étais assis à la même place dans un autre forum, puis ensuite il

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

y a une réunion administrative où tous les intervenants étaient présents, en expliquant que le processus qu'on a ici c'est un processus qui est très utile. Puis la référence que je faisais, il y en a peut-être certains qui vont sourire à cette mention, mais il y a plusieurs années quand il y a eu des manifestations dans les rues, on va remonter mettons à deux mille douze (2012), j'avais à la blaque dit : peut-être que le premier ministre de l'époque, monsieur Charest, aurait peut-être trouvé ça intéressant d'avoir une Régie des frais de scolarité, où les gens auraient pu venir établir, discuter, débattre, se déchirer leur chemise, en tout cas faire tout ce qu'il y a à faire plutôt que de taper des casseroles dans les rues. Ça aurait pu être une façon, alors c'est ça.

Ça fait qu'on est chanceux, on a quelque chose qui fonctionne bien, là. Évidemment, il y a toujours moyen de perfectionner les choses, on s'entend et on... mais on a confiance au système, on pense que c'est important puis qu'une Régie il faut que ça fonctionne, alors c'est un soutien. Évidemment, j'ose espérer que mon conseil d'administration lorsqu'on en discutera, le conseil... au prochain conseil d'administration,

2.4

ils seront toujours du même avis, mais c'était la position traditionnelle, je ne vois pas pourquoi ça changerait dans le contexte actuel. À moins qu'on nous propose des alternatives ou autre chose, là, mais avec ce qu'on connaît présentement, comme ils disent en anglais, d'avoir un débat ici avec nos amis d'Hydro, que ce soit le Transporteur ou le Distributeur, on pourrait évidemment... on pourrait même penser, puis ça a déjà été discuté dans le passé, ce serait intéressant si c'était le Producteur également, mais ça c'est un autre... ça prend plus de modifications. Ce serait pas mal transparent. Mais c'est ça, mais « it keeps them honest », comme ils disent en anglais, alors c'est ça.

Ça permet de... puis je pense que c'est à l'avantage de tous, ça crée une légitimité également pour les utilités, puis je parle en connaissance de cause, pour avoir une expérience passée où ça sert également à l'entreprise pour valider les conditions de service, les mesures qu'ils mettent en place, ça fait partie. Puis si les gens ont vraiment quelque chose à dire, bien ils peuvent venir ici puis intervenir, en autant qu'ils ont les moyens, mais ça c'est une autre

question qu'on reprendra une autre fois.

Me MARC TURGEON:

Q. [i.] Je vous dirais comme suite à ces... parce que 3 c'est plus de l'ordre des commentaires entre vous 4 et moi, je vous dirais que naturellement la Régie, 5 je ne vous surprendrai pas en disant qu'on applique 6 une loi qui... on a un pouvoir délégué, on applique une loi. On essaye de l'appliquer avec le plus de générosité et le plus d'inventivité pour essayer de faire de la réglementation un petit peu différente, 10 mais je vous dirais que c'est important... je pense 11 que c'est important pour moi, comme personne, puis 12 aussi comme régisseur, que les questions 13 énergétiques dans leur ensemble soient... c'est 14 l'fun de les lire, c'est l'fun aussi de savoir 15 qu'il faut participer, je pense que les Québécois 16 sont... sont... aiment beaucoup les débats, mais il 17 faut que ce soit fait, ce débats-là. Il y a des 18 débats qui... le monde, par essence, je dis 19 toujours ma « job » est... je ne le suis pas 20 personnellement, mais ma « job » est quelque chose 21 de conservateur. C'est un monde qui évolue 22 lentement, mais je pense qu'il faut alimenter les 23 débats. Moi, je ne pourrais pas... je vous ai 24 entendu, puis c'est toujours avec beaucoup de 25

plaisir que je vous entends, mais effectivement moi
je vais partir... ma décision, je vais la partir de
ce que j'ai entendu dans cette salle-ci, qui est en
preuve, puis avec le pouvoir lié à la loi. Mais
tout ça se transforme aussi et peut se transformer
par des débats publics dans lesquels vos membres et
vous-mêmes, vous pouvez jouer un rôle, je pense,
important.

9 R. Effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

Q. [ii.] Maître... Monsieur Paquin. Juste une... 11 quelque... une question rapide. Je comprends votre 12 position sur les MALTs, mais elle est liée 13 évidemment à la position que vous aviez prise en 14 tarifaire de ne pas autoriser le plein montant. 15 J'avais cru comprendre de la position du 16 Transporteur, monsieur Dubé, qu'il avait dit : bon, 17 bien évidemment si on le demande c'est parce qu'on 18 ne veut pas reproduire ce chiffre-là, s'il devait 19 être accepté. Évidemment, c'était sa position à 20 lui, qu'on accepte treize millions (13 M). Ne pas 21 répéter le treize millions (13 M) pendant quatre 22 23 ans, donc est-ce que ça, si... si la Régie devait considérer donner l'entièreté de la somme, est-ce 24 que votre position change sur le Z aux fins de ne 25

pas... vu que c'était un « one time offer », là, on 1 en avait besoin d'une seule fois, est-ce que vous 2 préférez quand... est-ce que vous changez d'idée et 3 est-ce que vous préférez quand même le mettre dans un Z pour éviter la répétition d'un coût qui n'était que ponctuel? C'est que la po... ma 6 compréhension de la position d'Hydro-Québec était 7 que puisque c'était un coût ponctuel pour une seule 8 année, donc l'année deux mille dix-neuf (2019) et 9 qu'elle ne devait pas se répéter en deux mille 10 vingt (2020), deux mille vingt et un (2021) et deux 11 mille vingt-deux (2022), c'est une... c'est le 12 principal motif pour lequel il demandait de le 13 mettre dans un Z, pour ne pas... pour l'enlever de 14 la formule d'indexation afin que ce coût-là de 15 treize millions (13 M) ne soit pas indexé. Est-ce 16 que si la Régie devait, dans sa décision sur le 17 sujet tarifaire, donner le plein montant requis par 18 le Transporteur, est-ce que ça change votre 19 position sur le Z? 2.0 (11 h 55) 21

- M. PAUL PAQUIN:
- 23 R. Notre position sur le Z ne change pas parce que dans notre...
- Q. [113] Non, je comprends qu'elle ne change pas mais

- c'est votre position de repli. Si nous devions
- accorder le treize millions (13 M), est-ce qu'à ce
- moment-là vous préféreriez qu'il y ait un Z ou vous
- maintenez votre position de principe et le treize
- 5 millions (13 M) se retrouve dans la formule
- 6 d'indexation.
- R. À ce moment-là, je pourrais peut-être vous reporter
- à notre présentation qu'on a faite au mois de
- novembre où on avait une position qui avait été
- exprimée à ce moment-là qui était de considérer
- uniquement, en se référant à la décision qui avait
- été déjà rendue l'an passé, tenir compte uniquement
- d'une partie des coûts et de répartir ces coûts-là
- sur la période du MRI.
- Q. [114] Je vous remercie beaucoup. Maître Allard,
- vous voulez ajouter quelque chose?
- M. JOCELYN B. ALLARD:
- 18 R. Si vous permettez, je vais juste...
- 19 Q. [115] Bien sûr.
- 20 R. On se demandait juste, si je comprends bien votre
- question également, c'est, évidemment, si vous
- dites le treize millions (13 M) on va le passer
- puis il va être accordé, est-ce qu'on est mieux de
- ne pas l'avoir, de le mettre dans un Z pour ne pas
- l'avoir dans le montant avec lequel on va partir

- 116 -

1 pour faire les prochaines années, évidemment, c'est pas la position qu'on supporte mais, comme vous 2 dites, une position de repli, bien, j'aime aussi bien qu'on fasse le calcul pour les années subséquentes, qu'on ne parte pas treize millions (13 M) plus haut, qu'on parte treize millions 6 (13 M) plus bas, effectivement. Q. [116] Je vous remercie. Avez-vous un réinterrogatoire Maître Sarault? Me GUY SARAULT: 10 Il m'arrive une situation assez inhabituelle. J'ai 11 mon expert derrière moi qui est un petit peu 12 nerveux et je vais vous lire un courriel qu'il m'a 13 envoyé à cet instant, il y a quelques minutes. 14 "It seems that I misspoke on one 15 matter during my testimony this 16 morning. Is there a means for making 17 a correction." 18 J'ai aucune idée d'en quoi consiste le "misspoke" 19 mais il semblerait qu'il n'est pas heureux d'une de 20 ses déclarations. Pendant qu'il est encore ici 21 derrière moi, s'il y a matière à correction, je 22 pense que ça serait peut-être équitable à son 23 endroit de lui permettre de s'expliquer. Mais je 24 peux pas vous dire ce dont il s'agit. 25

- 117 -

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- Évidemment, ça, ça serait sujet, évidemment, à la
- possibilité de réinterroger sur...
- 4 Me GUY SARAULT:
- 5 Bien...
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- Dépendamment de la nature du "misspoke".
- 8 Me GUY SARAULT:
- 9 Ça va de soi.
- LA PRÉSIDENTE:
- 0.K. Juste un instant. Maître Sarault, on va vous
- permettre mais c'est parce qu'on ne sait pas nous
- non plus la nature du "misspoke". Alors, si c'est
- une légère correction mais, évidemment, on ne
- repart pas dans l'entièreté de la preuve. Alors,
- on peut réassermenter monsieur Lowry, puis on verra
- la longueur du "misspoke" et puis, évidemment, avec
- la possibilité pour l'ensemble des intervenants et
- du Transporteur de poser des questions.
- Me GUY SARAULT:
- Vous êtes bien gentille, je l'apprécie beaucoup.
- Et comme je vous dis, j'ai aucune idée.
- LA PRÉSIDENTE:
- 0.K. Alors...

R-4058-2018		PANEL 2 - AQCIE-CIFQ
22 janvier 2019		Interrogatoire
	- 118 -	La formation

Me GUY SARAULT: 1 On va voir... LA PRÉSIDENTE: On va écouter avec vous mais je dois vous dire, on va intervenir si... Me GUY SARAULT: Oui, oui. LA PRÉSIDENTE: ... on devait juger que c'était... Me GUY SARAULT: 10 Évidemment, je comprends. 11 LA PRÉSIDENTE: 12 Oui, alors le panel francophone est libéré, merci 13 beaucoup, avec nos remerciements. 14 15 PREUVE AQCIE-CIFQ 16 17 L'an deux mille dix-neuf (2019), le vingt-deuxième 18 (22e) jour de janvier, a comparu: 19 20 MARK LOWRY, Economist, place of business 21 located at 44 East Mifflin Street, Madison, 22 Wisconsin, USA; 23

LEQUEL, après avoir fait une affirmation

2.4

22 janvier 2019

1 solennelle, dépose et dit comme suit:

2

3

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

RÉINTERROGÉ PAR Me GUY SARAULT :

A. So, I would like to apologise, I did make one 4 mistake during my presentation and subsequent 5 remarks. I was saying that there had been a 6 decision in the Hydro One Distribution case in 7 which the Board had effectively ignored the 8 findings of Mr. Fenrick in that case. 9

> Actually, I mixed a couple of things up in my mind. I forgot that, unbelievably, that that proceeding which has been going on for like a year and a half to two years, there has not been a final decision in that case. And I think what got me thinking that they had made a decision which they ignored his findings, partly because I think that's going to be the outcome, but also there was another recent proceeding by the OEB in which there was a similar outcome involving another witness. So, actually, there has been no ignoring or other commentary about Mr. Fenrick's testimony thus far. LA PRÉSIDENTE:

- Merci. 23
- Me GUY SARAULT: 2.4
- Q. [117] So, does this complete your correction? 25

- 1 A. Yes, it does.
- 2 Q. [118] Thank you.
- 3 A. Thank you for the opportunity.
- Q. [119] Alors, le témoin est disponible pour être
- 5 contre-interrogé.
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- Je vais juste voir avec un... Est-ce qu'il y a des
- intervenants qui veulent revenir sur cette
- question-là? Je n'en vois pas. Maître Fréchette,
- c'était votre question, alors...
- Me YVES FRÉCHETTE:
- 12 Non...
- LA PRÉSIDENTE:
- Il n'y aura pas de questions. Maître Gariépy?
- Me ANNIE GARIÉPY:
- Non.
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- Je vous remercie. Merci beaucoup, vous êtes
- maintenant libéré pour la deuxième fois. Alors là-
- dessus, ça va être la fin de la preuve pour
- 1'AQCIE?
- Me GUY SARAULT:
- Je pense que oui. Je tiens encore à vous remercier
- pour votre compréhension.

R-4058-2018 MARK NEWTON LOWRY - AQCIE-CIFQ 22 janvier 2019 Ré-interrogatoire - 121 - Me Guy Sarault

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- Et puis il est midi (12 h 00), c'est l'heure de la
- pause lunch. On va revenir et au retour on va
- recommencer avec la preuve de la FCEI.
- 5 Me GUY SARAULT:
- 6 Merci.
- 7 LA PRÉSIDENTE:
- Ah, treize heures quart (13 h 15), merci.
- 9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- 10 REPRISE DE L'AUDIENCE
- 11
- 12 (13 h 20)
- LA PRÉSIDENTE :
- Rebonjour. On va faire comme s'il n'était pas là et
- on va essayer d'arranger l'écran pour qu'on puisse
- avoir les présentations pour tous. Madame la
- Greffière, est-ce que ça apparaît sur les écrans de
- télé ou...
- 19 LA GREFFIÈRE :
- Oui. C'est juste cet écran-là. Voulez-vous que je
- le tourne...
- LA PRÉSIDENTE :
- Oui, s'il vous plaît. Alors, vous avez des copies
- papier pour ceux... Alors, je vais...

1		LA PRÉSIDENTE :
2		Alors, on va quand même commencer la présentation
3		et puis Maître Turmel, allez-y.
4		
5		PREUVE DE LA FCEI
6		
7		Me ANDRÉ TURMEL :
8		Merci. Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour aux
9		Régisseurs. André Turmel pour la FCEI. En ce bel
10		après-midi friscouillet de janvier. Monsieur
11		Gosselin a pris place, on peut l'assermenter.
12		
13		L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-deuxième
14		(22e) jour du mois de janvier, A COMPARU:
15		
16		ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
17		d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);
18		
19		LEQUEL, après avoir fait une affirmation
20		solennelle, dépose et dit :
21		
22		INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :
23	Q.	[120] Merci, Madame la Greffière. Alors, bonjour
24		Monsieur Gosselin. Dans le présent dossier, vous
25		avez préparé le mémoire de la FCEI coté sous la

- 123 -

- pièce FCEI-13, de même que, sauf erreur, les
- réponses à la DDR de la Régie, C-FCEI-15. Et je ne
- sais pas si elles avaient été adoptées dans
- 1'autre... dans la première séquence ou pas, mais
- on va quand même les adopter. Je comprends que, ces
- documents, vous les adoptez pour valoir comme votre
- témoignage écrit en l'instance?
- 8 M. ANTOINE GOSSELIN:
- 9 R. Oui.
- Q. [121] Et que ces documents respectent...
- représentent la position de la FCEI?
- 12 R. Oui.
- Q. [122] Il n'y a pas de correction à y apporter?
- 14 R. Non.
- 15 Q. [123] Alors, c'est à vous.
- R. Merci. Alors, bonjour.
- 17 LA GREFFIÈRE:
- Excusez-moi. Voulez-vous...
- 19 Me ANDRÉ TURMEL:
- Oui. Et nous allons donc coter la pièce, la
- présentation de cet après-midi sous la cote
- C-FCEI...
- LA GREFFIÈRE :
- 24 20.

Me ANDRÉ TURMEL : 1

20. Merci, Madame. 2

C-FCEI-0020 : Présentation de la FCEI

5

6

16

17

18

19

2.0

21

22

23

24

2.5

M. ANTOINE GOSSELIN:

R. Alors, bonjour Messieurs les Régisseurs, Madame la 7 Présidente. Je vois que l'image est partie de 8 l'écran, mais je crois comprendre que vous l'avez 9 tous quand même. Donc, je vais aborder trois sujets 10 cet après-midi. Tout d'abord, la question du 11 facteur Y pour les prestations de... la prestation 12 de travail, le facteur X et le lien entre les 13 indicateurs de qualité de service et les écarts, le 14 mécanisme de traitement des écarts de rendement. 15

> Donc, pour ce qui est du facteur Y pour la prestation de travail, le Transporteur propose d'intégrer... en fait, tout d'abord, dans la décision D-2018-001, la Régie a approuvé une formule I-X qui incluait l'item « Prestation de travail ». HQT demande de le sortir de la formule.

Évidemment, comme l'item « Prestation de travail » rentre en valeur négative, bien, en le retirant de la formule, ce que ça fait, c'est qu'on se ramasse avec une formule I-X qui est plus... qui

couvre plus de montants, des montants plus importants.

2.4

On voit plusieurs avantages au fait de mettre en place un facteur Y pour le retirer de la formule. D'abord, le fait que le facteur Y soit... la prestation de travail soit dans la formule, ça a comme impact de fixer la répartition de la maind'oeuvre, la capacité de ressources humaines. Ça a pour effet de fixer les proportions des ressources humaines qui sont attribuées à des dépenses capitalisables et d'autres qui sont attribuées à des dépenses non capitalisables.

Et ce que ça peut avoir pour effet, c'est que bien là ça crée un incitatif pour le Transporteur de, dans la réalité puisque ces proportions-là sont fixés dans sa formule, dans la réalité, de transférer des ressources du non capitalisables vers les capitalisables et donc de faire diminuer ses coûts réels, alors que sa formule garantit quand même un niveau de coûts comme si la proportion avait été maintenue. (13 h 25)

Alors, d'intégrer le facteur Y règle un peu ce problème-là parce que si vous décidez de transférer des ressources capitalisables... non

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

2.4

25

- 126 -

capitalisables vers du capitalisable, bien, ça va réduire vos coûts au rapport annuel, mais ça va aussi réduire votre revenu requis.

Un autre avantage en termes d'incitatif, c'est que, bon, ça enlève cet incitatif indésirable-là, je dirais, mais ça rajoute aussi un incitatif désirable qui est que, à partir de ce moment-là, HQT... si vous excluez les prestations de travail de la formule, vous créez un incitatif à HQT de gérer les dépenses capitalisables de façon plus efficiente que si c'est déjà intégré dans la formule. Parce que si les dépenses capitalisables sont dans la formule, bien, s'il réussit, par exemple, à réduire de dix millions (10 M\$) ses dépenses capitalisables à faire le même niveau d'investissement mais avec dix millions (10 M\$) de moins de ressources humaines, bien, ça va réduire... ça va faire augmenter en fait sa... son revenu... Excusez! Ça va faire augmenter le revenu requis.

Ça fait augmenter son revenu requis et ça fait augmenter ses coûts réels aussi. Donc, il y a comme pas de bénéfice à faire ça. Alors que si vous mettez un facteur Y dans la formule, bien, là, si le... si le Transporteur... Excusez-moi! O.K. Je

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

vais continuer. J'y reviens. J'y reviens à la prochaine diapositive. J'ai un exemple qui va

1'illustrer. Ça va être plus... Je pense que ça va

être plus facile à comprendre.

Par contre, il y a certains inconvénients aussi qui viennent avec le fait de mettre, de traiter en facteur Y. Et, bon, le premier inconvénient, c'est un risque de sous-estimation de la prestation de service lors du dossier tarifaire. Donc, si vous mettez un Y, bien, vous avez intérêt à prévoir que vous allez faire peu de dépenses capitalisables pour avoir un revenu requis plus élevé puis des tarifs plus élevés. Mais dans la réalité, bien, finalement vous en faites plus. Et donc vous générez un bénéfice sur cet écart-là.

L'autre inconvénient... Là, je l'ai mis en rouge dans la diapositive parce que c'est un élément nouveau qu'on n'avait pas dans la preuve, qu'on n'avait pas en fait identifié à ce moment-là, mais qu'on a identifié récemment, et qui est quand même important, je pense, à prendre en considération. Et c'est que, dans le fond, il pourrait y avoir un intérêt si on met un facteur Y pour HQT de prendre des dépenses capitalisables et les déplacer à l'externe, les déplacer, par

exemple, vers HQ Équipement.

Et donc, j'ai un exemple ici à la diapositive suivante de ce que ça pourrait donner. Donc, supposons que le Transporteur dit, bien, j'ai un cent cinquante millions (150 M\$) de dépenses capitalisables en deux mille dix-neuf (2019), ma formule me donne six cents millions (600 M\$) de revenu requis... Pardon. La formule I moins X donne six cents millions (600 M\$). J'ai cent cinquante millions (150 M\$) de prestations de service capitalisables. Donc, ça me donne un revenu requis de quatre cent cinquante (450 M\$). Donc, mes tarifs vont rapporter quatre cent cinquante millions (450 M\$). Donc, je n'ai pas d'excédent de rendement.

(13 h 30)

À l'année suivante, si je prends les dépenses capitalisables puis qu'au lieu de les réaliser moi-même, je transfère la main-d'oeuvre, et ce travail-là par exemple chez HQ équipement, bien là ça me donne à l'interne un niveau de prestations de service qui vient de diminuer, ici il est diminué de cinquante millions (50 M\$). Donc, ça me donne un revenu requis supérieur, mais par contre mon coût réel, lui, il reste le même parce

2.3

2.5

- 129 -

qu'au réel, ce qui était capitalisé par moi, maintenant est capitalisé par HQ équipement, mais mon coût total reste pareil. Donc, j'ai dégagé un excédent de rendement de cinquante millions (50 M\$) de manière indue.

Alors, je disais que j'allais revenir tantôt pour expliquer ce que je disais à la diapositive 1. En fait, l'incitatif à bien gérer les dépenses capitalisables, si on met le Facteur Y, il est exactement le même que ce qui était... La mécanique est exactement la même que ce qui est démontré ici, sauf qu'au lieu que ça soit des dépenses qui soient transférées vers l'externe, c'est juste une réduction, une meilleure gestion, mais ça donne lieu, quand même, à un excédent rendement et donc il y a un incitatif à bien gérer ces dépenses-là, qui est généré en mettant ce facteur-là, ce Facteur Y-là.

Donc, j'ai mis, à titre indicatif ici, que les dépenses d'investissement d'HQ équipement, qui sont facturées au Transporteur là par les services partagés, c'était onze millions (11 M\$) en deux mille dix-neuf (2019). Donc, ce nouvel élément-là, nous fait... disons, nous fait peut-être nuancer ou en tout cas être un petit peu plus prudent à la

2.0

2.5

recommandation parce qu'effectivement là, ça rouvre peut-être une porte pour offrir des incitatifs qui soient indésirables, mais bon, au final, il y a quand même plusieurs avantages et je pense qu'on peut sur ce... Les transferts, la capitalisation qui seraient transférés à HQ équipement, je pense qu'on pourrait quand même accepter de mettre le Facteur Y en place, mais en gardant un oeil sur ça pour s'assurer qu'on ne va pas tout à coup, qu'on fait faire le travail capitalisable par quelqu'un d'autre puis qu'on diminue notre prestation de travail artificiellement.

On a proposé, en plus du Facteur Y, de mettre un compte d'écart sur ce Facteur Y-là, sur les prestations de travail parce qu'un des inconvénients que je soulignais tout à l'heure, s'il n'y a pas de compte d'écart, bien on peut avoir intérêt, chez le Transporteur, a simplement augmenter le niveau de prestations de service, faire un transfert. Et entre le dossier tarifaire puis le rapport annuel, alors évidement, ce n'est pas la même mécanique que sur la durée du... Le compte d'écart permet de contrôler ce problème-là, d'une cause tarifaire à l'autre, mais il reste que le problème persiste entre la cause tarifaire puis

le rapport annuel. Et donc, en mettant un compte d'écart, bien on vient régler ce problème-là.

Puis ce qu'on voit, dans le fond, ici, au tableau du haut, de la diapositive 5, c'est que... bon, bien, on a un dossier tarifaire où notre formule et moyenne nous donne six cents millions (600 M\$). On prévoit une prestation de service de cent cinquante millions (150 M\$), donc on va chercher dans les tarifs quatre cent cinquante millions (450 M\$), mais au réel finalement on fait plus de prestations de service que ce qu'on avait prévu, de prestations de travail, pardon. Et donc, on génère un excédent de rendement de trente millions (30 M\$). Et là, je suis sur la ligne RA pour «Rapport annuel » sans compte d'écart.

Alors, maintenant, si on met un compte d'écart, ce qu'on fait, c'est qu'on vient dire : « Bien. Donc, je vais prendre pour acquis que ta prestation de travail, ce n'était pas cent quatre-vingt (180 M\$), mais c'était cent cinquante (150 M\$). Donc, pour le calcul de l'excédent de rendement, bien ça ramène l'excédent de rendement à zéro (0) à être partagé.

(13 h 35)

2.3

Et il y a une question qui a été posée au

2.0

2.3

2.5

- 132 -

panel d'HQT durant l'audience, où on demandait :
mais qu'est-ce que vous pensez de la proposition de
la FCEI de mettre en place un compte d'écarts sur
le Facteur Y pour les prestations de travail? Et on
vous a dit : bien si on met un compte d'écarts, on
va enlever l'incitatif à être... à être efficient
dans la gestion de ces dépenses-là.

Et je comprends un peu la réponse parce que, de façon générale, c'est un peu la logique qui s'applique. Quand on met un compte d'écarts sur quelque chose, on a l'impression qu'on enlève l'incitatif à être efficient. Mais ici, c'est une situation particulière parce qu'on a une enveloppe globale qui est fixe, puis là bien on est juste en train de jouer sur comment on la répartit entre le capitalisable puis le non capitalisable.

Alors en fait, le fait de mettre un compte d'écarts ça amène un incitatif à gérer efficacement ces dépenses-là, pour les mêmes raisons que j'expliquais tout à l'heure. Pourquoi le Facteur Y, d'une cause tarifaire à l'autre, donne un incitatif à gérer efficacement ces dépenses capitalisables? Bien ici, le compte d'écarts entre le rapport annuel puis le... entre le dossier tarifaire puis le rapport annuel a exactement le même impact.

2.0

2.4

Alors ça m'amène à la question du Facteur X. Et sur le Facteur X, on ne s'est pas prononcé sur le Facteur X comme tel. On s'est seulement prononcé dans notre preuve pour dire : bien l'évaluation de la productivité propre au Transporteur sur la base de ses données historiques faites par CAE, à notre avis, est déraisonnable et on devrait prendre plutôt une période plus longue.

Et je voulais revenir sur ça parce que je pense que c'est quand même un point important du dossier. Donc, Concentric fait l'hypothèse que la productivité deux mille douze-deux mille dix-sept (2012-2017), deux mille treize-deux mille dix-sept (2013-2017), mais en fait moi j'ai dit deux mille douze-deux mille dix-sept (2012-2017) parce que la productivité de deux mille treize (2013) est ancrée dans l'année deux mille douze (2012), donc le point de départ c'est vraiment deux mille douze (2012). Concentric dit : ça, ce qu'on observe comme productivité sur cette période-là c'est représentatif ou c'est une bonne évaluation de ce à quoi on pourrait s'attendre pour les années futures.

Alors, selon nous, c'est tout à fait inexact puis en fait la preuve du Transporteur dit

2.0

2.5

- 134 -

exactement le contraire. Mais avant d'en venir là, je pense que, bon, c'est important d'identifier, comme d'autres l'ont fait, que la hausse, la productivité négative qu'on observe entre deux mille douze (2012) puis deux mille dix-sept (2017), elle est essentiellement tributaire de l'ajustement qu'on a fait aux dépenses de maintenance en deux mille dix-sept (2017). Et comme le disait monsieur Raymond hier, bon bien si on enlève le quarantecinq millions (45 M) dans l'année deux mille dix-sept (2017), on retrouve en fait une productivité de zéro virgule quarante-cinq (0,45).

Mais j'ajouterais à ça l'année deux mille dix-sept (2017), au dossier tarifaire on nous disait qu'il y avait des dépenses de maintenance de quarante-cinq millions (45 M) dedans, mais à ma connaissance, au réel, on n'a jamais définitivement su est-ce qu'il y a vraiment la... est-ce que le rehaussement a vraiment été à quarante-cinq (45 M) ou il a été plus que ça? Puis on sait que les dépenses de maintenance en deux mille dix-sept (2017), au réel, ont été supérieures quand même à ce qui avait été prévu.

Et donc, au dossier tarifaire deux mille dix-huit (2018) on nous disait : bien là j'ai...

2.0

2.4

mon quarante-cinq (45 M) ce n'est plus quarante-cinq (45 M), c'est cinquante-quatre (54 M). Et donc, il se peut, là, qu'il y ait dans les dépenses d'exploitation deux mille dix-sept (2017) plus que quarante-cinq millions (45 M) d'ajustement des coûts de maintenance. Il pourrait y avoir plus, mais je ne veux pas le... je ne veux pas le quantifier, mais disons que si on suppose qu'il y avait cinquante-quatre (54), bien la productivité deux mille douze-deux mille dix-sept (2012-2017), ça n'aurait pas été de quarante-cinq (45 M), ça

Mais je pense que ce qui est le plus important à observer c'est que le Transporteur, quand il a présenté ses ajustements à sa stratégie de gestion des actifs puis le rehaussement du niveau de la maintenance, c'était très, très clair la façon qu'ils ont présenté ça. Ils nous ont dit, puis je vais vous lire la citation, là, qui est tirée du dossier tarifaire deux mille dix-sept (2017). Donc, c'est à la pièce B-0009 page 60. (13 h 40)

aurait été de soixante-sept (67 M).

La figure 21 illustre clairement qu'une approche favorisant les interventions aux investissements a un

2

3

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

effet cumulatif sur les revenus requis qui s'accroît, comparativement à l'effet ponctuel des interventions non capitalisables de maintenance. Les scénarios de gestion des actifs exerçant une pression importante sur les revenus requis sont considérés comme moins favorables que les autres.

Donc, il nous dit que l'effet est ponctuel dans la stratégie de maintenance adaptée qu'il privilégie. Et on le voit très bien aussi sur la courbe. Donc, c'est la courbe jaune qu'on commence à connaître assez bien. Et la hausse des tarifs, elle est uniforme. Donc, il y a une hausse d'un coût en deux mille dix-sept (2017). Mais après, l'impact cumulatif, il reste à un pour cent (1 %).

Donc, c'est le Transporteur même qui nous dit que cette tendance-là qu'on a observée, deux mille douze-deux mille dix-sept (2012-2017), puis on peut l'étendre aujourd'hui à deux mille douze-deux mille dix-huit (2012-2018) ou deux mille dix-neuf (2019), mais il reste que, conceptuellement, c'est une hausse ponctuelle puis, après, on vit avec ce montant-là pendant une période de temps.

L'autre élément qui est important, je

2.3

2.5

pense, de remarquer par rapport à cette période-là deux mille douze-deux mille dix-sept (2012-2017), c'est que l'année deux mille douze (2012), puis c'est les témoins du Transporteur qui nous le disaient jeudi dernier, notes sténographiques du dix-sept (17) janvier à la page 164, on disait que l'année deux mille dix-sept (2017), c'était... l'année deux mille douze (2012), pardon, c'était une année particulière à cause qu'il y avait eu des zones d'accès limité à cause des IH, si je me souviens bien, des transformateurs IH.

Et donc qu'il y avait eu moins de dépenses courantes qui avaient été faites. Dans les mêmes notes sténographiques, quelques minutes plus tard, on a le témoin de... je pense que c'est monsieur Coyne qui nous parle d'un facteur de productivité, si je me souviens bien, c'est en Australie, puis qui commente puis qui dit... Puis, là, je paraphrase, mais il dit : on ne peut pas considérer la période deux mille dix-deux mille quinze (2010-2015), si je me souviens bien, parce que la période deux mille dix (2010) était une année atypique, et donc c'était un point de départ non valide. Puis n'importe quoi qui commençait en deux mille dix (2010) allait donner un résultat qui était

2.3

2.5

différent, donc qui était, je comprends, aurait...

C'est exactement la même chose. On était exactement dans la même situation. On a une année de départ qui est un peu atypique et, évidemment, bien, ça donne des résultats qui, selon nous, ne sont pas valides, tout comme les témoins du Transporteur.

Maintenant, sur le dernier sujet, donc le lien entre les indicateurs de qualité de service et les MTÉR... et le MTÉR. Donc, les trois premiers points qui sont plutôt des points de principe. Et ensuite je vais commenter sur la question un petit peu plus pratique. Donc, le docteur Lowry en a parlé un petit peu hier, mais je voulais aussi en discuter parce que je trouve que c'est important, on se casse la tête un peu, j'ai l'impression, pour se demander comment est-ce que je fais pour trouver un niveau où je ne pénaliserai pas le Transporteur si jamais ces indicateurs de qualité de service devaient être faibles à cause d'une variation qui est hors de son contrôle.

Et je ne pense pas qu'on a besoin d'être aussi... Je ne pense pas qu'on devrait être si craintif que le Transporteur puisse se retrouver dans une situation où, bien, finalement, il va

- 139 -

avoir des mauvais indicateurs et va être pénalisé
même si ce n'est pas de sa faute. Il faut
comprendre que plus on tend à protéger le
Transporteur, en mettant des seuils qui sont
faibles, plus on réduit ses incitatifs à maintenir
la qualité de service.

(13 h 45)

1

2

3

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

Alors, le mécanisme incitatif, ce qu'on veut c'est qu'il soit incitatif et ça, c'est très important. Et il y a toujours un équilibre à rechercher entre le pouvoir incitatif puis l'équité du partage dans le mécanisme, mais c'est toujours dangereux de vouloir rechercher trop l'équité puis de trop vouloir protéger l'entreprise réglementée au détriment du pouvoir incitatif. Et donc, ici, c'est ça, je voulais le mentionner, la bonification du rendement, évidemment, pour l'entreprise, c'est une fin. Eux, ils embarquent dans le mécanisme parce qu'ils veulent aller chercher de la bonification, mais du point de vue du régulateur, bonifier le rendement du Transporteur, ce n'est pas ça l'objectif. L'objectif, c'est de l'inciter à être efficient. Si on est capable de l'inciter à être efficient sans qu'il n'y ait aucune bonification, ça ne serait pas grave. L'important,

2.0

2.4

2.5

- 140 -

c'est que l'incitatif soit là.

Maintenant, une autre question de principe qui est dans la même lignée, c'est que dans la proposition qui est faite par le Transporteur, bien, il y a une possibilité de compensation importante entre les indicateurs et il y en a aussi de la possibilité de compensation dans la proposition du docteur Lowry. Nous, ce qu'on recommande c'est que cette compensation-là, s'il y en a, elle soit limitée parce que c'est important de maintenir une bonne performance, pas seulement globalement, mais au niveau de chaque dimension de la qualité de service.

Par ailleurs, on pense que... On est en accord avec PEG à l'effet qu'il faudrait qu'il y ait un incitatif à maintenir la qualité de service qui soit là, même dans des scénarios où il n'y a pas d'excédents de rendement. Parce qu'un des dangers, évidemment, c'est que, bon, bien, si les excédents de rendement sont faibles ou voire légèrement négatifs, bien il n'y a plus d'incitatif à maintenir la qualité de service.

Alors, notre recommandation par rapport à ça, c'est de rejeter l'indicateur proposé par HQT pour deux raisons principales. C'est que, un, le

2

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

2.5

- 141 -

critère qui est proposé est beaucoup trop permissif et il y a une possibilité de compensation illimitée entre les indicateurs, entre les dimensions et la qualité de service.

Et sur ce, je veux revenir sur la question de l'écart-type de l'IMQ qui est contesté par le Transporteur. Donc, dans notre preuve, on a mentionné que l'écart-type de cet indicateur composite là était de zéro virgule quarante-trois (0,43) si on supposait une indépendance entre toutes les variables. Et puis on a émis que... Un ordre de grandeur de zéro virgule cinq (0,5) comme écart-type de l'indicateur composite était probablement réaliste.

Dans la présentation d'HQT, on disait : « Non. Nous, on pense que c'est plus que ça » et puis là, on commentait sur la corrélation entre les différents indicateurs et puis au contre-interrogatoire on a appris un certain nombre de choses. Donc, notamment que, bon, bien, qu'il n'y avait pas de corrélation entre les indicateurs 5 et 6, qu'il n'y avait pas de corrélation entre les indicateurs 1 et 6, qu'il y avait une faible corrélation entre les indicateurs 1 et 5. Et puis on a parlé, notamment, que l'impact était peut-être

- 142 -

noyé. Et donc, une faible corrélation aussi entre les indicateurs 3 d'une part, et 5 et 6 d'autre part.

(13 h 50)

2.0

2.5

Alors, on a simplement fait une analyse de sensibilité où on a posé les hypothèses suivantes : on a supposé, d'abord que les indicateurs 1, 2 et 3 étaient parfaitement corrélés. Donc, on aurait fait un seul indicateur avec un poids de cinquante pour cent (50 %).

Et puis pour les autres, bien on a supposé que les corrélations étaient nulles entre les autres relations. Et ce qu'on observe c'est que même en faisant ces hypothèses-là, je pense que c'est des hypothèses qui sont assez agressives parce que, dans les faits, partout où on a supposé des corrélations nulles on nous avait soit indiqué que la corrélation était effectivement nulle ou qu'elle était très faible, voire noyée.

Par contre, supposé la corrélation parfaite entre 1, 2 et 3, je pense que c'est au-delà de la corrélation réelle. Alors en faisant l'ensemble de ces hypothèses-là, on trouve que l'écart-type serait de un virgule cinquante-neuf (1,59), donc on est encore très loin du un qui constitue le...

- 143 -

- Q. [i.] Vous avez dit un virgule cinquante-neuf (1,59)
- ou zéro?
- R. Zéro virgule cinquante-neuf (0,59), pardon. On est
- à zéro virgule cinquante-neuf (0,59) d'écart-type
- pour l'IMQ, ce qui est encore très loin du un qui
- est proposé comme niveau à partir duquel on
- commence, chez le Transporteur, à amputer sa part
- des excès de rendement.
- Alors ça complète ma présentation.
- Q. [ii.] Alors sur cette vaste notion d'écart-type,
- monsieur Gosselin est prêt à être contre-interrogé.
- 12 LA PRÉSIDENTE:
- Je vous remercie beaucoup. Maître Hamelin, avez-
- vous des questions? Pas de questions. Maître David?
- Pas de questions non plus. Maître Neuman? Pas de
- questions. Maître Fréchette, avez-vous des
- 17 questions?
- Me YVES FRÉCHETTE :
- Me donnez-vous cinq petites minutes, juste pour...
- LA PRÉSIDENTE :
- Absolument.
- Me YVES FRÉCHETTE :
- Juste deux secondes mêmes. Cinq minutes c'est un
- peu... c'est un peu grand.

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- 2 O.K.
- Me YVES FRÉCHETTE:
- Pour pas que monsieur...
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- On va y aller à deux minutes.
- 7 Me YVES FRÉCHETTE:
- Oui, oui. Pour pas que... Oui, oui. Je suis dans un
- ecart de type Fréchette, là, deux secondes, cinq
- minutes, donnez-moi deux...
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- Pas de problème.
- 13 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE :
- Q. [iii.] Monsieur Gosselin, j'ai fait un partenariat
- avec madame Salhi parce qu'elle et moi on a établi
- une relation. D'habitude c'est monsieur Verret,
- comme vous savez. Alors elle va m'arrêter, elle va
- me faire un signe si elle voit que je « score »
- dans mon but. Évidemment, ça peut m'arriver, là. Ça
- peut m'arriver.
- Monsieur Gosselin, j'aimerais tout
- d'abord... je vais travailler avec présentation, la
- page 5 s'il vous plaît.
- 24 R. Oui.
- Q. [iv.] Je veux revenir sur le compte d'écarts que

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

vous proposez. J'y vais de mémoire, puis vous me corrigerez si j'ai tort. Donc, vous proposez un compte d'écarts mis en place sur... en raison du fait que le Transporteur dispose d'une... vous me direz si j'ai tort dans mon postulat, pour au moins qu'on parle des mêmes choses, là. Le Transporteur dispose d'une force de main-d'oeuvre mixte qui lui permet, selon ses besoins, d'évoluer en cours d'année, de prioriser en amont... quand on se présente ici, on priorise, donc on donne une prévision à la Régie. Et puis par la suite dans un deuxième temps, comme vous avez vu monsieur Chagnon, il y a une repriorisation en cours d'année selon certains axes qui vous a été présen... qui ont été présentés en audience. Donc, le Transporteur dispose d'une force de travail mixte pour faire à la fois de la maintenance ou des projets qui sont de nature capitalisable, qui vont se présenter. On est d'accord tous les deux? R. Oui.

Q. [v.] C'est bien. Maintenant, vous proposez

d'assortir à cette situation-là, parce que vous y

voyez un risque d'évolution, entre guillemets, qui

serait « négative » envers la clientèle de cette

évolution des prestations-là en cours d'année. Vous

2.5

proposez d'y ajouter un compte d'écarts.

Généralement, un compte d'écarts - vous pourrez dire que je suis dans l'erreur puis que je ne suis pas là - d'habitude un compte d'écarts, la Régie va être sensible à ça, si c'est un élément qui est hors du contrôle de l'utilité, si c'est un élément qui est récurrent et si on est capable d'y attacher une valeur, une valeur qui est quand même somme toute assez précise. On ne crée pas des comptes si on ne sait pas... en général, là, l'idée principale c'est qu'on ait une bonne idée de ce qu'on veut y mettre.

Je regarde votre proposition, la

proposition que vous faites - c'est ma proposition,

vous me direz si j'ai tort - ce que vous proposez

c'est beaucoup plus une mesure de contrôle a

posteriori qu'un compte d'écarts. Ce que vous

souhaitez, c'est que la Régie revalide une seconde

fois si l'exercice de priorisation dans un premier

temps au niveau de la présentation, si au moment où

le Transporteur arrive, présente, fait ses

propositions pour l'année à avenir sur l'évolution

de ses prestations puis qu'en cours d'année

différentes situations se présentent puis il y a

une repriorisation, donc il y a un écart qui est

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

crée. Ce que vous souhaitez, dans le fond, c'est 1 une mesure de contrôle à posteriori plutôt qu'un 2 compte d'écart pour capter cet écart-là. Ce que 3 vous souhaitez, c'est une mesure de contrôle Régie? R. Non. Ça prend... je pense que ça prend vraiment un 5 compte d'écart parce que si le Transporteur, par 6 exemple, si je reprends l'exemple de la page 5, le 7 tableau du bas. Non, le tableau du haut, pardon. 8 Donc, à la cause tarifaire, on prévoit cent 9 cinquante millions (150 M\$) de prestations de 10 service. Là il va chercher un revenu réel suite à 11 ça de quatre cent cinquante million (450 M\$). 12 13

Mais, dans la vraie vie, finalement la prestation de travail, pardon, pas de service, de travail, est de cent quatre-vingt millions (180 M\$). Ce qui fait que les coûts réels sont de quatre cent vingt millions (420 M\$), mais il y a quatre cent cinquante millions (450 M\$) de revenus.

Donc, on est allé chercher trente millions (30 M\$) de revenue de trop. Donc, il y a un trente millions (30 M\$) à remettre à la clientèle. Donc, c'est pour ça que ça prend un compte d'écart pour capter ce trente millions (30 M\$) là puis le redonner à la clientèle éventuellement.

Q. [124] C'est sûr qu'on parle sans MTÉR, là. S'il y

- avait un MTÉR qui s'applique à votre exemple, il y
- a toujours bien quinze millions (15 M\$) de ce
- trente millions (30 M\$) là qui seraient retournés à
- la clientèle selon les mécanismes qui sont en place
- 5 maintenant.
- R. S'il n'y avait pas de compte d'écart.
- 7 Q. **[125]** Oui, mais...
- R. En l'absence de compte d'écart, oui, le MTÉR
- s'appliquerait puis là le partage dépendrait de la
- situation dans laquelle on se trouve.
- 11 Q. [126] Toute chose étant égale par ailleurs là.
- R. Ça pourrait aller, à la limite, on pourrait dire
- que ça va à cent pour cent (100 %) au Transporteur
- s'il se serait retrouvé en rendement... en excédent
- de rendement négatif, si vous voulez, sans le
- compte d'écart, mais...
- 17 Q. **[127]** On sait...
- R. Mais, le MTÉR se serait appliqué. Oui.
- Q. [128] C'est bien. Mais, vous et moi, on se comprend
- bien là. La prévision qu'on offre à la Régie en
- cours d'année, par essence ce sera, une prévision,
- c'est une prévision puis ça reste une prévision
- puis c'est toujours confronté au réel en cours
- d'année. Quand le Transporteur vient à posteriori
- expliquer l'évolution de ses prestations, il me

semble que là, la Régie et les intervenants vont être en mesure de porter, surtout la Régie, de porter un jugement sur les actions qui ont été posées en cours d'année.

Tandis que vous, vous mettez en place, vous souhaitez mettre en place, une mesure de contrôle, contrôlée à posteriori, ce qu'on aurait dû penser qui arriverait peut-être l'année qui précède.

R. Mais...

1

2

6

8

22

23

24

25

[129] Vous ne trouvez pas que c'est une mesure qui 10 est... c'est dans le sens de l'élément qui est 11 soumis par HQT, c'est que c'est une mesure 12 désincitative, dans le sens que vous le savez. Le 13 MGA, par sa priorisation, par l'affectation des 14 besoins en investissement et en maintenance, fait 15 en sorte d'amener en amont un exercice d'efficience 16 là au niveau des coûts. Bien, c'est ce que le 17 Transporteur soumet, vous n'êtes pas obligé d'être 18 d'accord là. Alors, c'est ça l'essence de la 19 question puis c'était ça, je crois, l'essence du 20 propos de TransÉnergie là. 21

> Alors, votre commentaire là-dessus, c'est sur l'effet de la mise en place d'un compte d'écart face à une situation où on sait qu'il y a un exercice de priorisation annuel et un exercice de

2

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

priorisation en cours d'année pour s'arrimer aux besoins pour arriver avec la meilleure solution puis qu'on va rendre des comptes à la Régie dans ces circonstances-là.

Comment, comment justifier la nécessité d'avoir un compte d'écart pour suivre ces prestations-là?

R. Bien, on met en place un mécanisme incitatif, en
partant là. Et donc, le nom le dit, quand on met en
place un mécanisme incitatif, on veut... on
s'intéresse aux incitatifs qu'on donne.

Alors, je pense que c'est tout à fait dans l'ordre des choses d'essayer de s'assurer que les incitatifs au départ sont les bons. Donc, il y a deux choses dans un mécanisme incitatif, hein!
D'habitude, on veut mettre en place les bons incitatifs puis on veut faire de l'allégement réglementaire.

S'il n'y a pas de compte d'écart, bien c'est sûr qu'il risque d'y avoir un débat sur le niveau de prestations de service. Il y a un potentiel d'avoir un débat sur le niveau de prestations de service en début d'année. En mettant un compte d'écart, vous éliminez beaucoup de ce potentiel de débat-là. Donc, vous avez une

simplification à ce niveau-là.

Et comme je disais, il y a les incitatifs.

Je ne remets pas en question le fait que le

Transporteur se présente à la cause tarifaire

5 puis...

- Q. [130] Explique, explique, c'est ce que je vous...
- 7 (14 h)
- R. Explique puis qu'il présente ses prévisions comme
- il pense qu'elles vont arriver. Puis évidemment, il
- y aura des réallocations en cours d'année. Puis il
- ne s'agit pas de remettre aucunement en question la
- bonne foi de personne, mais si, quand vous avez,
- quand vous souhaitez un certain comportement, je
- pense que vous avez toujours intérêt de mettre les
- conditions en place qui incitent à ce comportement-
- là. Donc, espérer un comportement, mais mettre les
- conditions qui donnent incitatif à faire le
- contraire, ce n'est pas nécessairement gagnant.
- Q. [131] En tout cas, la Régie va arbitrer ça. Je
- pense que, vous et moi, les positions sont bien
- campées. J'aimerais... Puis c'est tout à fait
- légitime de... Je ne veux pas que vous pensiez que
- je suis négatif ou quoi que ce soit. Je veux vous
- amener maintenant sur le Facteur X, la page 6, et
- sur... Bien, c'est toute la discussion sur la

- retrait du quarante-cinq millions (45 M\$) de
- 1'année deux mille dix-sept (2017). Le postulat de
- base, vous me corrigerez si j'ai tort, de votre
- témoignage, c'est que, de le retirer, bien, c'est
- plus conséquent par rapport à une vision globale
- parce que c'est un élément qui est différent ou qui
- fait tache par rapport au reste, c'est correct,
- 8 c'est comme ça que vous le voyez?
- 9 R. Plus ou moins.
- Q. [132] Allez-y! Précisez-moi!
- R. Oui. En fait ici mon point, c'est simplement de
- dire que l'évaluation de la productivité
- historique, basée sur la période deux mille douze-
- deux mille dix-sept (2012-2017), ne devrait pas
- être considérée par la Régie.
- 16 Q. [133] C'est bien.
- R. Ça se limite à ça. Et un des points, c'est de dire,
- bien, le constat qu'on fait sur cette période-là,
- il découle essentiellement d'une chose qui s'est
- passée, qu'on connaît tous. Et en plus, il y a
- l'année deux mille douze (2012) qui est atypique.
- Puis la notion que, bien, ce qu'on observe entre
- deux mille douze (2012) puis deux mille dix-sept
- (2017) va se perpétuer est contredite par ce qu'on
- sait, ce que le Transporteur nous a dit depuis

- deux, trois ans.
- Q. [134] C'est « atypique » que je cherchais. Alors je
- vous remercie. Oui, je comprends bien. Vous avez vu
- ce matin la présentation de monsieur Lowry qui a
- été présentée où il mentionne qu'il peut y avoir
- des périodes de transition. Je ne sais pas si vous
- vous rappelez de ce...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [135] ... graphique-ci. C'est celui qui apparaît à
- la page 6 de sa... Voulez-vous que je vous laisse
- la mienne?
- 12 R. Non.
- 13 Q. [136] Ça va?
- R. Je l'ai en tête.
- Q. [137] Dans la mesure où on voit... Puis, moi, je
- veux parler des années dix-sept (2017) et
- subséquentes, parce que la Régie va fixer un X pour
- les années dix-sept (2017) et subséquentes. Dans la
- mesure où on voit, vous connaissez bien les
- dossiers, Monsieur Gosselin, vous êtes ici à chaque
- année depuis plusieurs années, quand on voit en
- deux mille dix-sept (2017) un recalibrage ou une
- demande de hausse tarifaire pour le modèle,
- l'application du modèle de gestion des actifs puis
- la hausse en maintenance, le quarante-cinq millions

2.0

2.3

2.4

(45 M\$), celui de l'année atypique que vous suggérez de retirer, quand on regarde, vous le savez, les demandes tarifaires qui sont faites en deux mille dix-huit (2018) qui ont été faites par le Transporteur, quand vous voyez les... puis qui ont été... dont la Régie a rendu une décision, quand vous voyez la demande deux mille dix-neuf (2019) qui est en cours, est-ce qu'il serait possible d'affirmer selon vous qu'on se situe dans une période de transition un peu comme présenté sur le graphique par monsieur Lowry?

Quand on a une vision rétrospective, je comprends le postulat que vous avez fait ce matin, mais quand la Régie, elle, souhaite fixer un X qui va être applicable pour le futur pour les quatre prochaines années, il me semble qu'elle devrait, je ne sais pas, je vous demande votre opinion à la lumière de la proposition que vous faites, elle ne devrait pas également regarder les aspects tout récents de l'année deux mille dix-huit (2018), l'année deux mille dix-neuf (2019) qui lui sont présentés puis peut-être en considérer que c'est une période de transition? Est-ce que vous avez un commentaire à ça?

R. Bien, c'est sûr qu'il y a un changement de... On

2

6

8

9

10

11

12

13

14

met en place une stratégie de gestion des actifs avec un rehaussement de la maintenance. Mais il n'en demeure pas moins que... Puis indépendamment des demandes deux mille dix-huit (2018) et deux mille dix-neuf (2019), ce qui est demandé puis ce qui est présenté, puis ce qu'on recherche, c'est une hausse ponctuelle du budget et, après, ce budget-là reste pendant plusieurs années puis il nous permet de faire notre maintenance. Puis le Transporteur nous dit, ce budget-là est suffisant pour moi pour faire ma maintenance pour toutes les prochaines années, je n'en aurai pas besoin de plus. C'est ça la demande. En tout cas c'est ma compréhension de la demande qui est faite.

- 15 Q. [138] Oui.
- 16 (14 h 05)
- R. Alors, le fait que ça ait pu prendre trois ans pour 17 en arriver là, puis je vous dirais, là, la Régie 18 tranchera sur la question des tarifs deux mille 19 dix-neuf (2019) qu'on a débattue au mois de 20 décembre. On est plusieurs à penser que la 21 transition, elle est finie là puis que la demande 22 deux mille dix-neuf (2019), en fait, devrait 23 probablement ressembler beaucoup plus aux demandes 24 deux mille dix-sept (2017) et deux mille dix-huit 25

(2018). Mais même si la Régie allait avec ce que le 1 Transporteur recommande pour deux mille dix-neuf 2 (2019), on n'a aucune raison de croire que la hausse va se perpétuer. Ce n'est pas ça que le Transporteur a présenté, ce n'est pas comme ça qu'il le demande à la Régie. Et je suis d'accord 6 avec ce que le docteur Lowry a dit ce matin, il n'y 7 a absolument pas de preuve qui suggère que cette 8 tendance-là va se perpétuer. Au contraire, ce que 9 la preuve nous dit, c'est que ça devrait rester au 10 niveau qu'on demande pour les prochaines années. 11

Puis une chose que je n'ai pas dite ici, mais qui est écrite dans notre preuve, c'est que... Je vais aller... Je vais vous le ressortir là... Mais c'est une affirmation du Transporteur sur ce qui s'en vient pour les dix prochaines années. Je l'ai ici, c'est à la page 19.

Q. [139] Vous lisez quoi, Monsieur?

12

13

14

15

16

17

19 R. Je lis... C'est la page 9 du mémoire de la FCEI. Je
20 vais lire un extrait qui a été reproduit là, mais
21 qui est un extrait d'une lettre du Transporteur
22 envoyée dans ce dossier-ci. C'est la pièce B-0062,
23 à la page 4, et où on essayait d'avoir des
24 informations sur le vieillissement des actifs pour
25 les dix prochaines années puis le Transporteur

répondait la chose suivante, c'est tout en bas de la page. Donc :

L'augmentation de l'âge prévue au

cours des dix prochaines années, quant

à elle, aura un impact beaucoup moins

significatif sur le taux de risque en

maintenance contrairement à la reprise

du retard accumulé en maintenance

conditionnelle, le contrôle de l'effet

de spirale et la compensation des

effets perturbateurs.

- Donc, j'ai de la misère à ne pas interpréter...
- Q. [140] Est-ce que c'est dans le dossier de cette année? J'essayais de voir.
- R. Oui. C'était dans le dossier de cette année.
- Me ANDRÉ TURMEL:
- B-0062.
- R. B-0062, c'était une lettre, une lettre suite à des contestations de réponses.
- Me ANDRÉ TURMEL:
- Une lettre signée par vous, Maître Fréchette.
- Me YVES FRÉCHETTE :
- Bien. Écoutez, je ne peux pas dire que ça ne peut
- pas être bon parce que ça c'est clair là, mais
- bon... Écoutez, je vais vous laisser finir,

1 Monsieur Gosselin.

- 2 R. Bien. J'ai fini.
- 3 Q. [141] C'est bien.
- 4 Me ANDRÉ TURMEL :
- 5 C'est bien.
- 6 Me YVES FRÉCHETTE :
- Q. [142] Juste pour être sûr parce qu'on le sait tous 7 les deux là. Pour vous, la situation des demandes de rehaussement budgétaire en maintenance pour les 9 années deux mille dix-huit (2018), deux mille dix-10 neuf (2019) ainsi que les projections sur les IF, 11 tout l'effet spirale, le fait que le Transporteur a 12 témoigné qu'il y a un « backlog » en maintenance, 13 tous ces éléments-là ne vous emmènent aucun doute 14 sur le fait que le Transporteur ne soit pas dans 15 une période de transition, un peu comme ce qui est 16 présenté sur le tableau de monsieur Lowry? 17
- R. Je ne vous dis pas qu'il n'y a pas une transition, 18 mais je vous dis ce qu'on peut raisonnablement 19 anticiper pour les années à venir. Puis je prends 20 pour acquis que la Régie va rendre une décision sur 2.1 le budget deux mille dix-neuf (2019) qui, dans son 22 esprit, sera un niveau qui permet d'assurer la 2.3 maintenance de façon pérenne. Il n'y a pas de 24 raison de penser qu'il y aura des augmentations par 25

1 la suite. Puis vous parlez de « backlog » de maintenance puis d'IF, puis d'effets spirales, mais 2 les effets spirales, je ne veux par refaire le 3 débat qu'on a fait au mois de décembre, mais les effets spirales, une grosse partie était liée aux 5 nombres d'IF, puis on a eu, bon, les résultats deux 6 mille dix-huit (2018) pour les IF, les projections 7 d'IF que le Transporteur fait pour deux mille dix-8 neuf (2019) à deux mille vingt-deux (2022), on les 9 conteste. Donc... 10

- 11 Q. [143] Le débat est lancé.
- R. Le débat est lancé.
- [144] Le débat est lancé. C'est bien. Donnez-moi 13 deux instants, je vais vérifier ici. Bon, là, je 14 vais être dans les écarts-types, Monsieur. Ça fait 15 que là, vous allez me permettre, Monsieur Gosselin 16 là, de rester littéraire dans la question. Lorsque 17 j'examine votre présentation, Monsieur Gosselin, et 18 je vais toujours bien vous trouver la bonne page, 19 ça, c'est certain. Alors, là, on parle de la page 2.0 9. 2.1
- 22 (14 h 15)
- Donc, de... si je ne me trompe pas, dans
 votre premier mémoire vous aviez calculé un écarttype zéro virgule quatre (0,4), zéro virgule cinq

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

2.5

(0,5). Puis maintenant avec votre exemple, là, que vous avez réalisé vous arrivez à zéro virgule cinquante-neuf (0,59). Jusqu'à date, je suis à la bonne place. Est-ce que, selon vous, une variation à l'intérieur d'un écart-type est-ce que c'est acceptable? Est-ce que... selon vous, quand on regarde votre point cinq (0,5), votre point cinquante-neuf (0,59), de façon générale est-ce qu'on peut, si on regarde ça d'une façon générale est-ce qu'une variation à l'intérieur d'un écarttype ça peut être une situation qui est acceptable? Bien disons que si je réponds du point de vue... du point de vue de l'application de l'indicateur, là, ce qu'on veut, au fond je ne pense pas qu'on veut, par l'application du lien entre les indicateurs de qualité de service puis le MTÉR, je ne pense pas qu'on veut pénaliser indûment le Transporteur. Il n'y a pas lieu de mettre ça tellement strict que ça risque de pénaliser sans raison le Transporteur. Ce qu'on veut c'est que ce soit suffisant pour s'assurer que le Transporteur ne puisse pas se... avoir... faire la réflexion, se dire : bien je vais laisser dégrader un peu, de toute façon la

probabilité que je sois affecté par un mauvais

résultat reste quand même très faible et donc je

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

2.5

- 161 -Me Yves Fréchette

n'ai pas grand chose à perdre. Mon risque n'est pas très grand.

Alors pour que ça soit le cas, je vous dirais, il faut que... bien si on laisse aller une dégradation de la qualité de service, la probabilité de se ramasser dans une situation où on perd une partie de notre bonification augmente assez rapidement. Puis peut-être, dans le fond, je vous amènerais à la présentation de l'AHQ-ARQ. Il y avait une illustration de la loi normale, qui peut peut-être nous être intéressante pour comprendre ça.

Quand on regarde cette distribution-là, on voit qu'il y a une barre verticale à un sigma, O.K., à un écart-type, dans le fond. Et si on fixe, par exemple, le critère à ce niveau-là, bien là on se demande, ce que je pense qu'on pourrait se demander c'est : bien si je fixe mon critère là et que je fais une translation de ma distribution, c'est un petit peu la même chose, je pense, aussi que ce que le docteur Lowry abordait dans sa présentation. Si je fais une translation de ma distribution de probabilité vers la gauche, bien là c'est quoi la surface additionnelle qui passe à gauche de cette ligne-là, de cette démarcation-là?

Alors ce qu'on veut c'est fixer un niveau 1 de... une cible où, quand il y a une translation, 2 la probabilité augmente assez vite. Alors 3 évidemment, plus on la rapproche de la moyenne, notre démarcation, bien plus une translation fait 5 augmenter la surface vite parce que... parce que la 6 courbe est plus haute dans cette région-là. Alors 7 que si on met notre démarcation très loin à gauche, 8 bien on va faire de la translation de coûts, puis 9 finalement la surface additionnelle qui se ramasse 10 à gauche de notre marque, elle ne change presque 11 pas. Donc, la question c'est : est-ce que... 12

- Q. [i.] Oui, je trouve ça bon, là, mais...
- R. Est-ce que... est-ce qu'on juge... est-ce qu'on
 juge qu'à un écart-type on est assez proche pour
 qu'une translation vers la gauche de la
 distribution fasse augmenter la surface assez vite?
 C'est ça la question.
- Q. [ii.] Oui, c'est ça. Est-ce qu'à l'intérieur d'un écart-type finalement, c'est une plage acceptable de façon générale?
- 22 R. Puis là, bien honnêtement c'est une question de 23 jugement. Moi, personnellement, je pense que, oui, 24 ça peut... ça peut être probablement acceptable de 25 dire : bien en bas d'un écart-type ça devient...

mais ça devient... si on reste à l'intérieur d'un 1 écart-type c'est... c'est acceptable, mais il y a 2 une autre notion qui est importante aussi, qui 3 est : mais un coup que tu dépasses ça, à quelle vitesse ta... à quelle vitesse ta part décroît? Parce que si ta part décroît très très lentement, 6 bien ça ne change pas grand-chose finalement. Il 7 faut que la part, la bonification à laquelle t'as 8 droit, décroisse quand même assez rapidement après 9 ça pour que... pour que l'incitatif n'a pas laissé 10 la distribution tassée vers la gauche soit 11 suffisant, soit... 12

- (14 h 20) 13
- Q. [145] Oui, oui. Je comprends. Je comprends. 14
- Monsieur Gosselin, je vous remercie beaucoup. Ah! 15
- Il en restait une. Ah! Tiens. Excusez-moi deux 16
- instants, deux secondes. Deux secondes. Ça va être 17
- tout, Monsieur Gosselin. Je vous remercie beaucoup. 18
- LA PRÉSIDENTE : 19
- Merci, Maître Fréchette. Maître Gariépy. 20
- INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY : 21
- Oui, j'aurai une question. 22
- Q. [146] Bonjour, Monsieur Gosselin. J'avais une 23 petite question en suivi de votre DDR que vous 24 adressiez au Transporteur à propos de l'ajustement 25

- 164 -

du facteur de croissance. La Régie avait remarqué
que vous aviez posé des questions, c'étaient les
questions 9.1 et 9.2. Si vous voulez prendre la
pièce là pour regarder, c'est la pièce B-0069, HQT13, Document 5.1 révisé...

- 6 M. ANTOINE GOSSELIN:
- 7 R. Oui.

19

20

21

22

23

Q. [147] Donc à la page 36, juste pour vous permettre de vous remémorer. Bon. Dans sa preuve, le 9 Transporteur explique qu'il ne pourra pas ajuster 10 le facteur C avant l'année 4 du MRI considérant 11 qu'à l'année 1, l'établissement se fait en coût de 12 service. L'établissement du facteur C qui se fait 13 en fonction des mises en service prévues pour une 14 année témoin ne se fait donc qu'à partir de l'année 15 2. Ça, c'était dans la preuve. On a vu les 16 questions que vous adressiez, les questions 9.1 et 17 9.2, au Transporteur. 18

Par contre, dans votre preuve, on n'a pas
vu de position exprimée par la FCEI à cet égard. La
Régie voulait savoir si c'est parce que vous étiez
satisfait des réponses ou c'est parce que vous
aviez choisi de ne pas traiter du sujet?

- R. Non. On était satisfait des réponses.
- Q. [148] C'est parfait. Merci.

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- Deux instants.
- Me ANNIE GARIÉPY:
- Q. [149] Ah! Une petite question qui vient de m'être
- soufflée à l'oreille. Si pour la prestation de
- 6 travail...
- 7 R. Oui.
- 8 Q. [150] ... s'il n'y avait pas... si la Régie ne
- retenait pas le compte d'écart, est-ce que vous
- seriez toujours favorable à un facteur Y?
- R. Hum, hum. Je vous dirais qu'on n'a pas de
- préférence forte. Probablement un penchant quand
- même pour le facteur Y, légèrement. Oui.
- Q. [151] Un léger penchement, c'est ça?
- R. Un léger penchement.
- Q. [152] Merci. Ça complète.
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- Merci, Maître Gariépy. Maître Turgeon.
- 19 INTERROGÉ PAR LA FORMATION
- Me MARC TURGEON:
- Q. [153] Merci, Maître Duquette. Je reprends avec
- vous, je reprends avec vous, Monsieur Gosselin, ce
- que j'ai posé, la question que j'ai posée à votre
- collègue analyste, monsieur Raymond, concernant
- la... Je suis dans la clause de sortie. De quelle

2.4

façon, parce que vous avez une large expérience des travaux de la Régie. Je vous ai vu régulièrement. Je sais que vous étiez dans 3809 qui était un dossier de Gaz Métro, ça s'appelait encore Gaz Métro. Et c'est là qu'on avait traité de façon sur... c'était la cinquième année sur le taux de rendement et qu'on l'avait traité de façon prima facie, on avait refusé d'avoir une preuve d'experts. On voulait d'abord voir les raisons pour lesquelles le Distributeur nous demandait de revoir.

Alors là, on est dans à peu près le même scénario, une clause de sortie. Nous allons déterminer effectivement, cette formation-ci va déterminer de quelle façon et quels sont les éléments qui pourront être pris en compte pour que le Transporteur puisse venir vis-à-vis nous pour dire, bien, on a atteint... ça s'est démontré puis on a atteint.

(14 h 25)

De quelle façon, selon vous, la Régie peut le traiter de façon adéquate et sans nécessairement se perdre dans des dédales? Puis compte tenu que, quand, la journée qu'ils auront les chiffres, il y aura une tarifaire qui est déposée peut-être deux,

2.0

2.3

2.5

- 167 -

trois mois après. Alors, vous avez vu la réponse de votre collègue. Alors la vôtre?

R. Oui. Bien, d'abord pour la question de, est-ce qu'on doit tomber immédiatement en coût de service ou est-ce qu'on doit réévaluer, bien, la réflexion qu'on avait là-dessus, puis je ne pense pas que, ça, c'est dans notre preuve, mais à lire ce que les autres ont écrit puis en réfléchissant un peu sur tout ça, dans le fond, je disais, il y a quand même neuf mois, là, entre le moment où on fait le constat puis le moment où la Régie doit rendre une décision pour les tarifs de l'année d'après. Donc, il y a, je pense, au total amplement de temps pour traiter la question.

Bien, l'autre question qui se pose puis que vous souleviez hier, c'est, bien là comment est-ce que je peux faire ça le plus efficacement possible. Si j'étais capable de décider avant que le Transporteur fasse son dossier en coût de service, ce serait idéal en termes d'efficacité. Évidemment, je ne sais pas si c'est possible de faire ça. C'est quand même des délais courts puis ça demande un certain niveau d'analyse.

Je n'ai pas de solution miracle à vous proposer. Mais je pense que ça... Dans la mesure où

- 168 -

ça impose un fardeau surtout au Transporteur de déposer un dossier en coût de service puis de le justifier, et caetera, bien, c'est lui qui est un peu en position ou, en tout cas, qui a un certain pouvoir sur la rapidité avec laquelle il dépose une demande pour déclencher la clause de sortie, tout ça. Il y a une partie qui est entre ses mains.

Évidemment, il y a tout le train réglementaire qui suit derrière. Mais la façon dont, moi, je l'avais anticipé, c'est que je ne voyais pas trop au départ d'autres solutions que le Transporteur dépose son coût de service et puis on traite de la question en parallèle dans le dossier. Mais si c'est possible de le faire plus rapidement, bien, tant mieux. Honnêtement, à priori, ce n'est pas l'idée qui m'est venue en tête parce que je n'y croyais pas tellement.

Q. [154] O.K. Je comprends ce que vous me dites. Parce qu'on se comprend, vous et moi, que les questions de Brexit, ce n'est pas nécessairement simple de sortir de quelque chose. Ça prend beaucoup de négociations. On va voir aussi comment cette formation-là va... On a beaucoup de choses à regarder, beaucoup de choses à rendre. Mais c'est sûr que la clause de sortie fait partie intégrante

- 169 -

du mécanisme. Alors il faut la regarder. À savoir,

- est-ce que c'est une clause... Parce que je n'avais
- peut-être pas vu comme vous que c'était automatique
- que si... Parce que ... juge et partie.
- R. Non, mais je veux juste... Moi, je ne dis pas que
- c'est automatique. Moi, la façon dont je le vois,
- c'est, il dépose un coût de service, mais à savoir
- si on...
- 9 Q. [155] O.K.
- R. ... sort ou pas, là, on continue à l'étudier en
- parallèle.
- 12 Q. **[156]** Oui.
- R. Puis éventuellement la Régie décide.
- Q. [157] Oui. O.K. Là je vois la nuance que vous me
- faites. Parce que sinon ça voudrait dire que s'il
- me dépose un coût de service au mois d'août, je
- suis comme pogné avec le coût de service parce
- qu'on ne peut pas se revirer aussi rapidement. Sauf
- que donc... Mais je comprends. Ça voudra dire qu'il
- faudra être très explicite sur ce qu'on veut et ce
- qu'on ne veut pas et ce qu'on souhaite. O.K. Merci.
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [158] Bonjour, Monsieur Gosselin.
- R. Bonjour.
- Q. [159] Juste revenir sur une question de maître

- 170 -

Fréchette où il vous demandait, pour le compte

- d'écart facteur Y pour la prestation de service, il
- vous disait, bien, s'il n'y a pas de compte
- d'écart, à tout le moins grâce au MTÉR, les
- consommateurs récupèrent la moitié. Ça, évidemment,
- c'est dans la mesure où il y a un excédent de
- rendement...
- 8 R. C'est ça.
- Q. [160] ... et que le trente millions (30 M\$)...
- 10 R. C'est ça.
- 11 Q. **[161]** O.K. On voulait juste...
- R. Oui. Puis c'est ce que je dis. Je spécifiais, je
- pense, dans ma réponse, je disais, bien,
- évidemment, si on est en déficit de rendement,
- bien, tout reste au Transporteur. C'est ça.
- 16 (14 h 30)
- Q. [162] Oui. Pour la prestation de service, juste une
- question, parce que tous les motifs pour votre
- prestation de travail pour justifier un Y, c'est
- que le contrôleur... le contrôleur, le... je vais
- finir par le dire, le Transporteur contrôle ses
- coûts et les distribue là où il veut, hein! Je vais
- soit les faire moi-même, soit je vais les donner
- à... voyons. Aye! La journée avance. HQP, pas HQP,
- 25 Équipements...

- 171 -

	_	_ '
1	R.	()1177
1	1/ •	Oui

19

20

2.1

2.2

23

24

25

- Q. [163] ... on va dire ça de même, à Équipements ça
 va être... ESP. Merci. Alors, il les donnerait à
 ESP. Ça présuppose un contrôle suffisant du
 Transporteur sur la prestation de travail. Et ça,
 il me semblait que c'était un des critères pour
 créer un Y, c'est qu'il n'y avait pas le contrôle
 suffisant sur la rubrique de coût.
- 9 R. Mais, je pense qu'il y a du contrôle. Je ne mets

 10 pas en question le fait qu'il peut y avoir un

 11 contrôle sur ce qu'il fait comme capitalisable, ce

 12 qu'il fait comme non capitalisable. Pas du tout.
- Q. [164] À ce moment-là, ça ne respecterait pas un des critères pour créer un facteur Y?
- 15 R. Mais, l'argumentaire du Transporteur, si je ne me
 16 trompe pas, c'est essentiellement que c'est
 17 assimilable à des dépenses capitalisables et donc
 18 c'est pour ça qu'il le recommande.

Écoutez, peut-être que ça ne rencontre pas le critère comme il a été défini, c'est possible. Cela étant dit, c'est aussi une catégorie de coûts bien particulière parce que là on parle de... on parle de négatif, la mécanique n'est pas nécessairement la même puis les raisons pourquoi on veut qu'un coût positif, si vous voulez, soit hors

- 172 -

1	de controle pour mettre un 1. En lait, juste au
2	niveau des critères, je ne suis plus sûr, mais
3	En tout cas, peu importe, là je voudrais voir les
4	critères, je n'étais plus certain des critères de
5	contrôle versus les Y là ou versus, versus le
6	Facteur Z, mais Mais, c'est ça. Je conviens avec
7	vous là qu'il peut effectivement exercer du
8	contrôle sur cette dépense-là. Mais, c'est une
9	dépense qui est très très particulière.

- Et en termes d'incitatif, je pense quand même que c'est... c'est au bénéfice des consommateurs d'avoir un Facteur Y sur ça.
- Q. [165] Merci beaucoup.
- R. Je vous en prie.
- Q. [166] Ça va être l'ensemble de mes questions.
- Maître Turmel, avez-vous un réinterrogatoire?
- 17 Me ANDRÉ TURMEL:
- Je n'aurai pas de question sur la translation de la
- covariance, de l'écart-type ni d'autres questions
- par ailleurs. Alors, c'est tout. Je vous remercie.
- LA PRÉSIDENTE :
- Je vous remercie beaucoup. Alors, vous êtes libéré
- monsieur Gosselin et je vous remercie beaucoup de
- votre coopération.

- 173 -

1	M. ANTOINE GOSSELIN :
2	Merci. On va passer à la preuve de OC. Vous nous
3	poussez là, c'est juste parce qu'on est mardi puis
4	il est deux heures trente (14 h 30). Il me reste OC
5	et SÉ à passer. Alors, je veux m'assurer que tout
6	le monde ait le temps d'exprimer ce qu'ils ont à
7	exprimer et on terminera un peu plus tard s'il le
8	faut là. Le but, c'est d'essayer de ne pas amputer
9	la journée pour que les procureurs puissent
10	préparer leur argumentation.
11	
12	PREUVE D'OPTION CONSOMMATEURS
13	
14	Me ÉRIC DAVID :
15	Éric David pour Option consommateurs. Justement,
16	pendant que le témoin s'installe, j'ai une question
17	d'intendance. Évidemment
18	LA PRÉSIDENTE :
19	Oui.
20	Me ÉRIC DAVID :
21	comme je vous ai expliqué ce matin, je remplace
22	mon collègue un peu bien, depuis hier onze
23	heures et demie (11 h 30). Pour la plaidoirie
24	LA PRÉSIDENTE :
25	Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2.4

2.5

Me ÉRIC DAVID : 1 ... c'est pas dans mes habitudes, mais je crois que 2 cette fois-ci, je vais vous demander la permission, 3 je vais plaider par écrit seulement et non pas oralement. C'est pas quelque chose que je fais 5 d'habitude, mais dans les circonstances, ce n'était 6 pas à mon agenda et je suis un peu coincé par le 7 temps. Si tel était le cas et que vous acceptez, 8 quel serait le délai pour le dépôt de la 9 plaidoirie? Parce que normalement, on est censé 10 plaider jeudi, c'est ça, selon l'horaire? 11 LA PRÉSIDENTE : 12 Oui. On plaide jeudi, ce serait à voir à ce moment-13 là. Théoriquement, tout le monde plaide jeudi, 14 alors il faudrait que votre plaidoirie, idéalement 15 soit rendue... Est-ce que c'est possible pour vous 16 de la déposer dans le cours de la journée de jeudi? 17 (14 h 35) 18 Me ÉRIC DAVID : 19 Oui. Est-ce qu'on pourrait disons s'entendre 2.0 jusqu'à seize heures (16 h 00) pour prendre la 21 journée ou est-ce qu'il faut donner le temps au 22 Transporteur? 23

Bien, en fait, c'est que... En raison du fait qu'on

- 175 -

1 avait jumelé taux de pertes et avec la portion MRI, je n'étais pas convaincue qu'on arriverait à ce que 2 maître Fréchette puisse faire sa réplique jeudi. 3 Me ÉRIC DAVID : Ah! 5 LA PRÉSIDENTE : 6 Et il aurait probablement dû la faire par écrit, 7 alors... Je ne sais pas, Maître Fréchette, si pour 8 vous ça cause un problème si on donne jusqu'à seize 9 heures (16 h 00) par écrit puis on vous donnerait 10 un temps supplémentaire évidemment pour donner la 11 réplique à l'ensemble... par écrit. 12 Me YVES FRÉCHETTE : 13 Je suis toujours très... tout d'abord, je suis 14 toujours très sensible aux événements qui peuvent 15 affecter mes collègues. Alors, mes sympathies à 16 maître Oliver et puis pour le décès dans sa 17 famille. Alors, ça, c'est le premier message. 18 Le second, c'est effectivement, le jeudi 19 est une journée qui va être une journée effets de 20 toge, si je peux m'exprimer ainsi, alors... Donc, 21 le vendredi n'est pas une possibilité pour vous 22 offrir la réplique, c'est ce que je comprends 2.3

oralement, donc ce serait par écrit seulement si...

24

- 176 -

		,	
1	T.A	PRESIDENTE	•

- Ce serait pas écrit parce que, vous pouvez voir,
- quand on est deux semaines dans la salle
- d'audience, nos autres dossiers ont tendance à
- vouloir nous sauter dessus les autres journées.
- 6 Me YVES FRÉCHETTE:
- Je ne vous fais par reproche. Je ne vous fais pas
- reproche. C'est bien. Alors, écoutez, écrit ce
- sera. Écrit ce sera. Cependant, vous me permettrez
- de déterminer avec vous le délai...
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- Oui.
- Me YVES FRÉCHETTE :
- ... lorsqu'on terminera jeudi parce que, bon, j'ai
- des collègues qui sont comme moi, prolixe là, et
- qui peuvent nous entretenir. Alors, peut-être que
- j'aurai besoin d'un peu plus de temps là. Puis moi
- aussi peut-être que j'avais anticipé quelque chose
- la semaine prochaine, alors... Laissez-moi,
- laissez-moi vous revenir jeudi en fin de journée.
- On fera le point là-dessus.
- LA PRÉSIDENTE :
- Oui.
- Me YVES FRÉCHETTE :
- Pour les engagements peut-être tandis que je suis

- 177 -

- en train de polluer l'air, est-ce que ça... Est-ce
- que l'engagement 7 sur l'heure... il est déposé.
- 3 LA PRÉSIDENTE:
- 4 Oui.
- 5 Me YVES FRÉCHETTE :
- Alors, celui-là, c'est bien. Puis il en restait...
- 7 LA GREFFIÈRE :
- 8 Les 16 et 18.
- 9 Me YVES FRÉCHETTE:
- 10 ... les 16 et 18 là, on y travaille.
- 11 LA PRÉSIDENTE:
- Mais, c'est les positions, alors il faudrait, il
- n'y aura pas de preuve supplémentaire...
- Me YVES FRÉCHETTE :
- Non, c'est des données.
- LA PRÉSIDENTE :
- ... comme des modalités à discuter là.
- Me YVES FRÉCHETTE:
- Oui. C'est ça. Dans le 7, il y avait vraiment une
- position qui vous est offerte.
- LA PRÉSIDENTE :
- Et vous nous aviez dit aujourd'hui que ce serait
- déposé dans le courant de la journée aujourd'hui.
- Me YVES FRÉCHETTE :
- Oui. Tout à fait.

- 178 -

1	LA	PRÉSIDENTE	:
		_	

- Donc, les procureurs vont l'avoir demain pour
- préparer leur plaidoirie le cas échéant. Alors,
- Maître David, je pense que jeudi seize heures
- (16 h 00), est-ce que ça vous convient?
- 6 Me ÉRIC DAVID :
- Oui. Ça conviendrait. Et puis évidemment notre
- intervention se limitait à la question du mécanisme
- 9 incitatif et...
- LA PRÉSIDENTE :
- Oui.
- Me ÉRIC DAVID :
- ... une question relativement technique. Donc, je
- crois aussi que la plus-value d'une plaidoirie
- orale est peut-être moins présente que dans
- d'autres situations. Alors, voilà! J'apprécie la
- 17 flexibilité.
- LA PRÉSIDENTE :
- Pas de problème.
- Me ÉRIC DAVID :
- Donc, on va présenter la preuve d'Option
- consommateurs. La preuve se limite au... c'est le
- témoignage de monsieur Bélanger qui est économiste
- et analyste chez Option consommateurs. Madame la
- Greffière, est-ce que c'est possible de

1 l'assermenter? 2 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-deuxième 3 (22e) jour du mois de janvier, A COMPARU: 4 5 JULES BÉLANGER, analyste, ayant une place 6 d'affaires au 50, rue Sainte-Catherine Ouest, 7 Montréal (Québec); 9 LEQUEL, après avoir fait une affirmation 10 solennelle, dépose et dit : 11 12 INTERROGÉ PAR Me ÉRIC DAVID : 13 Q. [167] D'accord. Alors, Monsieur Bélanger, je vais 14 d'abord commencer avec l'adoption de la preuve 15 écrite. Je vous réfère au mémoire d'Option 16 consommateurs qui a été déposé sous la cote 17 C-OC-0008, ainsi que la présentation qui est, je 18 l'espère, à l'écran. Je ne le vois pas, mais je 19 présume que c'est à l'écran. Donc, la présentation 20 qui a été déposée sous la cote C-OC-0012. Êtes-vous 21 l'auteur de ces deux documents? 22 M. JULES BÉLANGER : 23 R. Oui. 24 Q. [168] D'accord. Avez-vous des corrections à 25

- apporter à l'un ou à l'autre?
- R. Juste une toute petite correction dans le mémoire à
- la page 2. Dans la note de bas de page, en fait,
- j'ai ajouté un S au nom de mon collègue avec qui
- j'ai préparé la preuve. Donc, simplement le noter
- pour les notes sténographiques.
- Q. [169] Donc, Roger Higgin.
- 8 R. Higgin, exact.
- 9 Q. [170] D'accord. Est-ce que vous adoptez le mémoire
- et la présentation comme votre témoignage écrit
- dans la présente instance?
- 12 R. Oui.
- Q. [171] D'accord. Maintenant, le mémoire date du
- douze (12) novembre deux mille dix-huit (2018). Il
- y a beaucoup de preuve qui a été administrée depuis
- le douze (12) novembre, soit par le biais des
- demandes de renseignements ou pendant l'audience.
- Avez-vous... pouvez-vous nous résumer donc
- maintenant les grandes lignes de la position
- d'Option consommateurs en précisant si votre
- analyse a été modifiée suite à la preuve qui a été
- administrée depuis le douze (12) novembre?
- 23 (14 h 40)
- R. Donc, oui. Bonjour Madame la Présidente, Messieurs
- les Régisseurs. Contrairement aux autres

intervenants, c'est la première fois que j'ai le plaisir de venir présenter les recommandations d'Option Consommateurs devant la Régie là. Mes collègues m'ont dit que j'ai manqué des bons débats dans les phases précédentes là, c'est dommage.

Mais je vais revenir, aujourd'hui, sur les principaux enjeux abordés dans le mémoire puis je suis à la diapo numéro 2. Donc, Facteur X, Étude de productivité multifactorielle, Indicateurs et MTÉR, Clause de sortie et j'ai placé à la toute fin d'autres recommandations qui se retrouvaient dans le mémoire, mais dont je ne parlerai pas là aujourd'hui.

Alors, diapo numéro 3 : Facteur X. Sa fixation donc pose un défi particulier parce que contrairement au Distributeur, la preuve, je dirais, elle est plus mince, il y a moins d'études sur lesquelles se baser. On est donc obligé de recourir, par exemple, à la méthode Kahn. Donc, plutôt que de regarder la productivité de l'industrie, on va regarder la productivité d'HQT. On utilise des résultats des études menées en Australie où le Facteur X est utilisé comme un smooting factor. Et on regarde également les résultats de l'étude menée pour Hydro One, mais

2

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

pour laquelle aucune décision n'a encore été rendue et on connaît le souhait de la Régie de se baser sur des décisions des régulateurs au niveau des Facteurs X.

Au niveau de la position, donc on appuie la recommandation de PEG qui est de fixer le Facteur X à zéro virgule quatre pour cent (0,4 %) et je vais revenir très brièvement sur des arguments de Concentric puisqu'il y a déjà beaucoup d'intervenants et PEG qui ont commenté.

Donc, premièrement, comme beaucoup d'intervenants l'ont souligné, les résultats produits par la méthode Kahn utilisée par Concentric sont très volatiles. Par exemple, la seule année deux mille dix-sept (2017) qui vient modifier toute la tendance. Le débat sur la bonne période à considérer est également un enjeu dans les études de productivité. Puis j'ai mis ici, juste pour des fins de comparaison, les périodes qui ont été retenues, entre autres, dans la preuve de Concentric au dossier du Distributeur.

Donc, il y avait des décisions de l'Alberta, de l'Ontario et du Massachusetts. Puis on peut voir donc, en général, que c'est une période qui est supérieure à cinq (5) ans, c'est

2.0

2.3

2.5

environ de dix (10) à quinze (15) années. C'est pourquoi là, pour nous... Donc, il est préférable, si on est pour utiliser la méthode Kahn de se baser sur l'ensemble de la période, donc de deux mille neuf (2009) à deux mille dix-sept (2017) où une moyenne de zéro virgule cinquante-sept (0,57) là, est obtenue.

Ensuite, au niveau des résultats des études de TFP en Australie, donc on note que d'un côté, même si les résultats des études montrent une productivité partielle négative, l'Autorité, l'AER, a décidé entre des facteurs de zéro (0) et zéro virgule deux (0,2). Et comme l'a démontré le docteur Lowry dans sa présentation hier, les résultats de la plus récente étude de TFP montrent une amélioration. Alors, le montant est toujours négatif par contre, mais il y a une amélioration, on passe de moins zéro point soixante-quatre (-0,64) à moins zéro point zéro six (-0,06). Et ce qui inclut les « redundancy payments » et donc le résultat les excluant serait probablement positif. Donc ça, c'était pour le Facteur X.

Étude PMF. Là, je suis à la diapo numéro 4. Donc, dans notre mémoire, on a indiqué à la Régie notre désir que les intervenants puissent commenter

2.0

2.4

2.5

la méthodologie de la future étude PMF et l'idée c'était de pouvoir régler certains problèmes en amont puisque, comme on peut le voir dans le présent dossier, mais également dans celui du Distributeur, l'élaboration du Facteur X est coûteuse en temps, en effort, et soulève beaucoup d'enjeux méthodologiques.

C'est un enjeu qui a été longtemps discuté en décembre, dans la cause du Distributeur et j'ai placé dans la présentation, les constats et les recommandations qu'on avait faits. Donc, trois constats, et ça c'était suite, entre autres, aux discussions qu'on a eus avec le docteur Lowry puis une partie, je pense, est ressortie aussi dans la présente cause.

Les questions méthodologiques, plusieurs d'entre elles ne peuvent pas être déterminées à l'avance, premier constat. Deuxième constat, en l'absence d'études alternatives, les possibilités qu'ont les intervenants de commenter sont limitées et au moins un autre expert, un deuxième expert est nécessaire. Et ce qui nous a amenés à suggérer à la Régie, mais je pense que c'est également applicable dans le cas du Transporteur, la tenue d'une Phase 2 pour régler certains enjeux préliminaires relatifs

au « scope ». Scope, donc terme dont docteur Lowry, je pense, vous a entretenus hier. Il y a d'ailleurs une diapo qui porte là-dessus. Donc, il y a une certaine différenciation entre enjeux métaux et scope.

(14 h 45)

2.5

On pense que la Régie devrait retenir les services d'un expert. Dans le cas où elle ne le souhaitait pas, on pense qu'elle devrait permettre à un intervenant ou du moins à regroupement d'intervenants de le faire. Et différentes avenues sont envisageables pour alléger le processus réglementaire. Donc, il y a évidemment une certaine transparence, un partage des données, je pense, qui est nécessaire pour faciliter le travail des experts. Et ce qu'on disait c'est que si jamais il y a plus que deux experts, la tenue d'une séance de hot-tubbing, comme dans le dossier 3867, pourrait être possible.

Donc, si je veux faire écho aux propos de monsieur Turgeon, que j'ai entendus, donc pour nous aussi l'expérience a été positive. Donc, on a participé à ce dossier-là, notre expert était un des experts du hot tub. Par contre, la cause avait quatre experts et dans... donc, le besoin

2.0

2.5

probablement d'une certaine conciliation était davantage nécessaire et les enjeux étaient peutêtre moins arrêtés que dans le cas des études de productivité, où on voit... je pense que pour quelqu'un comme monsieur Lowry, qui en fait plusieurs, les enjeux méthodologiques sont identifiés d'avance, je dirais.

Donc, dans le cas où il y aurait plus que deux experts, je pense que ça peut être toujours considéré. Toutefois, je pense que s'il y a deux experts les besoins sont peut-être moins présents pour un hot tub.

Et si on va à la diapo suivante, je vous ai juste placé un exemple, là, tout récent, de l'Ontario. Donc, c'est une lettre transmise par la Commission ontarienne la semaine passée. C'est donc une cause de Toronto Hydro, qui est un distributeur, et pour l'application de ses tarifs deux mille vingt-deux mille vingt-quatre (2020-2024). Et on voit, là, donc que, bon, dans la lettre ils retiennent les services de PEG, qui va faire une contre-expertise suite à une étude de PSE qui, elle, a été menée pour l'entreprise. Et ce qui est important, entre autres, pour nous, je l'ai souligné, c'est qu'elle pourra inclure une nouvelle

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

analyse, donc du dossier. Voilà. Donc ça, c'était pour l'étude de PMF.

Diapo suivante, diapo numéro 6. Indicateurs de performance et mécanisme de traitement des écarts de rendement, qu'on peut séparer, grosso modo, en trois sous-enjeux. Le premier enjeu, c'est le choix des indicateurs. Dans notre mémoire, on exprimait qu'en général on trouvait que les indicateurs retenus respectaient les critères de la décision D-2018-001. Certains indicateurs alternatifs vous sont présentés, entre autres, bon, au niveau de la fiabilité il y a le T-SAID, T-SAIFI, qui est proposé ou du moins envisagé. J'entendais monsieur Lowry, là, ce matin, l'avantage c'est qu'il est fréquemment utilisé dans d'autres juridictions. Toutefois, on a entendu, entre autres, les commentaires du Transporteur sur la similarité et les légères différences qui existent. Et on est, disons, satisfait avec ce qui est proposé pour... par le Transporteur, en fait. L'autre indicateur également qui est

L'autre indicateur également qui est proposé, entre autres, par l'AHQ-ARQ, c'est de prendre une nouvelle IFD plutôt que l'IF. Donc, enjeu aussi qui a été débattu, je comprends, lors de la Phase 1 du dossier. Le Transporteur, de son

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

côté, estime que son utilisation est

potentiellement prématurée. Donc, on pense que

l'IFD est de toute façon un meilleur indicateur que

l'IF et que si la Régie juge qu'il est prêt à être

utilisé, bien allons-y dès maintenant dans le

mécanisme et utilisons le nouvel indicateur.

(14 h 50)

Deuxième sous-enjeu, la pondération. Donc, je me répète encore ici, c'est un enjeu qui a été débattu dans la cause du Distributeur. Il y a des précédents pour l'application des poids différents, avec l'exemple de Gaz Métro et l'idée c'est qu'intuitivement il y a certains champs d'intervention qui ont plus d'importance pour la clientèle. Par exemple, on peut présumer qu'un client va donner plus de poids au nombre de minutes où il est interrompu qu'aux minutes qu'il peut passer peut-être en attente au téléphone avant de parler avec Hydro-Québec. Donc, c'est pour ça qu'il y a un champ comme la fiabilité peut avoir plus d'importance qu'un champ comme la satisfaction de la clientèle. Et c'est quelque chose, entre autres, qu'on peut voir dans les bilans des plaintes déposées au rapport annuel du Distributeur, la catégorie relative à la fiabilité du réseau est

celle qui reçoit le plus de plaintes.

Maintenant, pour Hydro-Québec Transport, pour la même logique, on est d'accord avec la proposition de PEG, donc d'augmenter les poids des catégories fiabilité et disponibilité. Il y a d'autres raisons également qui militent quand même pour augmenter le poids à ces catégories. Il y a l'historique limité qu'il y a pour la satisfaction de la clientèle, par exemple. Et le poids important qui est donné au seul indicateur au niveau de la sécurité. Voilà!

Troisième sous-enjeu - donc je suis à la diapo numéro 7 - donc la liaison avec le MTÉR. On a examiné les différentes propositions qui ont été présentées. Et on appuie pour, entre autres, des raisons de simplicité la méthode qui est proposée par l'AHQ-ARQ. C'est un mécanisme qui est envisagé également par la Régie dans le dossier 4057. Hydro-Québec Distribution doit nous revenir au mois de janvier avec une nouvelle proposition. Il y aura des séances de travail. On pense que c'est un mécanisme qui pourrait être également applicable pour le Transporteur. Donc, comme je disais, simple d'application, des cibles basées sur la moyenne historique et des seuils sur les pires performances

2.0

historiques, et mécanisme qui s'apparente un petit peu à ce qu'avait Gazifère.

Diapo suivante. Je vais rapidement sur, donc notre recommandation qui est d'appuyer PEG, donc un seuil de déclenchement de quatre cents (400) points de base pour une année de trois cents (300) points de base pour deux années consécutives. Généralement comparable aux seuils applicables dans d'autres juridictions. Et il y a la présence de facteurs qui limitent pour nous la possibilité d'écarts importants. Au niveau de la révision. Donc, nous, c'est important qu'il y ait une révision par la Régie avant un retour automatique en coût de service.

J'ai reproduit dans la présentation, dans la diapo suivante, des prescriptions données par les autorités réglementaires de l'Alberta, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, advenant donc le déclenchement venant de la clause de sortie. Donc, on peut voir déjà qu'il y a un « review » qui est fait. Certains appellent ça un « re-opener », un « review re-opener ».

Par contre, vous allez voir que les prescriptions sont en général assez sommaires et peut-être qu'elles le sont étant donné la

2.4

2.5

difficulté à quelque part de prévoir à l'avance les causes qui peuvent déclencher les clauses de sortie et l'ampleur de la révision que ça peut mener.

Puis je vous entendais également hier,

Monsieur Turgeon, Madame la Présidente, poser les
questions au niveau des délais. Monsieur Gosselin
vient aussi d'en parler. Évidemment, on ne voudrait
pas faire travailler le staff du Transporteur pour
rien, donc préparer par exemple un dossier coût de
service qui est probablement très coûteux en temps
et en effort, donc si on n'est pas pour en faire,
revenir en fait un coût de service.

Il me semble que le critère qu'on se donne au présent dossier est relativement clair. Donc, c'est des points de base. On va constater ça au rapport annuel. On peut présumer que le Transporteur pourrait peut-être aviser dans certains cas la Régie avant le dépôt peut-être si jamais il s'attend à ce qu'il y ait un déclenchement à venir. Donc, on pense qu'il y a un dossier peut-être qui pourrait se faire, donc avant la cause tarifaire. On s'en remettrait à la Régie parce que c'est un dossier... ça resterait sur dossier s'il y aurait une audience, tout ça. Mais on pense qu'il y a une cause préalable, on va dire,

- qui pourrait se tenir. Et il y a la possibilité de
- décisions là interlocutoires aussi là, je veux
- dire, il y a un jeu réglementaire, je pense, dans
- lequel on peut jouer et arriver à une décision à
- temps.
- 6 (14 h 55)
- Donc, voilà et finalement, dernière diapo,
- je ne vais pas en parler, mais je la laisse...
- Alors, je l'ai mise dans la présentation, c'est des
- recommandations qu'on maintient quant aux Facteurs
- Y et Z et la formule paramétrique. Donc, des sujets
- qu'on a abordés dans le mémoire. Donc, ça va
- terminer mon témoignage.
- Q. [172] Alors, merci Monsieur Bélanger. Donc, ça
- conclut la preuve d'Option Consommateurs. Le témoin
- est disponible pour les questions, les contre-
- interrogatoires.
- 18 LA PRÉSIDENTE:
- Merci, Maître David. Maître Hamelin, pas de
- questions? Maître Neuman? Pas de question. Maître
- Fréchette? Allez-y.
- 22 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE :
- 23 Q. **[173]** Oui. Bonjour.
- R. Bonjour.
- Q. [174] Juste une question, si vous me le permettez.

Je vous demanderais de prendre la page 11 de votre mémoire. Je vais vous en faire la lecture, c'est le premier paragraphe après le boulet. Le temps que vous le retrouviez là, je pense qu'en le lisant vous allez y revenir rapidement.

2.4

2.5

En conséquence, OC juge la proposition de PEG appropriée et recommande à la Régie d'adopter un facteur de productivité à zéro virgule quatre pour cent (0,4 %) composé d'un Facteur X de zéro virgule deux pour cent (0,2 %) et un Facteur S de zéro virgule deux pour cent (0,2 %).

Advenant que la Régie devait juger, comme pour le Distributeur, qu'un Facteur S n'est pas nécessaire pour le MRI du Transporteur, OC recommande à la Régie de fixer le Facteur X à zéro virgule quatre pour cent (0,4 %).

Interrogé par ma collègue de la Régie, ce matin, au sujet que la Régie, si la Régie n'acceptait pas le Facteur S, est-ce que monsieur Lowry avait un effet sur son Facteur X? Et il a mentionné que non, il conservait un Facteur X à zéro virgule deux (0,2 %) selon sa proposition. Est-ce que votre proposition

- 194 -

- ici est cohérente avec celle que vous appuyez par votre expérience?
- R. Oui. Alors, là, je pense que vous scooper un peu 3 peut-être une question de maître Gariépy parce qu'effectivement, je l'ai entendue ce matin puis je me préparais à une question de sa part là-dessus. 6 Écoutez, je pense qu'il y aurait encore de la place pour la Régie de fixer un Facteur X à zéro virgule 8 quatre (0,4 %), entre autres, étant donné les 9 résultats de l'étude Kahn sur une plus longue 10 période. Toutefois, ceci étant dit, j'ai entendu le 11 docteur Lowry ce matin, et les réponses qu'il a 12 données aux questions de maître Gariépy et par 13 cohérence, on va soutenir les propositions de PEG 14 là-dessus. Donc, c'est une modification qu'on fera 15 lors de l'argumentation, mais effectivement... 16
- Q. [175] Donc, je dois considérer que votre
 recommandation pour un Facteur X serait zéro
 virgule deux (0,2 %) comme monsieur Lowry, dans la
 proposition qui a été faite par madame Gariépy ce
 matin?
- 22 R. Si la Régie devait effectivement ne pas retenir un Facteur S, un « switch factor ».
- 24 Q. **[176]** Je vous remercie.

22 janvier 2019

LA PRÉSIDENTE : 1

Je vous remercie, Maître Fréchette. Maître Gariépy? 2

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY :

Me ANNIE GARIÉPY:

Il semblerait que bien que je me sois faite

scooper, j'ai encore des questions. 6

Q. [177] En fait, j'ai juste une petite question de 7

conciliation de vos positions. Si on va à la 8

dernière planche de votre présentation, vous nous

dites que : « OC maintient ses recommandations à 10

l'égard des autres enjeux » là, que vous n'avez pas

élaborés. Considérant le Facteur I, vous nous 12

dites : « OC recommande de retenir la proposition 13

du Transporteur ». Je veux juste être certaine que 14

je comprends bien le sens de vos propos. Dans votre 15

preuve, vous disiez qu'OC jugeait important 16

d'utiliser les données les plus récentes pour 17

l'établissement des sous-indices, puis il y avait 18

tout un débat sur de la nomenclature. Alors, ce que 19

je voulais vous demander, dans un premier temps, 20

c'est : Est-ce que vous avez entendu les propos de 21

monsieur Dubé? 22

R. Oui. 23

11

Q. [178] Lorsque je l'ai contre-interrogé le dix-sept 24

(17) janvier? 25

là?

R. Oui.

1

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Q. [179] Oui. Est-ce que la façon dont le Transporteur comprend les dates, vous adhérez à cette position-

- 196 -

R. O.K. Je vais vous référer aux réponses du 5 Transporteur à notre demande de renseignement, puis 6 je ne l'ai pas devant moi, je n'ai pas le numéro là 7 de la question. On leur a posé une question, justement, par exemple, sur... Alors, c'est une 9 question de compréhension de la décision de la 10 Régie, de terminologie. Est-ce qu'on prend l'année 11 qui est celle qui précède, à laquelle le dossier 12 tarifaire est présenté ou déposé, là, il y a comme 13 ces deux mots-là qui... 14

(15 h)

Et ma compréhension de la réponse que nous a fournie le Transporteur à l'époque est qu'ils avaient essentiellement la même compréhension que nous. D'ailleurs, c'est pour ça que dans leur preuve ils venaient dire : non, non, on comprend que ce n'est pas présenté, mais bien déposé parce que les données, il y a une certaine incertitude. Puis dans le mémoire, nous, ce qu'on démontrait c'est que si la Régie souhait utiliser les données pour jusqu'au... par exemple, cette année jusqu'au

trente et un (31) décembre deux mille dix-huit (2018), les données sortent à une fréquence qui est tout le temps la même par Statistique Canada, qui est... écoutez, à mon souvenir c'est à la fin du moi de janvier, je pense. Ou en tout à une date... ou février, je dirais, mais la date elle est... c'est tout le temps dans la même semaine essentiellement.

1

2

5

6

7

9

10

11

12

1.3

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

Et donc il était possible lors de la révision en mars, par exemple, on a souvent des révisions juste avant la fixation des tarifs pour des taux d'intérêt ou des choses comme ça, ça aurait été possible par la Régie d'utiliser, si vous voulez, ces données-là.

Maintenant j'ai lu... j'ai relu aussi la réponse donnée par monsieur Dubé puis je ne sais pas si Hydro-Québec Transport a changé son interprétation de la... de la décision ou pas, mais c'est qu'il disait, lui, par exemple il prend l'exemple de deux mille vingt (2020), alors dans ce cas-là pour lui, selon la décision de la Régie, ce sont les données jusqu'au trente et un (31) décembre deux mille dix-huit (2018) qu'on devrait considérer et non deux mille dix-neuf (2019). Ce qu'il serait possible de faire. Est-ce que...

- 198 -

- Q. [i.] Ceci étant dit...
- 2 R. Oui.
- Q. [ii.] ... quand vous dites que vous maintenez vos
- recommandations et que vous recommandez de retenir
- la proposition du Transporteur. Monsieur Dubé nous
- a dit que la position du Transporteur c'était à
- 1'effet que pour l'année deux mille vingt (2020)
- les sous-indices seraient fixés via les taux réels
- au trente et un (31) décembre deux mille dix-huit
- 10 (2018).
- 11 R. Exact.
- Q. [iii.] Est-ce que c'est quelque chose que... est-ce
- que ça fait partie de votre recommandation ou vous
- différez du Transporteur à cet égard-là?
- R. O.K. Ma compréhension de la décision de la Régie
- était qu'on aurait... qu'on devrait prendre les
- données, dans l'exemple que vous venez de
- mentionner, au trente et un (31) décembre deux
- mille dix-neuf (2019). Selon... donc, on parle des
- tarifs de deux mille vingt (2020) dans l'exemple
- avec monsieur Dubé. Donc, on maintient ce qu'on a
- dit dans le mémoire là-dessus. Toutefois, c'est
- peut-être juste une question d'interprétation, donc
- de la décision qui a été mal comprise par nous,
- mais on maintient ce qu'on a dit dans le... dans le

mémoire, parce qu'il est possible de le faire techniquement. Est-ce que ça répond?

Alors plus précisément, dans ma planche je dis : recommande de retenir la proposition du Transporteur. C'est à l'effet des deux sousfacteurs qui sont utilisés. Après, pour moi, la question de la date était un sous-enjeu, mais on maintient ce qu'on a dit dans le mémoire.

- 9 Q. [iv.] Donc, j'allais vous proposer outre le débat

 10 de l'enjeu de la date, vous recommandez de retenir

 11 la proposition du Transporteur.
- 12 R. Oui.
- Q. [v.] Parfait, merci. Ça complète.
- 14 INTERROGÉ PAR LA FORMATION:
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [vi.] Merci. Une seule petite question sur votre 16 point que vous amenez, là, sur la clause de sortie 17 et quand est-ce que ça pourrait être fait en suivi. 18 Est-ce que vous pensez que ce serait une bonne idée 19 de saisir... parce qu'on le sait, on est presque 20 toujours en tarifaire, là, il y a un trois mois où 2.1 on ne l'est pas, alors donc... donc, on serait à la 2.2 fin, on serait à la fin décembre, on serait à la 2.3 fin de l'année qui déclencherait probablement la 24 clause de sortie, est-ce que la Formation qui 25

- serait à ce moment-là en délibéré, parce que les
- audiences ont lieu normalement en novembre, si le
- 3 Transporteur le sait, il s'en doute en décembre et
- qu'il devrait
- d'ores et déjà saisir la Formation qui serait sur
- son dossier tarifaire?
- 7 R. Oui.
- Q. [vii.] Aux fins de déterminer pour le mois de mars
- si on devrait aller ou non en... en coûts de
- service ou en MRI.
- R. J'ai l'impression que ça arriverait probablement
- plutôt dans les premiers mois de deux mille dix-
- neuf (2019), si le Transporteur devait... Mais bon,
- la question est... c'est ça, elle est toujours
- bonne dans ces cas-là. J'imagine qu'effectivement
- ce serait préférable de... donc, de notifier, de
- communiquer avec la Formation qui... qui est au
- dossier tarifaire qui viendrait de se terminer.
- Est-ce que j'ai bien compris la...
- Q. [viii.] Oui, bien c'est ça.
- R. Oui, c'est ça.
- 22 (15 h 05)
- 23 Q. [ix.] Ce serait... ce serait à ce moment-là une
- possibilité qui serait ouverte au Transporteur,
- évidemment.

- R. Est-ce que je comprends que généralement il y a au
- moins un régisseur qui a fait une cause précédente
- qui fait le dossier suivant. Donc, il y a une
- certaine cohérence, je pense, dans la manière dont
- la Régie tient ses...
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- 7 Q. [180] On l'espère.
- R. On l'espère. Parce que... Mais je pense que dans
- les deux cas, si le Transporteur devait anticiper
- la clause de sortie qui est déclenchée, je pense
- que dans les deux cas, que ce soit au banc ou à la
- Régie, en général, je ne connais pas bien comment
- ça fonctionne, ça peut être...
- Q. [181] Mais là, les clauses de sortie vont être cent
- cinquante (150) et quatre cents (400) points de
- base.
- R. Quatre cents (400) points de base.
- Q. [182] Alors, je pense que si c'est quatre cents
- (400) points de base, il va l'anticiper pas mal.
- 20 R. Oui. Effectivement.
- Q. [183] Alors, ce serait dans ces deux cas-là. Bien,
- je vous remercie beaucoup. Maître David, avez-vous
- un réinterrogatoire?
- Me ÉRIC DAVID :
- Non. Ça va aller.

```
LA PRÉSIDENTE :
        Je vous remercie.
        Me ÉRIC DAVID :
        C'est la preuve d'Option.
        LA PRÉSIDENTE :
        Je vous remercie beaucoup.
6
     R. Merci.
        Me ÉRIC DAVID :
        Merci.
9
        LA PRÉSIDENTE :
10
        Alors, merci beaucoup et merci de votre
11
        collaboration. Vous êtes libéré. J'oublie toujours
12
        de le dire. Et ça nous amène à la preuve de SÉ. On
13
        va prendre un petit cinq minutes de pause, ça va
14
        donner le temps aux gens de s'installer. Notamment.
15
        Merci. Alors, un cinq minutes, on revient à quinze
16
        heures dix (15 h 10).
17
        SUSPENSION DE L'AUDIENCE
18
        REPRISE DE L'AUDIENCE
19
20
        LA PRÉSIDENTE :
21
        Bonjour, Maître Neuman.
22
23
```

24

PREUVE DE SÉ-AQLPA

1 Me DOMINIQUE NEUMAN: Bonjour Madame la Présidente. Bonjour Messieurs les 2 Régisseurs. Alors, il est quinze heures vingt 3 (15 h 20), mais on va mener ça rondement puis en tenant compte de l'état de la situation. 5 LA PRÉSIDENTE : 6 Pas de problème. 7 Me DOMINIQUE NEUMAN: 8 Alors, Dominique Neuman pour les Stratégies 9 énergétiques et l'Association québécoise de lutte 10 contre la pollution atmosphérique. Monsieur Jacques 11 Fontaine est présent et est prêt à être assermenté. 12 13 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-deuxième 14 (22e) jour du mois de janvier, A COMPARU: 15 16 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une 17 place d'affaires au 10946, avenue de Rome, Montréal 18 (Québec); 19 20 LEQUEL, après avoir fait une affirmation 21 solennelle, dépose et dit : 22 23 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN : 24

Q. [184] Bonjour Monsieur Fontaine. Je vous

25

- demanderais d'abord d'identifier comme ayant été

 préparé par vous ou sous votre supervision la pièce

 SÉ-AQLPA-0001, Document 1, qui porte la cote Régie

 C-SÉ-0004 et, excusez, C-SÉ-AQLPA-0004, et qui,

 dans la version amendée, a été déposé aujourd'hui

 sous la cote C-SÉ-AQLPA-0007 qui s'intitule « La

 Phase 3 de l'établissement du mécanisme de

 réglementation incitative (MRI) d'Hydro-Québec
- M. JACQUES FONTAINE:

Transport ».

9

- 11 R. Oui, je le reconnais.
- Q. [185] Alors, on va passer les sujets dans l'ordre
 du mémoire. On va commencer par parler du facteur
 Y. Monsieur Fontaine, est-ce que vous êtes d'accord
 à ce que le niveau de matérialité du facteur Y soit
 de deux virgule cinq millions de dollars (2,5 M\$)
 tel que proposé par Hydro-Québec TransÉnergie?
- R. Oui. En fait, ce que nous avons constaté, c'est
 que, de tous les facteurs Y, le plus petit qui est
 proposé, c'est le coût de retrait qui est à l'ordre
 de moins quarante-cinq virgule trois millions
 (-45,3 M\$), alors... puis tous les autres sont de
 loin supérieurs. À ce moment-là, le niveau de deux
 virgule cinq (2,5 M\$) est plus ou moins matériel.
- Q. [186] D'accord. Donc, vous êtes d'accord avec ce

- 1 seuil?
- R. Je suis d'accord.
- Q. [187] Mais, pourquoi considérez-vous dans votre 3
- rapport que le seuil de matérialité du facteur Z 4
- devrait quant à lui se situer à dix millions de 5
- dollars (10 M\$)? 6
- R. Oui. Là, il y a deux raisons. La première, c'est 7
- que dix millions (10 M\$), c'est de l'ordre de un 8
- pour cent (1 %) des charges d'exploitation qui sont 9
- à neuf cent millions (900 M\$). Et d'autre part, 10
- c'est que ça permet un certain allégement en 11
- enlevant deux des trois rubriques d'exogènes 12
- proposés par le Transporteur, soit les normes CIP 13
- et les automatismes RPTC et SCR. 14
- Q. [188] D'accord. Donc, ce qu'il resterait, ce 15
- serait? 16
- R. Ce serait la mise à la terre, les Malt... 17
- Q. [189] D'accord. 18
- R. ... qui sont à treize virgule quatre millions 19
- (13,4 M\$), je crois. 20
- Q. [190] Comme facteur Z? 21
- R. Comme facteur Z. 22
- Q. [191] D'accord. Monsieur Fontaine, que pensez-vous 23
- du nouveau facteur Y que propose le Transporteur 24
- qui vise les prestations de travail aux 25

investissements? 1

R. Bien, nous avons constaté que la formule 2 d'indexation ne représente pas bien l'évolution des 3 coûts des prestations de travail aux investissements et c'est vrai pour tous les cycles ... soit les cycles deux mille onze-deux mille 6 quatorze (2011-2014), deux mille douze-deux mille 7 quinze (2012-2015), deux mille treize-deux mille 8 seize (2013-2016) et deux mille quatorze-deux mille 9 dix-sept (2014-2017). Nous sommes donc en accord à 10 considérer ces coûts comme des facteurs d'exclusion 11 Υ. 12

- (15 h 25) 13
- Q. [192] D'accord. Et que pensez-vous de la 14 proposition du Transporteur qu'on appelle, et je ne 15 sais pas si le terme est approprié, mais qu'on 16 appelle le facteur Z générique? 17
- R. Oui, mais c'est ça, ce que le Transporteur propose, 18 ce n'est pas vraiment un facteur Z générique décidé 19 d'avance. Ce serait un compte reporté agissant de 20 la même façon qu'un compte d'écart et de report. Un 21 avis public serait transmis à la Régie lors de tout 22 événement imprévu générant des coûts susceptibles 23 d'être ainsi placés dans un compte reporté, à moins 24 que la Régie ne préfère que le Transporteur dépose 25

1

2

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

une demande formelle de reconnaissance, laquelle pourrait être succincte.

La Régie saturerait lors d'une cause ultérieure que sur le caractère imprévisible ou non de l'événement, et donc sa qualification comme facteur Z, compte tenu de son seuil de matérialité également, et donc de la disposition des sommes déposées dans ce compte depuis l'événement.

Selon notre compréhension, une telle manière de procéder par la constitution d'un compte reporté ne préjugerait aucunement de la décision future à être rendue par la Régie. Elle éviterait toutefois la répétition continuelle de débats sur l'acceptabilité rétroactive des coûts liés à l'événement et qui auraient été encourus avant que le Transporteur loge une demande de les considérer comme exogènes ou avant que la Régie ne rende sa décision sur le sujet. Nous sommes donc en accord avec cette proposition d'Hydro-Québec TransÉnergie. La condition du compte, et on insiste là-dessus, ne préjuge de rien. Ceci est conforme au principe même du caractère exogène.

Q. [193] Merci, Monsieur Fontaine. Et maintenant, on va passer au facteur X. Que pensez-vous d'un facteur X négatif de zéro virgule soixante-quatre

- pour cent (0,64 %) qui refléterait l'historique de 1 deux mille treize (2013) à deux mille dix-sept 2 (2017) du Transporteur? 3
- R. Nous avons constaté que les moyennes des facteurs X 4 sont de l'ordre de plus zéro virgule six pour cent 5 (0,6%) lorsque l'historique commence n'importe où 6 avant deux mille treize (2013), soit entre deux 7 mille neuf (2009) et deux mille douze (2012), et se 8 termine en deux mille dix-sept (2017). Mais il est 9 de moins soixante-quatre (64) pour la période deux 10 mille treize (2013) à deux mille dix-sept (2017). 11
- [194] Vous voulez dire moins zéro virgule soixante-12 quatre (0,64)? 13
- R. Oui, moins zéro virgule soixante-quatre (0,64). 14 Pour la période de deux mille treize (2013) à deux 15 mille dix-sept (2017); et de moins un virgule sept 16 pour cent (1,7 %) ou moins encore pour les années 17 plus récentes. Devant cette volatilité, nous 18 considérons plus prudent d'attribuer à HQT le même 19 facteur X que la Régie a déjà attribué au 20 Distributeur en attendant les résultats de l'étude 21 multifactorielle, soit plus zéro virgule trois pour 22 cent (0,3 %). Ça, nous sommes bien conscients qu'au 23 cours des cinq dernières années, Hydro-Québec 24 TransÉnergie mène une stratégie louable de gestion 25

1

2

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

de maintenance en vue d'éviter ou de retarder les investissements. Ce qui est d'autant plus souhaitable que les coûts en capital sont actuellement exclus du mécanisme.

> Toutefois, la preuve d'Hydro-Québec TransÉnergie montre une nette stabilisation prévue à partir de deux mille dix-huit (2018) de son risque en maintenance de ses actifs. Et il nous semblerait donc inapproprié dans ce contexte de nous fonder sur les années deux mille treize-deux mille dix-sept (2013-2017) pour prévoir une continuation des besoins de dépenses élevées de maintenance pendant la durée du mécanisme incitatif, le tout à moins que la future étude de productivité multifactorielle ne nous amène à la conclusion contraire. Puis un exemple de ça, on peut le voir sur notre tableau.

- Q. [195] Alors, ce tableau, ça représente... c'est la page 31 du rapport amendé, c'est un tableau qui se trouvait déjà dans le rapport initial et qui provient d'Hydro-Québec TransÉnergie? (15 h 30)
- R. C'est ça. Oui. En réponse à une question de 23 l'AHQ-ARQ. Et je voudrais attirer votre attention 24 sur la ligne nombre de IF projetés qui sont basés 25

22 janvier 2019

sur le profil du taux de risque en maintenance. Et 1 ce qu'on voit, c'est qu'après un maximum, en deux 2 mille vingt (2020), il y a une diminution, puis on 3 peut penser que les coûts vont aller selon l'allure de la courbe là qui est exprimée par la dernière 5 ligne. 6

- Q. [196] Il y a aussi, Madame la Greffière, si vous 7 pouvez passer à la page 13 du même rapport amendé, 8 il y a un graphique qui provient d'Hydro-Québec. 9 Oui. Si vous pouvez peut-être le... Oui. C'est ça. 10
- R. Alors, on voit, au bas, en fait, à partir de 11 l'année deux mille dix-huit (2018), qui n'est pas 12 indiquée sur l'abscisse, mais deux mille dix-huit 13 (2018), deux mille dix-neuf (2019), deux mille 14 vingt (2020), deux mille vingt et un (2021), deux 15 mille vingt-deux (2022), la même réalité. En fait, 16 c'est la même chose qui est exprimée. 17
- Q. [197] Et cette courbe représente quoi? 18
- R. Ça représente le taux de risque en maintenance, 19 comparés aux résultats au tout début là, ça c'est 20 la partie en rouge, mais c'est le taux de risque en 2.1 maintenance. 22
- Q. [198] D'accord. Donc, cette courbe confirme... 2.3 confirme quoi? 24
- R. Bien. Elle confirme qu'on va atteindre un niveau de 25

22 janvier 2019

1 stabilité dans le risque de maintenance grâce aux mécanismes qui ont été mis en place par HQT. 2

Q. [199] O.K. Je vous remercie. Donc, on passe à la 3 prochaine question qui portera maintenant sur les 4 indicateurs de performance proposés par le 5 Transporteur. Donc, je vais vous demander et je 6 sais qu'il y a beaucoup d'indicateurs. Donc, je vous demanderai de commenter les différents groupes d'indicateurs de performance proposés par le 9 Transporteur. 10

R. O.K. Alors, nous recommandons à la Régie de 11 l'énergie d'accepter les indicateurs de performance 12 proposés par Hydro-Québec Transport pour son 13 mécanisme de réglementation incitative, mais avec 14 les corrections suivantes. En ce qui concerne le 15 groupe « fiabilité du service », nous sommes 16 d'accord que les indicateurs IC opérationnels 17 normalisés et de nombres de pannes et interruptions 18 planifiées soient maintenus. En ce qui concerne le 19 groupe « disponibilité du réseau », nous sommes 20 d'accord que l'indicateur du nombre des 21 indisponibilités forcées serait maintenu plutôt que 22 celui du nombre des indisponibilités forcées pour 23 cause de défaillance. 24

Q. [200] Peut-être, est-ce que vous pouvez faire une

25

parenthèse là-dessus pour indiquer pourquoi? 1

R. Oui. Pourquoi. Moi, je trouve que l'intérêt de

l'indicateur... Vous avez des indisponibilités 3

forcées, c'est que ça permet de suivre toute la

disponibilité du parc d'équipements du

Transporteur. Ça cible tous les équipements et ça 6

cible aussi toutes les causes. Et il y en a qui

nous intéressent là, comme la météo, mais il y a 8

aussi des feux. Il y a quelques années, il y a eu

un gros problème dans la région de Bersimis sur la

disponibilité du réseau et ce n'est pas... Il y a

des feux, ce n'est pas une défaillance 12

d'équipements comme telle, on ne peut pas... Ce 13

n'est pas parce qu'un équipement a été mal acheté 14

ou mal conçu. Il y a des feux qui passent trop près 15

et puis le... Mais vus par les clients, vus pour la 16

sécurité du réseau, ça compte, d'après moi.

Q. [201] O.K. 18

2

9

10

11

17

- LA PRÉSIDENTE : 19
- Je vais vous interrompre juste quinze (15) 20
- secondes. 21
- Q. [202] Mais vous voulez l'IC opérationnel normalisé 22
- qui exclut ces éléments-là? 23
- R. L'IC opérationnel normalisé, et généralement 24
- normalisé pour la météo, mais là, il faudrait... Je 25

2

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

suis d'accord avec vous qu'il y a une période là, qui a un segment difficile, parce que si le Transporteur néglige ou fait exprès pour mettre en dessous de ses lignes des choses qui sont facilement inflammables, bien là, ça ne sera pas bien, bien... Ça serait contre-productif, bien on espère qu'il ne ferait pas ça.

Alors, nous croyons aussi qu'un indicateur constitué du nombre d'heures réalisées en maintenance n'est pas requis, et ce qui serait redondant. Je suis d'accord avec Marcel Paul Raymond qu'il s'agit d'un moyen et non pas d'une mesure de résultat. Nous sommes aussi en accord avec Hydro-Québec TransÉnergie à l'effet qu'un indicateur du total des superficies traitées serait redondant dans le mécanisme. Mais par contre, il serait très souhaitable, selon nous, d'inclure un indicateur, on s'entend, la proportion mécaniquement traitée, donc sans phytocides, du total des superficies traitées. Cela permettra ainsi de mesurer non seulement les résultats des efforts pour accroître la disponibilité du réseau, mais aussi le caractère environnemental de ses efforts. Ainsi, serait récompensée la disponibilité du réseau lorsqu'on n'a pas requis l'emploi des

- phytocides. 1
- (15 h 35) 2
- Q. [i.] Et cette information est-ce qu'elle est 3
- disponible, est-ce qu'elle est...? 4
- R. Oui, oui, elle est disponible, là, dans la... je 5
- n'ai pas la pièce, là, par coeur, je crois que 6
- c'est HQT-3, Document 1. 7
- Q. [ii.] D'accord, donc il y a un historique, il y a
- un historique. 9
- R. Il y a un historique, oui. B-009. En ce qui 10
- concerne le groupe sécurité du public et des 11
- employés, l'indicateur de taux de fréquence des 12
- accidents sur des personnes devrait par ailleurs, 13
- selon nous, inclure tant les employés que le 14
- public. Nous recommandons aussi d'ajouter au groupe 15
- d'indicateurs sur la sécurité celui du nombre de 16
- déversements en litres. 17
- En ce qui concerne le groupe satisfaction 18
- de la clientèle, nous recommandons à la Régie de 19
- pondérer les indicateurs de satisfaction de la 20
- clientèle de charge locale et de point à point au 2.1
- prorata des revenus que tire le Transporteur 22
- respectivement de ces deux clientèles, à l'instar 2.3
- de ce que propose le Distributeur pour ses propres 24
- indicateurs de satisfaction de la clientèle. Le 25

22 janvier 2019

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

résultat, basé sur les revenus du Transporteur en deux mille dix-sept (2017), dossier R-9000-2017, HQT-4, Document 1, pages 3 et 4 donnerait une pondération de quatre-vingt-sept virgule sept pour cent (87,7 %) sur la charge locale et douze point virgule trois pour cent (12,3 %) pour le point à point, tel qu'indiqué dans notre rapport amendé en page 27.

Alternativement et dans le but, c'est une recommandation de Nicolas de Condorcet, pour diminuer la tension dans des groupes, il est recommandé de ne pas mettre la proportion des valeurs des groupes comme telle, mais plutôt la racine carrée de leur proportion. Et ce pourcentage-là, à ce moment-là, deviendrait soixante-douze virgule huit pour cent (72,8 %) de pondération pour la charge locale et vingt-sept virgule deux pour cent (27,2 %) de pondération pour le point à point. C'est supposé fonctionner pour les humains, je ne sais pas si ça va marcher pour la satisfaction.

- Q. [iii.] Cette proposition alternative basée sur la 22 suggestion de Nicolas de Condorcet, elle n'est pas 23 dans votre rapport. 24
- R. Elle n'est pas dans le rapport, non. 25

- Q. [iv.] O.K.
- 2 R. C'est une valeur alternative.
- 3 Q. [v.] O.K.
- R. Une pondération totale de quinze pour cent (15 %)
- nous semblerait, par ailleurs, plus appropriée pour
- les indicateurs de satisfaction de la clientèle, vu
- le risque de biais des répondants HQD et HQP au
- sondage, qui sont des cadres supérieurs d'affiliés
- de HQT, en réajustant à la hausse de manière
- conséquente le poids des trois autres grands
- groupes d'indicateurs.
- Q. [vi.] O.K. Donc, je passe à la question suivante.
- Monsieur Fontaine, que pensez-vous de la durée de
- cinq ans que propose le Transporteur pour établir
- les cibles de performance des différents
- indicateurs et calculer l'écart type applicable? Et
- je vous parle des différents indicateurs, mais sauf
- en ce qui concerne l'indicateur des
- indisponibilités forcées, sur lequel je vais vous
- poser une autre question plus tard.
- 21 R. D'accord. Bien, une période de cinq ans pour
- évaluer deux valeurs, spécifiquement la moyenne et
- l'écart type, c'est pas beaucoup. C'était le sens
- de la question. Mais d'un autre côté, si on prend
- une période plus longue, on peut s'interroger sur

- la pertinence des premières données. Est-ce 1 qu'elles sont encore pertinentes? Alors devant ça, 2 c'est ce que nous a répondu le Transporteur, en fait, on avait posé la question au Distributeur, mais on prend la même position, c'est la faisabilité nécessaire pour tenir compte de 6 l'évolution de son contexte d'affaires. Alors, le Distributeur nous a convaincus sur ce point et nous 8 appuyons le Transporteur de se l'approprier. Ça 9 fait que les calculs de la moyenne et de l'écart 10 type, bien, ils sont basés sur un historique de 11 cinq et pour un degré de liberté de trois. 12
- Q. [203] Degré de liberté de trois? 14

(15 h 40)

13

- R. Mathématiquement, c'est combien on a de données 15 puis combien on en tire de paramètres. 16
- Q. [204] Et maintenant que pensez-vous de l'exception 17 à cette règle de cinq ans que demande le 18 Transporteur pour établir l'indicateur 19 d'indisponibilités forcées? 20
- R. Nous avons pris connaissance de la démarche du 2.1 Transporteur qui relie l'indicateur 2.2 d'indisponibilités forcées au profil de l'évolution 23 prévue du risque en maintien. En fait, c'était le 24 tableau qu'on avait tout à l'heure. 25

18

19

20

2.1

22

2.3

24

25

- Q. [205] On peut revenir, Madame la Greffière, à la 1 page 31 du rapport amendé avec le tableau qu'on a 2 vu. 3
- R. Alors, cette approche et sa démonstration nous 4 semblent raisonnables. 5
- Q. [206] D'accord. Est-ce que vous pouvez montrer ce 6 qu'illustre le tableau par rapport à votre...
- R. Le nombre projeté de IF et sur la dernière ligne, 8 là, de six mille huit cent soixante-quatre (6867) 9 qu'il montre. Puis la relation est établie avec le 10 taux qui a été calculé, là, de facteur de 11 correspondance de trois virgule vingt-six (3,26). 12
- Q. [207] D'accord. Donc, maintenant qu'on a traité des 13 indicateurs, Monsieur Fontaine, que pensez-vous de 14 la méthode préconisée par le Transporteur pour 15 relier les indicateurs de performance à son 16 mécanisme de traitement des écarts de rendement? 17
 - R. Bien, nous avons constaté que l'approche basée sur les écarts types et les cibles est fort différente de celle utilisée par Énergir depuis deux mille un (2001). Nous sommes d'avis que la méthode avancée par le Transporteur est plus audacieuse et risquée que celle d'Énergir. Nous avons constaté aussi que, depuis deux mille onze (2011), Énergir a toujours obtenu cent pour cent (100 %) de sa part du MTÉR.

22 janvier 2019

1

2

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

Nous avons établi, et ça, il y a d'autres intervenants qui contestent ça, mais nous avons établi que le Transporteur a une probabilité de l'ordre de quinze pour cent (15 %) de ne pas toucher sa part entière du MTÉR d'une année donnée. Ça dépend, là, si le moins un, à quelle probabilité correspond le moins un. Ça peut être n'importe quoi. Puis comme je dis, la variation, la variance pour parler mathématiquement, la variance sur l'évaluation d'un écart type, c'est très élevé. Or, calculez un écart type, c'est très délicat.

Nous craignons que l'adoption au mécanisme de traitement des écarts de rendement d'Hydro-Québec Transport, d'une méthode de partage qui rendent moins probable l'obtention par le Transporteur de son plein partage permissible ne l'amène à la longue à délaisser ses efforts en maintien de qualité de service pour se concentrer simplement sur la réduction de ses coûts et donc n'amènent un impact négatif sur la qualité du service.

Nous recommandons plutôt à la Régie de l'énergie de retenir un mode d'utilisation des indicateurs de performance d'Hydro-Québec Transport au sein de son MTÉR puis lui offre une probabilité

22 janvier 2019

- raisonnable d'obtenir son plein partage permissible 1 possiblement en s'inspirant de la formule 2 mathématique du mécanisme d'Énergir qui est 3 reproduite au paragraphe 34 de notre rapport.
- Q. [208] Et, Monsieur Fontaine, que pensez-vous des 5 efforts qu'a faits le Transporteur pour développer 6 une formule paramétrique non contraignante pour 7 représenter les dépenses en capital? 8
- R. Bien, nous comprenons que le Transporteur a développé avec le soutien de son consultant une 10 formule semblable au modèle de FortisBC. De cette 11 étude, nous constatons que les résultats de la 12 formule sont instables. Nous sommes donc d'opinion 13 que la détermination des dépenses en capital, selon 14 le coût de service sans formule paramétrique 15 automatique, demeure la meilleure façon de décider 16 ceux-ci selon les besoins propres à chaque année. 17 (15 h 45) 18
- Q. [209] O.K. Et finalement, Monsieur Fontaine, est-ce 19 que vous pensez que l'exercice du... ou le 20 déclenchement d'une clause de sortie devrait 2.1 provoquer automatiquement un retour aux coûts de 22 service? 2.3
- R. Bien. Moi, je pense que techniquement, ça serait 24 très difficile. Supposons que le Transporteur 25

1

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

dépose son rapport annuel, je ne sais pas moi, au mois d'avril, au mois de mai, le temps que la Régie l'étudie, il faudrait qu'en même temps, au début d'août, toute sa cause tarifaire soit prête. Est-ce qu'elle va être selon le coût de service? Est-ce qu'elle va en être autrement? La seule exception que je pourrais voir, c'est si la cause du dérapage était évidente et à ce moment-là, là on pourrait peut-être tout de suite dire, faire la preuve facilement, là : « Il vient de se passer quelque chose. J'ai essayé de penser à quelque chose, mais je n'ai pas trouvé. » Mais qu'il se passe un événement identifiable et qu'il y a des conséquences immédiates. Ça arrive-tu souvent? Je ne le sais pas, mais... Ça serait une hypothèse. Sinon, je ne vois pas comment on éviterait de retourner aux coûts de service.

Je dois dire aussi qu'avec les chiffres, je pense que c'est une réponse là dans B-0065, le tableau R-11.1, la clause de sortie, telle que proposée par le Transporteur n'aurait jamais été évoquée, avec les chiffres qui sont là.

Q. [210] O.K. Je veux juste revenir sur la 23 formulation. Quand je vous ai posé la 24 question : Est-ce que la clause de sortie provoque 25

- automatiquement un retour aux coûts de service? 1
- Vous avez dit que ça serait très difficile. C'est 2
- laquelle des choses qui serait le plus difficile? 3
- R. C'est probablement oui, mais j'ai dit qu'il y a une 4
- exception. Si on était capable de... 5
- Q. [211] Oui. 6
- R. ... d'identifier qu'est-ce qui arrive. Qu'est-ce 7
- qui fait qu'on n'est pas capable. Admettons, tout 8
- le réseau du Transporteur devient échoué. Bien là, 9
- c'est sûr qu'on n'arrivera pas, mais on ne l'espère 10
- pas, mais... 11
- LA PRÉSIDENTE : 12
- Q. [212] On le saurait avant le mois de mai. 13
- R. On le saurait avant le mois de mai. 14
- Me DOMINIQUE NEUMAN: 15
- Q. [213] O.K. Alors, sur ce, je vous remercie 16
- beaucoup, Monsieur Fontaine. Ceci complète mes 17
- questions à monsieur Fontaine qui est disponible 18
- pour répondre à d'autres questions. 19
- LA PRÉSIDENTE : 20
- Je vous remercie beaucoup. Maître Hamelin, avez-2.1
- vous des questions? Pas de questions. Je ne vois 22
- pas d'autres avocats dans la salle. Maître 2.3
- Fréchette. Pas de questions pour maître Fréchette. 24
- Maître Gariépy. 25

Me ANNIE GARIÉPY:

- Je n'aurai pas de questions, merci.
- 3 INTERROGÉ PAR LA FORMATION:
- 4 Me MARC TURGEON:
- Q. [214] Sur votre dernière ligne sur la clause de 5 sortie et la difficulté de pouvoir trouver les 6 causes pour... et que le dossier tarifaire est 7 déposé, je ne me rappelle plus qui, mais je l'ai entendu dernièrement. Donc, la possibilité que la 9 Régie utilise la notion de tarif provisoire pour 10 dire : bon, advenant un scénario X, le tarif dure 11 pour un certain nombre de temps, pour... jusqu'à 12 temps, au moins, que la Régie puisse donner des 13 instructions et étudier. Quelle serait votre 14 position là-dessus? 15
- R. Bien. Ça pourrait être une solution, puis il

 permettrait de sauver du temps. C'est probablement

 le Transporteur qui vivrait avec, mais ça serait

 peut-être quelque chose, là. Dans le fond, c'est un

 peu comme l'équivalent d'arrêter l'horloge.
- Q. [215] Oui. Et bien entendu, c'est évident que si
 tout tombe et que les choses sont... Il va falloir
 que, malgré tout ça, qu'eux, vous et nous, on soit
 les plus rapides et les plus ouverts à régler
 rapidement les choses et aller... Mais ça pourrait

- peut-être être une solution de prendre... Ce n'est
- jamais mauvais de regarder tous les outils
- réglementaires dont disposent et les sortir en
- 4 temps utile?
- 5 R. Oui. Ça sera une position.
- 6 Q. [216] Merci.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [217] Monsieur Fontaine, une question.
- 9 R. Oui.
- Q. [218] Sur votre recommandation à 1.6, le lien entre
- les résultats des indicateurs de performance et le
- mécanisme de traitement des écarts de rendement. Si
- je comprends votre position, ce que vous dites,
- c'est que si le Transporteur n'avait pas droit à
- cent pour cent (100 %) de sa part des excédents de
- rendement, ça pourrait l'emmener à simplement faire
- des réductions de coûts sans se soucier de la
- qualité de service. À ce moment-là, vous proposez
- une autre formule, mais dans votre logique, ça ne
- serait peut-être pas mieux de dire : « Bien. Dans
- le fond, n'en faites pas de liens entre les
- indicateurs de qualité et le partage des excédents
- de rendement »?
- 24 (15 h 50)
- R. Non, moi, je n'irais pas jusque-là, ça... Je trouve

- ça difficile. On veut quand même inciter... ma
- préoccupation c'est : est-ce que le Transporteur
- est suffisamment prudent en évaluant, en se mettant
- des cibles basées sur un écart type qui est,
- d'après moi, très volatile.
- Q. [219] Mais ce qu'on a vu de la preuve du
- 7 Transporteur, là, et puis corrigez-moi si je ne
- comprends pas bien, là, ou en tout cas...
- 9 R. Oui.
- Q. [220] Mais si les cinq pires années devaient se
- refléter en une seule année, il récupérerait quand
- même soixante-sept pour cent (67 %) des excédents
- de rendement.
- 14 R. Oui.
- Q. [221] Pour vous, c'est pas suffisant?
- R. C'est... c'est risqué.
- 17 Q. [222] C'est limite.
- 18 R. Ça pourrait l'amener. C'est parce que je pense que
- le Transporteur, il a un certain contrôle, puis ça
- pourrait l'inciter, sachant qu'il n'aura pas à
- dire : il n'y en aura pas d'excédent de rendement
- parce que moi, j'y toucherai pas cent pour cent
- (100 %). Je ne sais pas s'il ferait ça, mais
- j'aimerais mieux pas l'inciter à faire ça.
- Q. [223] Juste un instant. Je vous remercie, ça va

- être l'ensemble de mes questions. Alors, Maître
- Neuman, avez-vous un réinterrogatoire?
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Q. [224] Non, je n'en ai pas et je vous remercie
- beaucoup.
- é ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- 8 C'est moi qui vous remercie puis, oui, c'est
- toujours difficile d'être le dernier, alors merci
- beaucoup de nous avoir fait part de votre preuve en
- cette période plus difficile.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Merci. Est-ce que monsieur Fontaine est libéré ou
- est-ce que...
- LA PRÉSIDENTE :
- Absolument. Merci beaucoup. Vous êtes libéré.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- ... il reste sous serment jusqu'à la prochaine
- visite?
- LA PRÉSIDENTE :
- C'est ça. Merci beaucoup. Est-ce que cela... ça, ça
- va clore la preuve de SÉ-AQLPA. Et il nous reste
- deux engagements à recevoir, que je n'ai pas vus,
- 16 et 18.

- Me YVES FRÉCHETTE :
- Oui, encore, 16 et 18. Alors, il y avait un beau
- tableau d'une gondole, c'est pour ça que
- j'admirais. C'est vous qui faites...
- 5 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Non, c'est Manet.
- 7 Me YVES FRÉCHETTE:
- Ah bon, c'est un Manet, très grand peintre,
- évidemment, Le déjeuner sur l'herbe, j'imagine.
- 10 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 11 C'est pas lui.
- Me YVES FRÉCHETTE :
- Non, c'est pas celui-là. Vous, c'est la gondole sur
- 1'eau. Excusez-moi. Alors oui, effectivement, les
- engagements 16 et 17 sont toujours...
- LA PRÉSIDENTE :
- 17 Et 18.
- Me YVES FRÉCHETTE:
- Et 18, sont toujours non disponibles, mais encore
- une fois, vous voyez, madame Salhi me dit que c'est
- incessant.
- LA PRÉSIDENTE :
- 23 O.K.
- Me YVES FRÉCHETTE :
- Alors, voilà pour ça. Alors oui, ça clôt pour nos

- collègues. Aviez-vous d'autres instructions? Moi,
- j'avais quelque chose pour vous si...
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- 4 Allez-y.
- 5 Me YVES FRÉCHETTE:
- Bien, je vais laisser maître, oui, oui, allez-y,
- allez-y.
- 8 LA PRÉSIDENTE :
- 9 Alors...
- Me YVES FRÉCHETTE:
- Ca va, c'est bon. Alors oui, alors, donc nous en
- sommes donc, la preuve des intervenants étant
- complétée, nous en sommes à une éventuelle contre-
- preuve, laquelle, je vous le mentionne, se
- matérialisera.
- Alors, ce matin, lors du témoignage de
- monsieur Lowry, des éléments nouveaux extérieurs à
- son témoignage principal ont été identifiés. Je
- n'ai pas la liste de la nomenclature précise, mais
- plusieurs aspects ont été identifiés dans sa
- présentation, qui différait de son mémoire initial.
- Alors, demain matin, ce que nous vous proposions
- c'est donc une courte contre-preuve d'environ une
- trentaine de minutes sur les sujets nouveaux et mis
- en présentation par monsieur Lowry strictement.

1

2

3

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

Alors, monsieur Coyne sera disponible et présent pour administrer cette contre-preuve seulement, encore une fois, sur les aspects nouveaux.

Je tiens à vous souligner qu'avant le départ de maître Sarault, je lui ai fait part de cette réflexion-là que nous avions eue après avoir entendu monsieur Lowry. Et puis... alors je peux vous assurer qu'il n'y a pas de surprise ici, là, quant à... je n'avais pas de position définitive quand je lui ai parlé, mais je lui ai mentionné clairement qu'on réfléchissait à la possibilité de le faire. Et j'ai eu des signaux... vous m'avez peut-être vu tapoter, là, sur mon téléphone, encore une fois, c'était pas pour vous indisposer ou manquer de politesse, mais j'attendais le signal de mes mandants sur cette possibilité-là et cette possibilité-là se matérialise. Alors, ce serait quand même de courte durée, et encore une fois, arrimé sur des éléments de nouveauté qui sont ressortis ce matin dans son témoignage.

(15 h 55)

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Je vais juste vous indiquer et puis on pourra en reparler demain matin, mais normalement, évidemment, vous le savez autant que moi, une

2.3

2.4

2.5

1 contre-preuve c'est pas une répétition de la preuve principale et c'est pas une façon de scinder en 2 deux sa preuve. Donc, c'est juste que 3 personnellement, je n'ai pas vu d'éléments nouveaux de monsieur Lowry, là. Vous m'annoncez ça, là, 5 puis... 6 Me YVES FRÉCHETTE: Écoutez, je... 8 LA PRÉSIDENTE : 9 C'est à chaud. Mais je vous le dis, c'est juste que 10 c'est pas parce que monsieur Coyne n'aurait pas 11 choisi de parler d'un sujet dans sa preuve 12 principale qu'on peut revenir en contre-preuve, 13 alors... 14 Me YVES FRÉCHETTE : 15 La mise en garde que vous faites maintenant, je 16 peux vous assurer que cette mise en garde-là, votre 17 humble serviteur l'a faite. Et ces mises en garde-18 là ont été faites et je peux vous assurer qu'elles 19 ont été bien entendues. Le témoignage portera sur 20 des éléments nouveaux qui n'étaient pas dans son 21 mémoire et qui n'étaient pas annoncés ou autrement, 22

alors qui découlent clairement de son témoignage et

de la présentation. Ça, c'est le premier élément

que je voulais seulement vous mentionner.

1 Alors, si vous me demandiez cette nomenclature-là, écoutez, moi, je ne l'ai pas en 2 main maintenant. Ce sont les experts avec monsieur Verret, avec monsieur Dubé qui sont à employer leur talent pour pouvoir vous cibler ça, mais eux sont clairs à cet effet-là, et je peux vous dire que les 6 mentions que vous m'avez faites, elles ont été 7 faites et elles sont comprises et acceptées. Alors, 8 la contre-preuve sera limitée aux éléments de nouveauté. 10 Cependant, vous comprendrez que lorsqu'on 11 aborde un élément nouveau qui est présenté, 12 incidemment, peut-être qu'on va faire référence à 13 des choses qui sont dans la preuve, mais on va 14 l'aborder dans le sens de la nouveauté qui est 15 présentée par le témoin au moment de son 16 témoignage. Alors, ça, là-dessus il n'y a pas de 17 souci. 18 LA PRÉSIDENTE : 19 Merci, Maître Fréchette. Maître Hamelin. 2.0 Me PAULE HAMELIN: 21 Peut-être juste un point. Naturellement, monsieur 22 Lowry était et devait être le témoin expert de 23 l'ensemble des intervenants. J'apprends ça à 2.4 l'instant. Je ne sais pas même si... est-ce que... 25

Je vais juste...

2.5

1 je ne sais pas si monsieur Lowry était informé de ça. 2 Me YVES FRÉCHETTE : Moi, j'ai fait la mention à maître Sarault. Alors, c'est maître Sarault qui a porté ce dossier-là depuis le début. J'ai fait cette mention-là 6 directement à maître Sarault, ici, dans cette 7 salle. Alors, moi, je me sens très à l'aise d'avoir 8 avisé les personnes au bon moment. Et j'ai fait ça 9 à la fin de son témoignage, avant que maître 10 Sarault quitte. Alors, il n'y a pas de souci là-11 dessus. 12 Me PAULE HAMELIN: 13 Peut-être juste préciser, c'est pas un reproche, 14 Maître Fréchette. C'est juste que je n'en ai pas 15 été informée, alors je veux juste aviser. On sera 16 là, mais je ne sais même pas si on aura accès, par 17 exemple, à des commentaires que monsieur Lowry 18 pourrait avoir pour nous permettre de faire un 19 contre-interrogatoire sur la contre-preuve qui est 20 maintenant annoncée. Alors, je veux juste... je ne 21 sais même pas si j'aurai accès à mon propre 22 analyste pour ces fins-là, alors voilà. 2.3 LA PRÉSIDENTE : 2.4

- Me YVES FRÉCHETTE:
- L'administration d'un processus judiciaire prévoit
- toujours la possibilité d'une contre-preuve.
- 4 Me PAULE HAMELIN:
- Je le sais, Maître.
- 6 Me YVES FRÉCHETTE:
- Il est de notre rôle, en tant que procureurs, en
- tant que parties participant à un processus, d'être
- prêts pour ce faire. C'est un fait que ce n'est pas
- fréquent. Je peux vous dire qu'en vingt-sept (27)
- ans de pratique, je ne l'ai pas fait très souvent.
- Mais cette fois-ci, à la lumière des témoignages
- entendus, il y a une courte contre-preuve qui sera
- administrée demain et qui ne reprendra pas
- 1'entièreté des débats qui ont eu lieu jusqu'à
- maintenant. Alors, ce qui a été dit jusqu'à
- maintenant, il y a contestation liée, il n'y a pas
- de doute là-dessus, mais il y a des éléments de
- nouveauté qui sont ressortis ce matin. Alors,
- voilà, la preuve sera limitée à ça.
- LA PRÉSIDENTE :
- Oui, Maître Hamelin, on est à la même place. Moi
- aussi je l'apprends, là, alors... mais écoutez...
- Me YVES FRÉCHETTE :
- Mais...

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- ... on sera là demain à neuf heures (9 h). Les
- interprètes, est-ce qu'il y en aura?
- 4 Me YVES FRÉCHETTE:
- Oui, j'ai prévu, alors je ne les ai pas libérés.
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- 7 Ah, O.K.
- 8 Me YVES FRÉCHETTE:
- Dans la mesure où il y avait délibération sur cette
- possibilité-là après le témoignage de monsieur
- Lowry, je leur ai donc permis cet après-midi de
- prendre congé parce qu'évidemment nous étions en
- langue de Molière, mais puisque demain matin la
- possibilité d'une contre-preuve était possible, je
- leur ai demandé de demeurer et de conserver leur
- disponibilité pour ce faire.
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- Juste un instant. Monsieur le Sténographe, est-ce
- qu'il y a des difficultés pour demain matin? O.K.
- Parfait.
- Me YVES FRÉCHETTE :
- Non, ça aussi j'avais...
- LA PRÉSIDENTE :
- Oui, je dois m'en assurer, c'est pour ça.

- Me YVES FRÉCHETTE :
- Oui, oui, c'est bien.
- 3 LA PRÉSIDENTE:
- Maître Neuman, voulez-vous nous...
- 5 (16 h)
- 6 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Oui, simplement une petite remarque. Nous n'avons
- pas d'objection à la contre-preuve. Simplement,
- maître Hamelin a mentionné que monsieur Lowry,
- 1'expert de tous les intervenants, ce n'est pas
- tout à fait exact et j'avais déjà fait la remarque
- dans 3897. C'est l'expert de l'AQCIE-CIFQ. Nous
- n'avons aucun contact direct avec l'expert en
- dehors des audiences pour lui demander de vérifier
- telle ou telle chose, donc...
- LA PRÉSIDENTE :
- En fait, il y avait une coordination à avoir pour
- les experts, mais on ne s'enfargera pas dans les...
- 19 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Oui. D'accord. D'accord. Simplement pour préciser
- ca. Merci.
- LA PRÉSIDENTE :
- Merci. Alors, écoutez, on se verra demain matin à
- neuf heures (9 h) et puis on va faire comme on a
- fait avec d'autres, on va entendre et puis on verra

- ensuite si les éléments sont nouveaux, hein, et
- puis on en jugera. Mais, pour commencer, on
- écoutera et puis on verra...
- 4 Me YVES FRÉCHETTE:
- Il faut écouter d'abord.
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- Il faut écouter d'abord.
- 8 Me YVES FRÉCHETTE:
- 9 C'est le premier élément.
- 10 LA PRÉSIDENTE:
- Et puis on verra si ça constitue de la contre-
- preuve.
- Me YVES FRÉCHETTE:
- Si mes mises en garde n'étaient pas suffisantes,
- les vôtres auront été un renforcement positif.
- LA PRÉSIDENTE :
- Je suis contente de vous aider dans votre travail.
- Me PAULE HAMELIN:
- Un dernier point, puis c'est monsieur Gosselin qui
- me soulignait ça avec justesse. Naturellement, s'il
- y a des témoignages en français, même si monsieur
- Lowry écoutait à distance, on ne serait pas en
- mesure d'avoir son « input » peut-être, à moins de
- faire notre propre traduction alors, je voulais
- juste le mentionner.

23

```
Me YVES FRÉCHETTE :
1
        Bien, pour vous rassurer, alors monsieur Coyne
2
        s'exprime en langue anglaise, alors ce sera lui qui
        témoignera demain.
        Me PAULE HAMELIN :
        Ah! Parfait.
        LA PRÉSIDENTE :
        O.K. Ça devrait régler ce...
        Me YVES FRÉCHETTE :
9
        Merci. Cet aspect-là.
10
        LA PRÉSIDENTE :
11
        ... ce problème, cet aspect-là. Alors...
12
        Me YVES FRÉCHETTE :
13
        Ça complète.
14
        LA PRÉSIDENTE :
15
        Effectivement. Alors, on se verra demain à neuf
16
        heures (9 h) et puis on vous écoutera.
17
        Me YVES FRÉCHETTE :
18
        Merci.
19
20
        AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE
21
22
```

14

15

1	SERMENT D'OFFICE
2	
3	Nous, soussignés, RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
4	sténographes officiels, certifions sous notre
5	serment d'office que les pages qui précèdent sont
6	et contiennent la transcription fidèle et exacte
7	des témoignages et plaidoiries en l'instance, et
8	ce, conformément à la Loi.
9	Et nous avons signé,
LO	
L1	
12	
13	

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS